



Fascicule de présentation des organisations membres de L'ESPER par le prisme de l'ESS

***Comment les organisations membres de
L'ESPER vivent et incarnent l'ESS ?***

www.lesper.fr



Introduction

Le document que nous vous présentons regroupe les fiches de présentation des organisations membres de L'ESPER par le prisme de l'ESS.

Elles ont été composées par des représentants des organisations à partir d'une structure commune, qui visait à faire apparaître à la fois le rôle de chaque organisation dans la société et ses objectifs de production de services, au regard de l'évolution des besoins, avec les principes et valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire comme fil conducteur.

L'objet de ce travail est de permettre aux membres de L'ESPER et au-delà :

- **D'identifier chacune des organisations du collectif tant au travers de leurs objectifs initiaux que par leur raison d'être aujourd'hui**
- **D'identifier les valeurs et les principes actifs dans l'évolution de chaque organisation.**

Un socle commun :

Les valeurs : Liberté – Egalité - Fraternité

Les principes : Démocratie – Laïcité – Responsabilité – Durabilité - Solidarité – Justice – Citoyenneté – Coopération - Accueil de tous - Egalité femmes-hommes - Lucrativité limitée

Le commun : Éducation pour tous - Intelligence collective – Formation et connaissances partagées - Engagement - Militantisme pour un projet de société - Transformation sociale

Les visées : Amélioration - Épanouissement - Mixité sociale - Intérêt public - Primauté des services publics, Adaptabilité aux besoins - Serviteurs d'idéal

Le projet de L'ESPER consiste à faire vivre ces valeurs et principes, en répondant à des besoins individuels par une action collective.

Annoncer les valeurs ne suffit pas si on ne revient pas au réel de la personne. C'est ce que chaque organisation met en œuvre dans ses actes et présente dans les documents qui suivent.

Comme l'indique Edgar Morin : « L'économie qui est la science mathématiquement la plus avancée, est la science socialement la plus arriérée, car elle s'est abstraite des conditions sociales, historiques, politiques, psychologiques, écologiques, inséparables des activités économiques. » (1)

Le projet de L'ESPER, par sa volonté d'éducation "à et par" l'économie sociale et solidaire est de retrouver ce lien entre l'économie, l'humain et le vivant.

Par ses actions, l'ESS veut valoriser une société marquée par une plus grande cohésion sociale tout en apportant des réponses aux besoins socio-économiques des territoires. L'ESPER existe et prospère par ses membres qui s'expriment à travers leurs activités, les personnes qu'elles emploient, leurs bénéficiaires ou leur mode d'organisation.

Dans un contexte de crises sanitaire, sociale, économique, écologique, chaque organisation vise à répondre à la nécessité de **retrouver une vision globale des enjeux actuels pour « tisser ensemble » des réponses aux questionnements de notre société.**

Il nous est, dès lors, indispensable par l'éducation et l'action collective, de permettre à chaque personne de prendre la parole et de développer son pouvoir d'agir.

Les rédacteurs se sont interrogés sur la façon dont l'ESS influence les pratiques des organisations de L'ESPER, la façon dont elles l'incarnent et leur capacité à traduire dans les faits les valeurs humanistes et universelles.

(1) Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur (Points – Avril 2015)



SOMMAIRE

Table des matières

2FOPEN	5
ADEIC	7
ADOSEN	10
AFEV	12
AGEEM	14
ALEFPA	16
ANATEEP	18
L'AUTONOME DE SOLIDARITE LAIQUE	20
Arts et Vie	23
Le CAPE	25
CASDEN	28
CEMEA	30
CMF – Confédération Musicale de France	33
Coopérer pour Entreprendre.....	35
CRAP	38
DDEN.....	40
EEDF	43
L'Entraide Union	46
Fédération Générale des PEP	48
Fauvettes	51
FCPE	54
Fédération APAJH	56
FDML.....	58
GCU	61
La ligue de l'enseignement	63
La JPA	65
LES FRANCAS.....	68
FOEVEN – AROEVEN	72
FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE	75
LMDE.....	77
MAE ASSURANCE ET MUTUELLE	79
MAE SOLIDARITE.....	79



MAIF.....	82
MGEN.....	85
OCCE	88
PREVENTION MAIF.....	91
SE UNSA	93
SGEN CFDT	95
SOLIDARITE LAIQUE	98
UNEF	101
UNL	103
UNSA Education.....	105



2FOPEN



Nom de l'organisation : Fédération Française Omnisports du Personnel de l'Éducation Nationale

Activité principale : Sport, santé, loisirs

Présidence : Sylvain PIEDERRIERE

Siège national : Maison Des Sports de Touraine - Rue de l'Aviation 37210 PARÇAY-MESLAY

Sites internet : www.2fopen.com

Bref historique : la création et les évolutions

En 1950 = émanation de la FEN (regroupement de syndicats de l'Éducation Nationale). A la scission de la FEN, Fédération sportive indépendante par la volonté des enseignants sous l'appellation d'USFEN-FP. Aujourd'hui, 2FOPEN-JS, ouverte à tous les milieux socio-professionnels.

Association loi 1901 qui bénéficie de l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports depuis 1951, Mission service public par le même ministère en 1985, Agrément de Jeunesse et d'Éducation populaire en 2003, dotée de l'Immatriculation Tourisme depuis 2015.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Essentiellement public d'adultes.

Le projet soutenu et les actions conduites

Projet fédéral articulé autour de 3 axes majeurs : une fédération qui évolue pour et avec tous, une stratégie de communication pensée et adaptée, des activités physiques et sportives pour tous. Chaque axe est décliné selon un plan d'actions fortement empreintes des valeurs de solidarité et amitié autour du sport, pour le bien de tous.

Notre devise : Sport - Amitié - Santé

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Le fonctionnement de la 2FOPEN est assuré par des bénévoles, tous élus, tant aux instances fédérales qu'aux instances régionales et départementales. A tous les niveaux, les dirigeants doivent rendre des comptes à ceux qui les ont élus quant à la gestion morale et financière de la fédération nationale, de la ligue régionale, ou du comité départemental qui leur est confiée. Ils doivent se soumettre aux statuts et règlements de l'association. Chaque membre dispose d'une voix à égalité avec les autres.

Des actions diverses ont pour but d'être au plus près des dirigeants départementaux et leurs licenciés (réunion annuelle des présidents départementaux, commissions chargées de la vie départementale des comités et des sections, développement des relations interdépartementales ...)

La laïcité comme principe

L'acquisition des valeurs de l'École et le bien-être des élèves dépendent en majeure partie des enseignants et de tous les corps de métiers de l'Éducation Nationale. Il est très important que ces adultes, comme les parents, véhiculent ces valeurs dans les meilleures conditions possibles. Du bien-être des adultes d'aujourd'hui, de sa réflexion et de son travail, dépend l'évolution de l'adulte de demain.

Un projet sociétal comme ambition



Son action, principalement sociale, vise à rendre accessible à tous la pratique du sport et la participation à des séjours à thème.

Ses adhérents (environ 9 000) se répartissent sur le territoire grâce aux 60 comités départementaux et ses 3 Liges dont l'existence et le fonctionnement ne dépendent que du travail de bénévoles. Ils recensent les attentes et les besoins, cherchent des interlocuteurs locaux (services du Ministère des sports, de l'Education Nationale, des municipalités, d'associations amies...), négocient le coût des infrastructures et des intervenants professionnels, afin de proposer des activités sportives dans des conditions optimales à moindre coût. Ils apportent également leur aide et participent activement à des manifestations locales et nationales.

Le sport étant le vecteur idéal de bien-être et de socialisation, son but est de développer et proposer des activités sportives et des sorties/séjours qui favorisent les rencontres, afin de lutter contre le sédentarisme et l'isolement.

Elle se positionne comme une association sportive et culturelle, partenaire de l'Ecole, véhiculant des valeurs humanistes, alternative aux entreprises du sport et des loisirs à but lucratif.

Des partenariats comme moyens

Ministères du Sport et de l'Education Nationale, MGEN, MAIF, CASDEN-BP



ADEIC



Nom de l'organisation : Association de Défense, d'Éducation et d'Information du consommateur (ADEIC)

Activité principale : Association

Présidence : Patrick Mercier

Siège national : 27 rue des Tanneries 75013 Paris

Sites internet : www.adeic.fr

Pourra-t-on consommer demain comme nous le faisons aujourd'hui ? Non.

Les générations à venir risquent de devoir faire face à une situation plus que délicate voire vitale. L'Adéic, Association spécialisée dans la Défense, l'Éducation et l'Information du consommateur, propose, à partir de ce postulat, de changer les modes de consommation.

Bref historique : la création et les évolutions

Créée en 1983 par la Fédération de l'Éducation Nationale, maintenant Unsa Éducation, l'Association de Défense, d'Éducation et d'Information du consommateur siège dans les organismes les plus importants du monde de la consommation. Implantée dans 40 départements, elle est agréée depuis 1984 par le Garde des Sceaux et le Ministre de l'Économie. L'Adéic a donc la possibilité d'agir, si besoin, devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents. Depuis son origine, elle est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Au départ, la revue était surtout destinée aux enseignants du second degré. Depuis au moins une vingtaine d'années, elle s'est de plus en plus élargie au premier degré. Si elle a un public plutôt fidèle de formateurs et d'enseignants innovants, nous cherchons à nous adresser aussi aux jeunes enseignants (par exemple un hors-série pour débutants gratuit, une collection « débiter » en partenariat avec Canopé, etc.), et à l'occasion de certains numéros, nous élargir à d'autres publics concernés par un sujet (l'écologie, la santé, etc.).

Le projet soutenu et les actions conduites

Pour agir, l'Adéic passe par la Défense et l'Information sur le court terme, en visant l'Éducation sur le long terme. L'association a une vision en 3 axes : la Défense, l'Éducation et l'Information des consommateurs.

Les chantiers prioritaires de l'Adéic :

- L'éducation des jeunes consommateurs
- Les nouvelles technologies d'information et de communication
- La protection des données personnelles
- L'alimentation
- La sécurité des produits et services
- Le développement durable
- Le Logement Social
- La Santé
- L'environnement

La Défense des consommateurs s'inscrit à un double niveau. Il s'agit de les aider à faire face à un litige avec un professionnel avant de saisir le tribunal si besoin, mais aussi de participer à des groupes de travail, pour travailler en amont et faire avancer la législation. L'Adéic participe en ce sens à de nombreux groupes et commissions.

L'Information des consommateurs, via le site internet (www.adeic.fr) et la lettre électronique, a pour but, par une veille médiatique, d'alerter l'opinion, de renseigner et publier des articles ou de fiches pédagogiques dans les revues



des organisations membres de notre association. L'Adéc fournit à ses adhérents des informations, aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne.

Elle leur fait connaître leurs droits. Le site internet met à disposition la documentation adéquate et les liens utiles.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

Les actions de l'Adéc au niveau départemental et national

L'Adéc œuvre, au niveau départemental et national, pour développer un consumérisme qui prenne en compte ses dimensions sociales, environnementales et qui soit vigilant face à la mondialisation.

Au niveau départemental

L'Adéc est présente dans de nombreux départements grâce à son réseau d'associations départementales tenues par des responsables qualifiés, bénévoles ou salariés.

Sur le terrain, ces responsables :

- animent des campagnes de sensibilisation et de prévention,
- dialoguent et négocient avec les professionnels et les autorités locales,
- organisent des permanences de conseils,
- règlent les litiges à l'amiable,
- soutiennent les adhérents dans leurs actions judiciaires.

Au niveau national

Pour faire face à la multiplication des sollicitations, répondre à la demande citoyenne d'accroissement de leur influence et améliorer la considération des pouvoirs publics tant nationaux qu'europeens, les associations de consommateurs sont tenues de mieux s'organiser. Un certain nombre d'entre elles ont décidé de mettre en commun leurs efforts en créant Union Laïque et Citoyenne des Consommateurs, ULCC, une union dont l'objectif est de voir émerger « un consumérisme laïque, spécifique, social, environnemental ».

Cette Union est composée, actuellement, de trois membres : Adéc, CNAFAL, Léo Lagrange Consommation, et se veut un lieu de concertation et de réflexion sur les orientations du mouvement consommateur autour de trois orientations essentielles :

- développer un consumérisme laïc qui prend en compte la dimension sociale et environnementale de la consommation,
- prendre en compte la dimension européenne et mondiale et la défense du consommateur face à la mondialisation,
- coordonner les efforts à l'échelon national en termes de représentation, de défense des intérêts des consommateurs, de la formation.
- élargir le maillage territorial
- renforcer notre présence dans les instances de concertation

Un projet sociétal comme ambition

L'Éducation des consommateurs vise à ce que les prochaines générations détiennent les clefs pour « décoder » le monde de la consommation et ses enjeux. L'Adéc veut leur enseigner à consommer mieux et ainsi prévenir de futurs litiges. Depuis son origine, l'Adéc est tout particulièrement attachée à l'éducation des jeunes consommateurs. Elle les aide à devenir des citoyens-consommateurs avertis. Nous menons actuellement une étude sur l'Éducation à la Consommation pour en démontrer l'importance et agir sur les pouvoirs publics pour qu'elle fasse partie intégrante du programme scolaire. L'Adéc s'est aussi déjà chargée d'éditer des « guides » sur la sécurité domestique visant à prévenir les accidents d'enfants.

Des partenariats comme moyens



Les organisations constitutives de l'Adéic :

- ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public),
- CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active),
- FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques),
- JPA (Jeunesse en Plein Air),
- UNSA Education (Union nationale des syndicats autonomes Education),
- Unsa Ferroviaire



ADOSEN



Nom de l'organisation : ADOSEN

Activité principale : éducation, prévention santé et prévention des risques sociaux

Présidence : Eric CHENUT

Siège national : 3 Square Max HYMANS, 75015 Paris

Sites internet : www.adosen-sante.com

Réseaux sociaux : Facebook : [ADOSENPSM](https://www.facebook.com/ADOSENPSM) - LinkedIn : [adosen](https://www.linkedin.com/company/adosen) - Instagram : [adosen](https://www.instagram.com/adosen)

Twitter : [@adosen_sante](https://twitter.com/adosen_sante)

Bref historique : la création et les évolutions

L'association est née en 1962 en tant qu'Association des donneurs de sang de l'EDUCATION NATIONALE, pour promouvoir le don du sang et la solidarité. Depuis, l'objet social a évolué vers la promotion de la santé, de la citoyenneté et de la solidarité.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La structure s'adresse à la communauté éducative dans son ensemble afin de promouvoir l'égalité, la laïcité et la santé auprès des jeunes et accompagner les équipes pédagogiques à faire des jeunes scolarisés des citoyens éclairés et émancipés.

Le projet soutenu et les actions conduites

Depuis 2015, ADOSEN - Prévention Santé MGEN a conforté le déploiement de ses actions autour de trois axes : la création d'outils pédagogiques innovants, l'intervention en milieu scolaire et la valorisation des initiatives pédagogiques des équipes éducatives. Ces trois axes s'articulent autour des sujets de santé, de citoyenneté et de solidarité.

Dans un contexte de déploiement du parcours éducatif de santé (PES), de manque de temps et de ressources des acteurs des établissements et d'une société dont les enjeux de santé, de citoyenneté et de solidarité impactent fortement les élèves, l'association a assisté à une démultiplication des demandes et des attentes du personnel éducatif, notamment en matière d'intervention en classes assurées par des volontaires en service civique.

Des actions : La création d'outils pédagogiques sur les sujets d'addictions, d'égalité filles-garçons, de santé et de bien-être et de la relation des jeunes au numérique.

L'intervention en milieu scolaire sur toutes les thématiques de santé citoyenneté et solidarité.

La valorisation des initiatives pédagogiques des équipes éducatives à travers un financement et un accompagnement humain des projets lauréats d'un appel à projet national annuel.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Notre fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Démocratie à travers l'AG, liberté d'expression pour nos bénéficiaires et nos intervenants (à travers notamment des questionnaires de satisfaction), égalité dans la représentation des instances dirigeantes.

Un projet sociétal comme ambition



Les actions sont à destination de la communauté éducative et ont vocation à bénéficier à tous les établissements scolaires (zone rurale, urbaine, etc.).

L'ADOSEN travaille avec les écoles publiques autant que privées sous contrat.

Des partenariats comme moyens

Des partenaires de l'ESS, ainsi que des partenaires privés forment l'environnement de l'ADOSEN.



AFEV



Nom de l'organisation : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

Activité principale : Accompagnement, éducation populaire, soutien

Présidence : Nathalie MENARD

Siège national : 221 rue La Fayette – 75010 Paris

Sites internet : www.afev.org

Réseaux sociaux : Facebook : [afev.france](https://www.facebook.com/afev.france) - Instagram : [@afevofficiel](https://www.instagram.com/afevofficiel/) Twitter : [@Afevfrance](https://twitter.com/Afevfrance)

Bref historique : la création et les évolutions

L'Afev est née en 1991, dans le sillage direct de la politique de la ville, avec l'envie de lutter contre les inégalités éducatives dans ses quartiers prioritaires, et la conviction que les jeunes en général, et les étudiants en particulier souhaiteraient s'y investir.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Le public ciblé, notamment sur le programme de mentorat, est aujourd'hui sensiblement le même, à la différence notable que le niveau d'étude des jeunes mentorés est de plus en plus élevé et tend à s'inscrire dans un continuum éducatif entre la dernière année de maternelle et la première année à l'université, alors qu'historiquement, cela s'arrêtait à la fin de la troisième.

Le projet soutenu et les actions conduites

L'Afev s'inscrit dans un modèle de société plus égalitaire, plus inclusif, plus fraternel et plus apprenant. A date, le projet de l'Afev a très peu évolué, et il reste articulé autour des deux faces de son projet : la lutte contre les inégalités éducatives dans les quartiers populaires, et l'engagement bénévole et volontaire des étudiants. Par contre, ses programmes d'actions ont très fortement évolué depuis 30 ans.

Aujourd'hui, l'Afev appuie son travail autour de 3 programmes d'action qui ont été co-construits entre le territoire et la tête de réseau. Ils sont coordonnés nationalement, et mis en œuvre localement. Ces 3 programmes principaux sont : **le mentorat** (deux heures par semaine, tout au long de l'année scolaire, un.e étudiant.e bénévole intervient auprès d'un enfant ou d'un.e jeune de 5 à 18 ans rencontrant des difficultés dans son parcours), **les Kolocations À Projets Solidaires** (présentes dans 25 villes, les KAPS permettent à des jeunes de moins de 30 ans, étudiant.e.s, jeunes actif.ve.s, ou en Service Civique, de choisir une colocation à loyer modéré en plein cœur d'un quartier populaire et de s'engager à mener des projets collectifs qui créent du lien et de la solidarité entre les habitants, comme des temps de convivialité entre voisins ou l'animation de jardins et d'espaces partagés), **le volontariat éducatif** (les volontaires de l'Afev, accueilli.e.s dans les établissements scolaires, favorisent l'émergence de projets avec les enfants ou les jeunes, développent le lien avec les territoires et participent à l'amélioration du climat scolaire).

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'Afev fonctionne en interconnexion entre d'une part une équipe de salarié.e.s très présent.e.s sur le territoire et qui a pour fonction de recruter, former, suivre des étudiant.e.s qui souhaitent s'engager, et des étudiant.e.s qui s'engagent, soit en bénévolat, soit en volontariat dans les programmes d'action construits par l'Afev.



Le fonctionnement réseau, et le développement de pratiques de type structure apprenante, ainsi qu'une très forte responsabilisation de l'ensemble des acteurs contribue directement à s'inscrire dans cette dynamique de l'ESS.

La laïcité comme principe

L'Afev travaille quasi exclusivement avec les établissements publics situés en éducation prioritaire.

Un projet sociétal comme ambition

L'ensemble de la structure est tendu vers le développement de nos programmes d'action qui sont justement construits autour des valeurs de l'association. Le développement du mentorat répond directement aux enjeux de notre association : lutte contre les inégalités, fraternité, société apprenante...

Les programmes d'action de l'Afev, et notamment le mentorat et le volontariat éducatif, sont construits de façon fondamentale sur l'idée de la complémentarité de l'engagement bénévole et volontaire avec l'action des professionnels de l'enseignement public. D'ailleurs, leur déploiement se fait systématiquement avec l'accord et la participation des équipes éducatives.

Des partenariats comme moyens

Chaque programme d'action est forcément construit et développé localement, et au niveau national avec des partenaires, notamment le ministère de l'Éducation nationale, les collectivités locales, et les universités.



AGEEM



Nom de l'organisation : Association générale des enseignants des Ecoles maternelles publiques

Activité principale : Association

Présidence : Maryse Chrétien

Siège national : 7 RUE PAUL EMILE VICTOR à Nogent (52800)

Sites internet : www.ageem.org

Bref historique : la création et les évolutions

L'association a été créée le 5 novembre 1921, à Cusset (près de Vichy, dans l'Allier) par une institutrice, Madame Le Saint et son slogan « Groupons nous ». Elle a alors eu 2 buts à l'époque :

- Améliorer la qualité de vie des enfants
- Obtenir l'égalité des institutrices d'école maternelle avec leurs collègues de l'école élémentaire tant sur le plan des salaires que sur celui du temps de travail (horaire hebdomadaire et vacances scolaires)

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Au départ, plus particulièrement aux enseignantes des écoles maternelles

Aujourd'hui, aux enseignants des écoles maternelles, aux chercheurs, aux parents et familles, aux éducateurs, à tous les partenaires de l'école

Être adhérent, c'est :

- Vivre la spécificité de l'école maternelle
- Enrichir sa culture professionnelle et personnelle
- Echanger et mutualiser des pratiques
- Tisser un réseau entre collègues et rompre l'isolement
- Participer à un Congrès National
- Réfléchir ensemble aux textes officiels et à leurs applications

Acteurs et bénéficiaires : avant tout les enseignants d'école maternelle qui adhèrent à l'AGEEM mais au-delà toutes les personnes intéressées par l'école maternelle et son évolution : enseignants, toutes les personnes de la communauté éducative (ATSEM, personnel périscolaire, personnel de la petite enfance...)

Autres acteurs : les membres du Conseil Scientifique, composé de chercheurs, d'experts qui accompagnent l'AGEEM dans ses recherches et ses travaux.

Le projet soutenu et les actions conduites

Depuis 1921, l'AGEEM n'a cessé de promouvoir l'école maternelle et de défendre les intérêts des enfants. Nos réflexions depuis des décennies ont toujours mis l'enfant au cœur des échanges et des propositions. Aujourd'hui, l'AGEEM reste avant tout un espace d'échanges, de ressources, de formation pour tous les professionnels qui s'intéressent à l'école maternelle.

L'AGEEM informe ses adhérents sur les différentes recherches pouvant influencer sur leur posture de pédagogue sans préconiser une pédagogie particulière.

L'AGEEM réfléchit dans tous les domaines d'activités des enfants en gardant toujours à l'esprit les particularités des enfants de 2 à 6 ans, leurs besoins spécifiques et multiples que tout enseignant se doit de respecter.



L'AGEEM fait connaître les expériences innovantes et positives favorisant à la fois développement, épanouissement et apprentissage des enfants.

L'association permet aux personnes adhérentes de se former par les pédagogies actives. Elle développe la créativité.

Les Congrès Nationaux sont entièrement organisés par les adhérents, permettant à chacun de développer des compétences différentes et complémentaires de celles du métier d'enseignant au quotidien.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Par le partage des connaissances : ateliers de pratique, mutualisation, mise en place de réseaux d'échanges...

Organisation chaque année d'un Congrès National, avec une problématique précise

La laïcité comme principe

L'AGEEM est une association laïque qui peut ponctuellement travailler avec des enseignants du privé ; cela est arrivé par ex avec des délégations étrangères venues assister à nos Congrès.

Un projet sociétal comme ambition

Développer des valeurs humanistes : le développement culturel, intellectuel, moral, dans le respect des autres, l'acquisition des savoirs et des arts pour tous les enfants...

Défendre et promouvoir une école maternelle de qualité, avec les mêmes chances pour tous les enfants.

Partager les connaissances, les recherches entre enseignants du terrain et chercheurs universitaires

Des partenariats comme moyens

L'association noue des partenariats réguliers avec :

- Le Ministère de l'Education Nationale
- Les associations partenaires de l'école : OCCE, MGEN, MAIF, Canopé, USEP...
- Les syndicats
- Les éditeurs et les maisons créant des jeux pour enfants qui sont présents tous les ans à nos Congrès Nationaux
- La médecine scolaire, les réseaux d'aide, les structures de soins, les orthophonistes...

L'AGEEM travaille avec des entreprises locales, elle valorise les entreprises elles-mêmes engagées dans l'ESS, comme les mutuelles, les assurances, les syndicats...



ALEFPA



Nom de l'organisation : Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie

Activité principale : Education, accompagnement, prévention, formation de publics fragiles

Présidence : Michel CARON,

Siège national : Bâtiment Lille 199/201, rue Colbert B.P. 72 59003 LILLE CEDEX

Sites internet : www.alefpa.asso.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [@Alefpa.asso](https://www.facebook.com/Alefpa.asso) - Instagram: [@alefpa_asso](https://www.instagram.com/alefpa_asso) - LinkedIn : [alefpa](https://www.linkedin.com/company/alefpa) - Twitter : [alefpa_asso](https://twitter.com/alefpa_asso) - YouTube : [alefpaofficiel](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Association Laïque et entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire, l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) a été créée en 1959 et est reconnue d'utilité publique depuis 1973.

Bref historique : la création et les évolutions

L'ALEFPA, association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, reconnue d'utilité publique depuis 1973, intervient depuis plus de 60 ans auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, en situation de handicap, en difficultés sociales ou de santé.

Ses compétences en matière d'accompagnement du handicap sont larges : déficiences intellectuelles, troubles autistiques, difficultés psychologiques et troubles psychiques, maladies mentales et traumatismes crâniens, polyhandicap, troubles spécifiques et sévères des apprentissages.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

A l'origine, l'ALEFPA s'adressait à un public d'enfants. Aujourd'hui, elle gère des établissements qui accueillent non seulement des enfants et adolescents, mais aussi des adultes en situation de handicap, en difficultés sociales ou de santé.

L'ALEFPA dans sa conception de la prise en charge des personnes vulnérables qu'elle met en œuvre depuis sa création, porte à la fois, le principe de la scolarisation en milieu ordinaire et les principes de l'éducation populaire. Elle vise à l'émancipation des personnes accompagnées pour en faire des citoyens à part entière. Accompagner chacun dans son projet est la signature de l'ALEFPA, elle comporte cette dimension dans son acception même.

Le projet soutenu et les actions conduites

La raison d'être de l'ALEFPA est que ses activités soient au service de chaque personne accueillie, en recherche permanente de la meilleure inclusion scolaire, sociale et professionnelle pour apporter des réponses en matière de citoyenneté, de prévention, d'éducation, de formation, de pédagogie, d'emploi, d'accès aux loisirs et à la culture. L'accompagnement personnalisé de chacun est le cœur de métier de l'ALEFPA.

En matière de prise en charge médico-sociale, elle développe des dispositifs respectueux de la personne et de son environnement pour permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes qui lui sont confiés de développer leur autonomie, de s'insérer dans la vie sociale et locale et d'acquérir des compétences professionnelles. L'innovation et l'amélioration permanente de la qualité des prestations sont au cœur de ses pratiques pour permettre à chacun de valoriser ses propres capacités.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle



Aujourd'hui, l'ALEFPA engage une large consultation dans nos territoires pour préparer notre prochain projet associatif. Toutes les parties prenantes sont invitées à cette consultation : Usagers, proches et familles, tutelles, salariés, partenaires sont invités à construire ensemble. De larges consultations sont lancées sur la transition écologique, la transformation numérique, les migrations, les personnes vieillissantes et la société inclusive.

Un projet sociétal comme ambition

L'ALEFPA met l'homme, et l'homme libre au cœur de son action. L'économie sociale et solidaire porte cette dimension humaniste dans son ADN. Elle fait face à une économie privilégiant le capital à l'humain. L'ALEFPA considère son engagement dans l'ESS comme un acte militant dans un monde en transformation. L'expérience née de la COVID laisse espérer un monde d'après plus solidaire et plus humain. L'ALEFPA souhaite y contribuer. Elle est, par exemple, installée à Mayotte où le développement de l'île passe par une grande activité de l'ESS qui l'emporte largement sur une économie classique qui reste cependant prête à intervenir.

La Laïcité comme principe

L'ALEFPA porte la valeur de la laïcité. Elle veille à ce que ce principe soit mis en œuvre. Des groupes de professionnels sont au travail sur des cas concrets. Une référente laïcité anime un groupe associant des administrateurs et des directeurs qui travaillent également en inter-associatif....

Les valeurs de la République sont également revendiquées par l'ALEFPA qui les a inscrites dans ses documents fondateurs et dans ses principes d'action. Pour chacun des professionnels de l'association, c'est une force... et une liberté de savoir que l'employeur partage ces valeurs et veille à leur respect dans le quotidien. Pour les personnes accompagnées, c'est une sécurité et une assurance que l'accompagnement sera réalisé dans le but de les amener à l'inclusion.

L'ALEFPA privilégie le partenariat avec les écoles publiques. Les origines de notre association consacrent une longue habitude de travail avec les écoles publiques. Les classes externalisées sont créées avec les écoles publiques (écoles, collège, lycées). Le travail est naturel avec les professionnels de l'E.N.. Il arrive à l'ALEFPA d'avoir recours aux écoles privées (sous contrat) pour l'inscription de certains enfants dans des secteurs où l'offre publique ne permet pas de les accueillir.

Des partenariats comme moyens

L'ALEFPA collabore avec l'ESPER avec les stages CEFPEP, la CNAPE avec le rapport sur les MNA, NEXEM, les Mutuelles et les CRESS . L'ALEFPA a développé un réseau de partenariats avec plus de 300 conventions. De la collaboration avec l'E.N. aux partenariats avec des entreprises ou des associations, l'ALEFPA s'associe aussi avec des structures locales innovantes ou engagées.



ANATEEP

Nom de l'organisation : ANATEEP

Activité principale : transport scolaire et prévention

Présidence : Nicole BONNEFOY,

Siège national : 8, rue Edouard Lockroy 75011 PARIS

Sites internet : www.anateep.fr

Réseaux sociaux : Twitter : [@anateepofficiel](https://twitter.com/anateepofficiel)

Le transport scolaire est le service public de transport qui prolonge l'école de la République pour 4 millions d'élèves des territoires ruraux et périurbains. Afin de ne pas ajouter à la fatigue due au temps de transport, un coût trop élevé demandé aux familles, l'ANATEEP défend la qualité, la sécurité et la gratuité du transport scolaire.

Bref historique : la création et les évolutions

Dans les années 60, face au développement du transport scolaire, dû à l'allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans et à la création des collèges d'enseignement général (CEG), l'ANATEEP a très rapidement regroupé les organisateurs locaux de transport (communes, syndicats intercommunaux, associations), pour promouvoir la sécurité, la qualité et la gratuité du transport scolaire. Créée par le CNAL, l'ANATEEP se positionne alors face au réseau parallèle de Familles rurales. Dès l'origine, elle vise à contribuer au rayonnement et au développement de l'école publique.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

L'ANATEEP regroupe depuis son origine les organisateurs locaux de transport, dans les années 80, elle a accompagné les collectivités départementales dans le cadre de leur prise de compétence du transport régulier public, puis les intercommunalités, et dernièrement les régions suite au transfert de compétence de 2017. Depuis la date de sa création, en 1964, ses objectifs sécurité, qualité et gratuité n'ont pas changé et restent toujours valides. Elle les promeut au quotidien.

Le projet soutenu et les actions conduites

L'ANATEEP joue un rôle de lanceur d'alerte et de lobbying auprès des administrations centrales, Ministère des transports, de l'Intérieur, des collectivités locales, de l'Education nationale, pour que les réformes, lois, et autres textes législatifs aient toujours un apport positif pour le transport scolaire, les familles, les élèves. Ses actions pour conforter la sécurité, la qualité, la sûreté, l'accessibilité des transports collectifs de jeunes, scolaires péri et/ou post scolaires s'inscrivent pleinement dans la promotion d'une société plus citoyenne et plus solidaire envers des territoires et des publics qui en ont bien besoin.

L'ANATEEP se positionne comme partenaire des acteurs du transport public régulier. Elle œuvre en lien constant avec les administrations centrales concernées. Elle propose des enquêtes régulières, participe à des groupes de travail sur la sécurité du transport, organise des séminaires, moments d'échanges entre les acteurs du transport, techniciens, transporteurs, organisations d'élus. Elle tente de faire le lien entre deux mondes qui traditionnellement s'ignorent, celui de l'enseignement et celui du transport et des mobilités.

Les actions structurantes du projet « améliorer la qualité et la sécurité du transport scolaire », sont élaborées avec le soutien des collectivités adhérentes, en liaison avec les chefs d'établissements et les transporteurs. Elles peuvent aussi, ponctuellement, concerner d'autres associations amies (rassemblements OCCE, rallyes USEP, etc). L'ANATEEP enfin attache une importance forte à la problématique du transport des jeunes en situation de handicap, en lien avec des structures telles que l'APAJH, les PEP, ASEI, Vie Active, ...



Lors des interventions des bénévoles auprès des élèves, au-delà des messages de prévention liés à la sécurité du transport, l'ANATEEP diffuse également des conseils de citoyenneté, de respect, ainsi que de lutte contre le harcèlement. La campagne annuelle Transport attitude se décline en campagne d'éducation à la sécurité et la citoyenneté dans le transport scolaire.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

Un projet sociétal comme ambition

Le transport n'est pas une compétence de l'Education nationale. Et pourtant, le transport scolaire reste essentiel pour assurer l'accès à l'éducation de plus de quatre millions d'élèves chaque jour. Sans compter les transports qui permettent à des centaines de milliers de jeunes d'accéder à des activités périscolaires ou postscolaires. En ce sens, l'action de l'ANATEEP s'inscrit pleinement dans le cadre de l'éducation sociale et solidaire.

La Laïcité comme principe

L'ANATEEP développe ses actions d'éducation à la sécurité en s'appuyant sur son réseau d'ADATEEP, d'ARTEJ, de bénévoles ou en salariant des intervenants lorsque les structures départementales sont défaillantes. L'objectif premier est de mener à bien les actions, au bénéfice des usagers scolaires de l'école de la République et dans le cadre des principes de laïcité.

L'ANATEEP, partenaire des autorités organisatrices de transport, intervient dans les établissements publics et privés. Afin de permettre à tous les territoires de bénéficier de ses actions de prévention, l'ANATEEP ne fait pas de distinction entre les élèves, ils sont tous usagers du transport scolaire, sous la responsabilité des collectivités organisatrices. Mais elle reconnaît le droit plein et entier à ses intervenants de faire un autre choix.

Des partenariats comme moyens

Les adhérents de l'ANATEEP sont tout d'abord les autorités organisatrices de transport, régions, intercommunalités et organisateurs de proximité (syndicats intercommunaux, communes,). L'ANATEEP propose des actions de prévention pour la sécurité des transports scolaires en partenariat avec les collectivités, les établissements scolaires, au bénéfice des élèves transportés. Les organisations de l'ESPER, associations amies peuvent également adhérer à l'ANATEEP. Les ADATEEP, associations départementales du réseau de l'ANATEEP sont membres de l'ANATEEP.



L'AUTONOME DE SOLIDARITE LAIQUE



Nom de l'organisation : L'Autonome de solidarité laïque

Activité principale : Protection contre les risques professionnels des personnels d'éducation

Présidence : Vincent BOUBA,

Siège national : 7 rue Portalis – 75018 Paris

Sites internet : www.autonomesolidarite.fr et www.juriecole.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [LAutonomeDeSolidariteLaïque](https://www.facebook.com/LAutonomeDeSolidariteLaïque)- Twitter : [L_AUTONOME](https://twitter.com/L_AUTONOME)

YouTube : [autonomesolidarite](https://www.youtube.com/channel/UCv8v8v8v8v8v8v8v8v8v8v8)

Association régie par la loi de 1901, L'ASL repose son existence sur le principe de laïcité et déploie ses actions dans un modèle de société visant l'égalité, la solidarité, l'entraide, l'émancipation, le soutien, la coopération ou encore la démocratie.

L'Autonome de Solidarité Laïque inscrit de fait ses actions et fonde continuellement ses pratiques sur les valeurs et principes de l'ESS (projet sociétal, modèle de gouvernance, implication des adhérents, des salariés, ...).

Bref historique : la création et les évolutions

L'Autonome de Solidarité Laïque est née en 1903 et son histoire se confond avec celle de l'École de la République. Alors que les instituteurs se déployaient sur tout le territoire pour instruire les enfants et ainsi contribuer au renforcement de la République, certains d'entre eux savaient déjà que ce métier n'était pas sans risque et qu'il fallait s'en protéger.

Ceux qui allaient devenir les fondateurs de L'Autonome de Solidarité Laïque mettaient en place des moyens solidaires pour aider leurs collègues confrontés à des affaires dont certaines déjà étaient judiciairisées.

Ils souhaitaient ainsi protéger l'école en protégeant ses acteurs car ils savaient que l'école apaisée est un gage d'une société qui doit l'être.

L'Autonome a su évoluer au cours de son existence. D'associations locales éclatées au début du XXème siècle, elles ont su se fédérer pour offrir sur tout le territoire un service de défense des personnels. Elles ont été capables dès 1909, alors qu'elles étaient seules sur cette activité, de créer une mutuelle d'assurance pour compléter leur offre de protection ; elles ont su développer des structures locales efficaces, conduites par des générations de militants et sont parvenu ces derniers mois, à se rassembler pour former désormais une grande association nationale davantage capable de déployer sur l'ensemble du territoire un projet cohérent qui complète avantageusement l'offre partagée avec la MAIF.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Depuis ses origines, L'ASL a évolué afin de mieux servir les métiers de l'éducation et l'école au sens large, amenant ainsi l'association à se questionner sur son projet, ses missions, ses actions, ...

Historiquement, l'Autonome ne touchait que les instituteurs mais actuellement tous les personnels d'éducation, issus de l'Éducation nationale ou non sont concernés :

- les fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, titulaires, stagiaires ou auxiliaires à plein temps ou à temps partiel chargés d'une mission d'éducation ou d'une mission prolongeant une action d'éducation ou au service d'un établissement public d'éducation non confessionnel, de la recherche ou de la culture ou prolongeant une action d'éducation ;



- les personnels de statut privé, à plein temps ou temps partiel chargés d'une mission d'éducation ou d'une mission prolongeant une action d'éducation ou au service d'un établissement privé d'éducation, de la recherche ou de la culture, non confessionnel et à but non lucratif.

Le projet soutenu et les actions conduites

Les fonctionnements de l'ASL reposent sur les principes de laïcité, principe organisationnel de la société, et sur l'ESS : accueil et reconnaissance de l'autre, solidarité, utilité sociale, égalité femme homme, mixité, ...

La liberté, l'égalité, la fraternité guident tous les actes de l'ASL : égalité dans les votes, égalité des chances, actes de solidarité, ...

L'ASL décline son projet en 4 axes

- Écoute, soutien et accompagnement en faveur des personnels en difficulté dans l'exercice de leurs métiers sont le cœur historique de nos actions.
- Conduite avec par les militants et avocats-conseils de formations juridiques sur les risques professionnels (responsabilité civile et pénale, risques numériques, autorité parentale ...) dans le cadre d'une convention établie avec le ministère de l'éducation nationale depuis 2012. Depuis 2018, la convention avec le ministère de la justice a permis de réaliser des actions communes à valeur éducative favorisant ainsi les interactions entre le monde de l'école et de la justice. L'expertise de l'ASL s'appuie sur l'observation du climat scolaire et permet ainsi d'apporter des réponses toujours plus expertes à destination de nos adhérents.
- Cette place d'observateur privilégié conduit chaque année l'ASL à diffuser un état des lieux du climat scolaire dans les établissements.
- L'action de l'ASL est également publique et au cœur de son objet social qui la situe comme acteur de transformation sociétale. Ainsi sont multipliées les réflexions et travaux autour des textes règlementaires (colloques, conférences, ...) et déclinées des propositions d'évolutions des textes juridiques auprès des pouvoirs publics.

Partenaire de la MAIF depuis 2008, l'ASL porte avec elle ce projet et propose aux personnels de l'éducation une « offre commune » destinée à assurer leur protection contre les risques rencontrés dans l'exercice de leur métier.

Cette offre repose sur un accord politique exemplaire renouvelé en 2020.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle.

Le partage d'un projet commun voté en AG, et décliné par toutes les équipes au bénéfice des adhérents et au-delà pour agir sur la société.

La gouvernance démocratique de l'association repose sur l'expression de ses adhérents.

Depuis la fusion des structures locales entre elles, la place des salariés est fortement renforcée par la création d'une instance représentative (CSE) et la participation des représentants des salariés au conseil d'administration, ...

La laïcité comme principe

La notion de laïcité est centrale et le principe fondateur qui garantit la liberté de conscience pour chacun.

La Laïcité garantit ainsi la liberté de chacun de décider de sa propre histoire.

L'État par la notion d'agent en mission de service public d'éducation réaffirme ce principe de laïcité dans l'exercice professionnel quel que soit l'environnement éducatif et en constitue le pivot incontournable.

L'ASL s'inscrit dans cette perception de la notion de service public d'éducation.

Un projet sociétal comme ambition



Par sa convention avec le ministère de l'éducation nationale, ou encore avec le réseau des INSPE et l'entrée par le volet formation pour tous les personnels visant à apporter les connaissances juridiques nécessaires à un exercice serein de l'acte éducatif. En formant et en protégeant les adultes, en formant aux responsabilités juridiques, L'ASL protège aussi les élèves et vise à garantir par l'apaisement du climat scolaire, une meilleure transmission des valeurs et des savoirs afin de rechercher et de construire une société plus apaisée.

Par les conférences ouvertes à des publics variés et par la diffusion de ressources juridiques étendues (vidéos, Chat-live, interviews d'avocats, podcasts, tribunes juridiques, ...). L'ASL participe à l'éducation du public et à une conscience citoyenne des enjeux liés à l'éducation.

Des partenariats comme moyens

L'ASL est associée à la MAIF pour proposer aux personnels une offre commune de protection « Offre Métiers de l'Éducation ». Les deux structures partagent, sur les valeurs qui leur sont communes et l'espace éducatif sur lequel elles agissent, les actions de formation, d'information, de protection et de promotion.

L'ASL décline aussi d'autres partenariats et actions communes (dispositif de Solidarité ASL, MAIF, MGEN, conférences, ...) avec MGEN, CASDEN, ..., syndicats, associations ainsi que des conventions avec les Ministères de l'Éducation nationale et de la Justice, avec le Réseau national des INSPE, avec l'Observatoire International de la violence à l'école.



Arts et Vie

ARTS ET VIE
VOYAGES CULTURELS



Nom de l'organisation : Arts et Vie

Activité principale : Culture et tourisme solidaire

Présidence : Fabrice Henry

Siège national : 39 rue des Favorites, 75015 Paris

Sites internet : www.artsetvie.com

Réseaux sociaux : Facebook : [ArtsetVieVoyagesCulturels](https://www.facebook.com/ArtsetVieVoyagesCulturels)

Le modèle de société est un modèle humaniste ouvert sur le monde et sur les civilisations, un modèle de partage et d'échanges entre les populations. De facto, les actions d'Arts et Vie s'inscrivent dans une volonté de respect des civilisations, de respect des cultures et de respect des populations. En ce sens, Arts et Vie a adopté une charte du voyage responsable.

Bref historique : la création et les évolutions

Arts et Vie a été créée en 1955, en tant qu'association Loi 1901, à l'initiative d'enseignants parisiens soucieux de l'accès à la culture pour leurs collègues : entrées dans les cinémas, les musées, les lieux de culture. La création d'Arts et Vie, a été soutenue par les mutuelles et les syndicats d'enseignants.

L'accès à la culture est le fil conducteur d'Arts et Vie. D'où la volonté d'ouvrir à des voyages et à des civilisations différentes.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

A l'origine, Arts et Vie s'adressait aux personnels de l'Education Nationale.

Très vite tous les publics ont été visés et concernés par Arts et Vie : à titre individuel ou collectif.

Arts et Vie s'adresse à des personnes soucieuses de trouver des voyages culturels de qualité tout comme à des collectifs (CSE, associations, groupes d'amis ou familiaux).

La volonté d'Arts et Vie est de permettre au plus grand nombre de trouver au travers du voyage une ouverture et une élévation culturelle et de donner un caractère exceptionnel à tout voyage.

Le projet soutenu et les actions conduites

Aujourd'hui Arts et Vie s'inscrit résolument dans le cadre du tourisme social, un tourisme ouvert à tous mais un tourisme de qualité. Les résidences d'Arts et Vie offrent des séjours à des prix et une qualité défiant toute concurrence...

Arts et Vie s'inscrit parmi les artisans du voyage et souhaite répondre au plus près aux attentes de ses adhérents. Pour cela, l'Association imagine, crée, programme et diffuse les voyages auprès de ses adhérents ; sans intermédiaire et en maîtrisant toute la chaîne de la conception à la commercialisation.

Arts et Vie en tant qu'association oriente et développe ses actions en concordance avec les besoins exprimés par ses adhérents. Tous les adhérents sont sollicités systématiquement à chaque voyage pour exprimer leurs niveaux de satisfaction sur les voyages et prestations proposées. L'amélioration constante de la qualité guide les actions d'Arts et Vie.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les actions d'Arts et Vie sont définies en lien avec les adhérents et portées par un réseau de près de 550 accompagnateurs bénévoles. C'est aujourd'hui le seul voyageur culturel à proposer un accompagnement personnalisé et systématique de ses adhérents.

Les adhérents sont d'une grande fidélité et renouvellent à près de 90 % leur confiance dans l'Association. Les accompagnateurs sont les militants de l'Association et avec les salariés assurent la promotion de l'Association.



Le Conseil d'Administration est composé d'organismes qui ont contribué à la création d'Arts et Vie ou qui ont rejoint l'organisation car partageant ses valeurs et objectifs. Les accompagnateurs sont également représentés au sein du CA en tant que représentants des adhérents.

Arts et Vie mène également une politique sociale envers ses personnels en les intéressant aux résultats. Les personnels sont informés régulièrement des orientations et des résultats et associés aux projets importants.

Ils sont sensibilisés sur l'appartenance à une entreprise de l'ESS.

Arts et Vie favorise dans ses relations les entreprises de l'ESS et agit pour leur promotion notamment en direction des entreprises (95% des CSE ont recours à des prestataires hors ESS !).

La laïcité comme principe

Arts et Vie répond à la demande aux sollicitations de l'école notamment pour des stages ou des interventions dans les établissements.

Arts et Vie est une association laïque qui a toujours défendu l'Ecole Publique.

Arts et Vie, dans ses contacts avec les établissements scolaires privilégie autant que possible les établissements publics.

Organisation laïque, Arts et Vie n'est pas directement concernée par la question de la cohabitation école publique-école privée dans la mesure où elle ne s'adresse pas aux scolaires. Il n'en demeure pas moins qu'Arts et Vie est indéfectiblement attachée aux services publics, à la laïcité et aux respects des valeurs citoyennes.

Les partenariats comme moyens

Arts et Vie a des partenariats historiques ou récents avec MGEN, MAE, MAIF, CASDEN, JPA, SE et UNSA Éducation, UMR, MGEFI.

Des conventions existent avec certaines de ces organisations et permettent des actions spécifiques et des propositions ciblées en fonction des besoins des organisations partenaires.

Arts et Vie est, entre autres, membre de Solidarité Laïque et développe des actions communes avec cette organisation.

Arts et Vie a mis en œuvre des voyages en collaboration avec Solidarité Laïque en Tunisie et en Colombie afin de permettre à ses adhérents de découvrir les opérations menées par Solidarité Laïque dans ces pays. Arts et Vie préfère valoriser les réalisations concrètes pour sensibiliser aux opérations de solidarité.

Arts et Vie répond également aux sollicitations de ses partenaires pour des opérations à destination des nouveaux retraités.

Les valeurs d'Arts et Vie, solidarité, altruisme, respect des personnes et des civilisations, promotion d'une culture et d'une éducation pour tous, sont omniprésentes dans les actions d'Arts et Vie.



Le CAPE



Nom de l'organisation : Collectif des associations partenaires de l'école publique

Activité principale : Association

Présidence : Agnès BATHIANY,

Siège national : 24, rue Marc Seguin - 75018 Paris

Sites internet : www.collectif-cape.org

Bref historique : la création et les évolutions

Le Collectif des associations complémentaires de l'école publique a été constitué en association loi 1901 le 13 octobre 2011, sur la base d'un regroupement informel d'associations éducatives et pédagogiques laïques. Le CAPE rassemble des associations complémentaires de l'École, des mouvements pédagogiques, d'éducation populaire, qui situent leurs actions avec, dans et autour de l'École.

Toutes ces associations ont pour beaucoup contribué à la construction de l'École de la République, en la promouvant, en la faisant progresser, en s'attachant à la rendre plus démocratique au-delà de l'accueil de tous les enfants et de tous les jeunes, par un accès réel à la diversité des savoirs. Nous partageons et faisons vivre les valeurs d'égalité, de justice sociale, de liberté, de solidarité et de fraternité, et faisons de la laïcité notre culture commune.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Les associations membres du CAPE défendent l'idée selon laquelle chaque temps de vie est porteur de sens et d'une dimension éducative. Elles sont donc tout particulièrement investies dans les activités péri et extrascolaire, qu'il s'agisse, notamment, d'accueils de loisirs, de classes de découverte et de colonies.

Le projet soutenu et les actions conduites

Notre philosophie éducative, nourrie de l'éducation nouvelle et de l'éducation populaire, se fonde sur six convictions :

- l'éducabilité de tous les enfants et de tous les jeunes sans aucune exception ;
- la laïcité comme principe de concorde républicaine et condition de l'apprentissage du vivre ensemble ;
- la dimension émancipatrice des savoirs pour penser, être et faire ;
- la reconnaissance des enfants et des jeunes comme auteurs de leurs parcours et acteurs de leur éducation ;
- la nécessité d'une coéducation impliquant de façon active toutes les familles ;
- l'importance d'une éducation ouverte à l'Europe et au Monde.

À l'occasion de ses dix ans, le CAPE a entrepris de réinterroger et redéfinir son projet au regard des enjeux éducatifs des années à venir.

Les actions des associations du CAPE se conçoivent en étroite coopération avec tous les acteurs de l'éducation, dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elles visent à combiner et faire interagir tous les temps éducatifs des jeunes et des adultes, afin de qualifier des personnes autonomes et solidaires capables d'apprendre toute leur vie et de se situer dans un monde complexe et incertain.

- accompagner en complémentarité et aux côtés de l'école, des actions culturelles et éducatives avec tous les partenaires, dont les parents ;
- mobiliser tous les acteurs, en favorisant les pratiques de coéducation pour et avec l'ensemble des populations concernées, avec une attention particulière pour les plus fragiles ;
- innover, expérimenter au quotidien pour accompagner la recherche et permettre l'évolution des pratiques des acteurs ;
- favoriser les logiques collectives et coopératives contre les logiques compétitives et individualistes ;



- mettre en œuvre une éducation artistique et culturelle contribuant à l'ouverture à l'Autre, et favorisant le rapport à la diversité des œuvres de création et d'expression, aux créateurs et aux pratiques amateurs ;
- développer d'autres pratiques éducatives et pédagogiques qui accompagnent les acquisitions effectives des contenus par les enfants et les jeunes grâce à des projets d'éducation globale et des pratiques vivantes au service du sens, complémentaires aux projets de l'école ;
- contribuer à la formation (initiale et continue) de tous les acteurs de l'éducation.

Le CAPE est un espace d'échange de pratiques et de co élaboration de positionnements communs, c'est également un espace d'élaboration d'outils partagés entre les membres et avec nos partenaires comme l'ESEN aujourd'hui l'IH2EF. Le CAPE valorise des différentes actions menées par ces membres.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Le CAPE n'a pas vocation à se substituer à ses associations membres dans la mise en œuvre des actions concrètes en faveur des publics. Elle intervient donc dans des fonctions d'interpellation, de plaidoyer et d'interlocution avec les pouvoirs publics. Les prises de position publiques du CAPE sont définies par consensus entre les organisations membres. Chaque association membre du CAPE représente le collectif dans ses prises de position.

Le CAPE est un collectif de vingt-six associations de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et des mouvements pédagogiques.

Membres fondateurs : Association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV) ; Association française pour la Lecture (AFL) ; Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (Ceméa) ; CRAP-Cahiers pédagogiques ; Éclaireurs et éclaireuses de France (EEDF) ; Éducation & Devenir ; Fédération des Associations régionales des Œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale (Foeven) ; Fédération des Établissements scolaires publics innovants (Fespi) ; Fédération française des Clubs pour l'Unesco (FFCU) ; Fédération générale des PEP (FGPEP) ; Fédération Léo Lagrange ; Fédération nationale des Centres musicaux ruraux (CMR) ; Les Francas ; Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN) ; ICEM-Pédagogie Freinet ; La Ligue de l'enseignement ; Mouvement français des Réseaux d'échange réciproque des savoirs (Foresco) ; Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) ; Office central de la Coopération à l'école (OCCE) ; Peuple & Culture.

Ont rejoint le CAPE depuis 2011 : ATD-Quart-monde ; Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR) ; Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) ; École Changer de Cap ; Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE) ; Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE).

La laïcité comme principe

Le CAPE défend un modèle de société laïque, inclusive et émancipatrice par l'éducation. Nous portons ainsi des ambitions éducatives et démocratiques pour « faire société » :

- travailler au développement de l'émancipation citoyenne dans le respect des principes de laïcité ;
- lutter contre les déterminismes, le tri social et le découragement ;
- participer à la refondation des politiques publiques d'éducation sur des bases nouvelles associant étroitement l'ensemble des institutions éducatives et culturelles, les familles, les collectivités, les associations, les enfants, les jeunes et les adultes ;
- défendre une approche globale des temps et des lieux d'éducation.

Forts de nos convictions communes et de notre diversité, nous voulons réaffirmer qu'il dépend de la volonté collective, politique et citoyenne, de nous mettre en mouvement pour agir en synergie et articuler les temps, les actions et les lieux d'éducation, multiples mais tous complémentaires.

Le CAPE, tout en reconnaissant la liberté de chacun à choisir le mode d'éducation de ses enfants, est par essence attachée à l'école publique, notamment dans ses dimensions laïque et universelle.

Un projet sociétal comme ambition



Les associations membres du CAPE partagent la même philosophie éducative : la coéducation.

Elles sont engagées pour et dans les processus de territorialisation des actions éducatives notamment par la promotion des Projets Éducatifs de Territoire et par la participation des tous les Co éducateurs .

Pour que tous les enfants et les jeunes de notre pays soient les enfants de la République, ils doivent y être préparés et y grandir dignement. À l'heure où notre société est confrontée à des transformations inédites par leur nature, leur ampleur, leur ambivalence, leur brutalité parfois, où les responsabilités humaines sont étendues dans leurs objets et leurs périmètres, seule une politique éducative publique imaginative, ayant pour mission l'élévation de la citoyenneté démocratique faisant appel à toutes les forces éducatrices, devrait prévaloir.

Des partenariats comme moyens

Le CAPE est construit autour de l'école, de l'éducation populaire et de la pédagogie. C'est donc tout le projet et toutes les actions du CAPE qui répondent à cette question.

Les partenaires du CAPE sont tout naturellement tous les acteurs de la communauté éducative : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ; Rectorats ; Associations de parents d'élèves ; Syndicats d'enseignants et de personnels de l'éducation, Réseau Français des Villes Educatrices...

Une convention de partenariat a été conclue en 2014 avec le réseau des ESPE (aujourd'hui INSPE) pour la formation des éducateurs.



CASDEN



Nom de l'organisation : CASDEN Banque populaire

Activité principale : Banque coopérative

Présidence : Claude JECHOUX

Siège national : 1bis rue Jean Wiener, 77420 Champs-sur-Marne

Sites internet : www.casden.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [CASDEN Banque Populaire](https://www.facebook.com/CASDENBanquePopulaire) – Twitter : [@Casden_BP](https://twitter.com/Casden_BP)

La CASDEN est une banque coopérative où l'argent déposé par les uns permet de financer les projets de chacun de ses membres.

Bref historique : la création et les évolutions

EN 1951, la CENTREN (Caisse d'Entraide de l'Éducation nationale) est créée sur le principe « l'épargne de tous pour financer les projets de chacun ». Elle répond alors à la problématique d'accès au crédit pour les particuliers, notamment les enseignants dans cette période où les banques s'y intéressent peu.

De caisse de solidarité à banque coopérative : l'histoire de la CASDEN Banque Populaire.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Banque coopérative de toute la Fonction publique depuis 2015, la CASDEN accompagne ses Sociétaires dans leurs projets et leur propose une offre globale d'épargne, de crédits et de caution aux meilleures conditions.

Avec plus de 2 millions de Sociétaires, elle poursuit son ambition de devenir la banque de référence de la Fonction publique et d'être au plus proche des attentes et des besoins de ses membres.

L'offre bancaire de la CASDEN Banque Populaire s'adresse à l'ensemble de ses Sociétaires et adhérents (bénéficiaires non éligibles qui bénéficient des avantages CASDEN Banque Populaire grâce à leur filiation).

Depuis 2013, la CASDEN Banque Populaire a ouvert son sociétariat à tous les enseignants des établissements privés sous contrat et aux personnels des OGE.

Le projet soutenu et les actions conduites

Construite sur un modèle alternatif et affinitaire, la CASDEN s'appuie sur des valeurs de coopération et de solidarité, et partage avec ses Sociétaires le sens du service public.

Elle a noué un partenariat durable avec les Banques Populaires, permettant à ses Sociétaires de bénéficier d'une offre bancaire complète et de proximité. Son réseau de militants, des Sociétaires volontaires et engagés, vient renforcer cette proximité et l'esprit coopératif qui l'anime.

Au-delà de son métier de banquier, la CASDEN porte également une politique d'engagement sociétal forte : elle est particulièrement active dans les domaines de l'éducation, la recherche, la culture, le sport, l'éducation au développement durable, l'économie sociale. La CASDEN est également proche de nombreuses organisations représentatives de la Fonction publique. Une façon d'accompagner ses Sociétaires dans leur métier et d'être à leurs côtés au quotidien.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle



Une gouvernance à l'image des Sociétaires : tous issus de la Fonction publique, les 15 membres du Conseil d'Administration sont élus par et parmi les Sociétaires en Assemblée Générale.

Gouvernance : un homme = une voix

Les réserves impartageables, la lucrativité limitée, Engagement des sociétaires les uns pour les autres.

Limite de l'appel au capital pour prêter.

La laïcité comme principe

Un projet sociétal comme ambition

La CASDEN Banque Populaire, tant dans ses fonctionnements internes que dans ses actions vers ses adhérents s'inscrit clairement dans les principes de l'économie sociale et solidaire.

- **Engagement coopératif** : le meilleur service au meilleur prix, sans rechercher le profit
- **Proximité** : réseau militant (Délégués, Correspondants)
- **Équité** : même barème de taux de crédit pour tous, quelle que soit la situation personnelle
- **Solidarité** : l'épargne de chacun est mise en commun pour financer les projets de tous
- **Confiance** : pas de garanties demandées dans la majorité des cas ; caution pour les prêts Banque Populaire
- **Aide intergénérationnelle** : transmission des Points CASDEN aux ascendants et descendants directs
- **Engagements RSE** : réduction des émissions de GES, engagement sociétal fort, ...
- **Engagements qualité des services** : direction Qualité et comité Satisfaction

Des partenariats comme moyens

Par ailleurs, elle entend agir au service de tous par des conventions autour de l'école et des métiers de l'éducation.

La CASDEN Banque Populaire a signé une convention cadre avec le ministère de l'Éducation Nationale en 2015.

Elle soutient à travers celle-ci des actions en synergie avec la DGESCO.

La CASDEN Banque Populaire a également signé des conventions avec l'ensemble des Rectorats et DSDEN. Elle soutient financièrement à travers celles-ci des actions destinées aux enseignants.



CEMEA



Nom de l'organisation : CEMEA

Activité principale : Education populaire, animation, formation

Présidence : Philippe MEIRIEU

Siège national : 24 rue Marc Seguin, 75883 Paris

Sites internet : www.cemea.asso.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [Cemea France](https://www.facebook.com/CemeaFrance) & [Expérience BAFA](https://www.facebook.com/ExpérienceBAFA) - Twitter : [@CemeaFr](https://twitter.com/CemeaFr)

Les Ceméa, sont à la fois un mouvement d'Education nouvelle, une association d'Education populaire, et un organisme de formation professionnelle, inscrits dans l'économie sociale et solidaire. Ils ont choisi l'éducation pour agir.

Les Ceméa, se sont donné cinq grands objectifs :

- Construire l'Education nouvelle au 21^e siècle.
- Faire vivre l'éducation formelle et non formelle, développer les pratiques culturelles et la lutte contre toutes les exclusions et discriminations.
- Agir dans les institutions pour l'enfance, la jeunesse et l'éducation populaire.
- S'engager pour le développement durable et pour les solidarités nouvelles, entre les générations, en Europe et dans le monde.
- Consolider les centres de vacances et de loisirs et se mobiliser pour le droit aux vacances pour tous.

Bref historique : la création et les évolutions

La création des Ceméa en 1937 puise aux sources conjointes de l'Éducation nouvelle et de l'Éducation populaire. Dès la fin du xix^e siècle, de nombreuses expériences se sont multipliées en Europe pour inventer une école différente de l'école « traditionnelle ». Un mouvement international de rénovation pédagogique voit d'ailleurs le jour et se concrétise à travers la création, en 1921, de la Ligue internationale de l'Éducation nouvelle avec comme objectif principal une éducation à la paix. Cette ligue se crée autour de grands pédagogues, de médecins, de philosophes, d'enseignants qui vont marquer cette école « active » durant de nombreuses années et favoriser le développement d'associations engagées dans des pédagogies progressistes.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Il y a eu un élargissement des publics tout au long de l'histoire des Ceméa. Des publics liés aux loisirs et vacances, à celui du social. Croisant aujourd'hui aussi bien des adultes sous divers statuts, bénévoles, volontaires ou professionnels, que des enfants, des jeunes ou des parents.... donc tous les citoyens et habitants des villes et des campagnes. L'articulation avec les politiques de territoires s'est renforcée, ce qui se traduit par des actions de proximité plus nombreuses dans des logiques partenariales fortes.

Le projet soutenu et les actions conduites

Ce sont principalement des actions de formations des acteurs, bénévoles, volontaires ou professionnels de l'éducation, de l'animation, de la culture, de la santé et de l'action sociale, tant en formation initiale que continue, ancrées dans des dynamiques de développement local.

Les Ceméa au plus proche des territoires et des publics sont également porteurs d'actions directes, dans le domaine des loisirs quotidiens et des vacances, à travers des pratiques culturelles et artistiques au cœur des festivals, lors de parcours de formation citoyenne des jeunes sur des enjeux sociétaux (éducation aux médias et à l'information, lutte contre les stéréotypes, les discriminations et toutes les formes de haine...), au sein de l'école, des lieux périscolaires et des temps de loisirs.

Les Ceméa organisent également des espaces de recherche et de rencontres, articulés avec l'organisation de manifestations publiques culturelles et éducatives.



Les Ceméa proposent des publications et ressources multimédias, éditées au sein d'une médiathèque en ligne yakamédia pour accompagner les pratiques de terrain et pour contribuer aux débats publics et à l'évolution des institutions éducatives, sociales ou culturelles.

Les Ceméa déploient ces actions à l'échelle européenne et internationale. Elles s'inscrivent dans un projet associatif dont les grandes orientations sont validées tous les 5 ans dans un congrès national. Elles sont portées par les équipes militantes du réseau des Associations territoriales des Ceméa, sous la responsabilité de leurs conseils d'administration.

Ainsi pour leurs activités principales, les Ceméa interviennent :

- dans et autour de l'Ecole, avec des projets adaptés à la diversité des publics, prenant en compte l'élève dans sa globalité ainsi que les politiques éducatives locales,
- dans l'organisation des temps libérés et des loisirs par la mise en place des formations à l'animation volontaire BAFA et BAFD et en préparant des professionnels de l'animation aux diplômes d'état : BAPAAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS : et également en organisant des loisirs éducatifs en articulation avec l'ensemble des temps de vie d'un enfant.
- dans le domaine de la culture et des médias, par des actions permettant d'appréhender les pratiques culturelles dans leur diversité et sur tous les territoires : par la promotion d'une éducation artistique de qualité, en réaffirmant la dimension interculturelle de l'éducation, pour favoriser dès le plus jeune âge, une ouverture aux autres, par des actions d'accompagnement et d'accueil de jeunes autour de manifestations culturelles locales et nationales (Festival d'Avignon, Printemps de Bourges, Festival d'Aurillac...), par un engagement pour la démocratisation de la culture scientifique et technique qui permette à chacun d'appréhender l'intérêt et les limites de toute démarche scientifique, par l'appropriation et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, pour les mettre au service d'un accès plus large et plus équitable à la diversité des cultures humaines.
- dans des actions éducatives et sociales qui accompagnent chacun dans ses projets de vie : formation des professionnels de l'éducation spécialisée, de l'animation et de la jeunesse, de la petite enfance, de la psychiatrie, de l'aide à domicile, de l'accompagnement des personnes âgées, aide à l'insertion sociale et professionnelle auprès de publics en difficulté : jeunes sans qualification professionnelle, demandeurs d'emploi, personnes incarcérées, accompagnement d'équipes et de structures dans l'élaboration de leurs projets d'action, aide à l'évolution de leurs pratiques, soutien à l'intégration des enfants et des jeunes porteurs de handicaps dans l'école et dans les loisirs collectifs de mineurs, accompagnement de structures au travail avec des jeunes en errance et recherches-actions pour des pratiques professionnelles et des politiques publiques innovantes.
- Dans un cadre européen et international, pour une éducation à l'interculturel, pour des citoyennetés démocratiques et des politiques de développement durable.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'ensemble de nos actions de formation intègrent les démarches de l'éducation nouvelle et s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

- La traduction dans nos pratiques pédagogiques au quotidien, avec les publics accueillis, en actes de nos principes et des valeurs de l'éducation nouvelle.
- Des prises de position et des propositions portées sur la place publique concernant l'éducation, la culture et l'action sociale.
- La place donnée aux militants membres actifs dans les décisions, les groupes de travail, donc la mise en acte de la gouvernance.
- Les choix budgétaires qui donnent une priorité à la formation des personnes, qui s'inscrit dans l'égalité femme/homme par exemple.
- L'organisation d'un fonctionnement solidaire en termes de soutien financier et de mutualisation de budgets fléchés, dans une logique de réseau.
- Le choix de système d'information respectant une charte éthique inscrite dans des réalités non marchandes, des choix de prestataires respectant la transition écologique, la non-discrimination, la laïcité... .



Un projet sociétal comme ambition

Les Ceméa ont été créés avec la volonté de changer les relations sociales entre les personnes pour transformer la société afin de la rendre plus égalitaire, plus juste et qu'elle permette à tous de vivre selon ses choix. Une société où l'émancipation des personnes est essentielle, où l'engagement solidaire de tous et toutes pour ne laisser personne au bord du chemin est primordial, où la société civile joue un rôle important et reconnu dans les politiques publiques et où le levier de l'éducation et de la culture est déterminant. Une société qui permet à chaque citoyen de se construire « une vie en plus », à travers des engagements bénévoles, volontaires, auprès de divers professionnels. Une société avec le droit à une mobilité émancipatrice pour tous, afin de construire une Europe ouverte sur le monde, par une éducation interculturelle avec des échanges entre citoyens du monde.

Les Ceméa font référence à plusieurs principes qui guident leur action

- Il n'y a qu'une éducation... Elle s'adresse à tous ; elle est de tous les instants.
- Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités. Notre action est menée en contact étroit avec la réalité.
- Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu.
- L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture.
- L'expérience personnelle est un facteur indispensable du développement de la personnalité. Tout être humain, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions, de culture, de situation sociale, a droit à notre respect et à nos égards.
- La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans l'acceptation des différences et dans le respect du pluralisme. C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice. »

L'école, c'est un des champs prioritaires de notre action tant au niveau national que sur les territoires, en appui sur notre identité de mouvement d'éducation nouvelle. A travers la formation des acteurs, y compris les parents, en essayant de lever les blocages et de construire les synergies utiles, à travers l'intervention directe auprès des jeunes et des enfants, au sein même de l'école, en contribuant à la conception de ressources pédagogiques, en proposant des espaces de rencontres, de réflexions et de débats sur les questions éducatives et pédagogiques. Mais aussi en contribuant à une articulation de l'école avec les autres espaces éducatifs, avec le souci permanent d'une continuité éducative.

La Laïcité comme principe

Les Ceméa défendent et ont toujours promu l'école publique et plus globalement les services publics, dans des logiques de bien commun et d'intérêt général.

Des partenariats comme moyens

Des collectivités publiques, des associations ou des collectifs d'associations, des organismes issus du secteur de l'économie sociale et solidaire. Certaines actions sont inscrites dans le cadre de Conventions pluriannuelles d'objectifs (notamment avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, de la Culture, de la Justice, des Outremers, de la Cnaf...)



CMF – Confédération Musicale de France



Nom de l'organisation : Confédération musicale de France

Activité principale : Culture et musique

Présidence : Christophe MORIZOT

Siège national : 10-12 avenue de la Marne, 92120 Montrouge

Sites internet : www.cmf-musique.org

Réseaux sociaux : Facebook : [Confédération Musicale de France](https://www.facebook.com/ConfederationMusicaleFrance) - Twitter :

[@CMF_musique](https://twitter.com/CMF_musique) - Instagram : [CMF_musique](https://www.instagram.com/CMF_musique)

Nos chœurs, nos orchestres, nos établissements d'enseignements artistiques participent au rayonnement des villes comme des campagnes, toute l'année, et contribuent à renforcer la dynamique des territoires. Ainsi, grâce au travail qu'elle effectue au quotidien avec tous les acteurs du terrain, la CMF peut s'enorgueillir d'être un véritable outil de cohésion sociale et territoriale.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La CMF, aujourd'hui comme hier, s'adresse à tous les musiciens, quel que soit leur âge, leur sexe, leur catégorie socio-professionnelle, leur parcours. Les actions de nos structures répondent toutes à un principe fédérateur consistant à travailler, coopérer, ensemble, à un projet culturel et social. Au-delà de la musique, la CMF crée et défend ce lien social. La CMF s'attache également à renforcer la formation de ses encadrants, dans un monde de plus en plus professionnalisé.

Le projet soutenu et les actions conduites

Les associations de la CMF sont présentes sur l'ensemble du territoire français. La CMF apporte son soutien dans leurs actions, notamment par l'accompagnement et la formation des bénévoles. Aujourd'hui, la CMF se transforme en un véritable Centre de ressources pour répondre à tous les besoins de ses structures adhérentes.

Dès ses origines, la CMF a investi le champ de l'éducation populaire. Pour s'améliorer et perdurer, les orchestres amateurs ont eu besoin de former leurs membres, se transformant pour nombre d'entre eux en écoles-orchestres, et participant aux développements d'esthétiques propres à ce mouvement : répertoire et cérémoniel notamment. Le lien avec l'école, longtemps difficile, est désormais établi, avec la multiplication des orchestres à l'école et des classes à horaires aménagés.

Les actions déclinées de ces engagements sont multiples :

- Représenter les associations dans les instances nationales et internationales
- Favoriser les réseaux d'enseignement en vue d'un maillage territorial qui facilite l'accès à la pratique artistique collective
- Travailler sur l'articulation entre éducation populaire, éducation artistique et culturelle, et enseignement artistique spécialisé, pour les parcours artistiques des jeunes
- Soutenir l'emploi et la professionnalisation des encadrants des pratiques musicales amateurs
- Valoriser la documentation musicale par l'établissement d'un catalogue libre et collaboratif
- Participer à l'élaboration des textes réglementaires et d'orientation de l'État
- Soutenir la création artistique par des commandes à des compositeurs
- Informer ses adhérents et les publics amateurs ou professionnels
- Organiser des événements culturels

La Confédération musicale de France étend son action :

- Aux côtés des élus locaux : ces orchestres, véritables écoles de la citoyenneté, transmettent des valeurs telles que l'écoute, le partage, la rigueur, l'entraide et la tolérance. Ces structures soutiennent l'animation des



territoires grâce aux multiples concerts, cérémonies officielles ou évènements caritatifs qu'elles organisent et réalisent. Elles agissent en faveur de l'éducation et de la mixité sociale et répondent pleinement aux questions cruciales sur l'égalité et la citoyenneté.

- Auprès des acteurs culturels et sociaux : les échanges entre musiciens amateurs et artistes professionnels, toutes disciplines confondues, sont nombreux et contribuent à une dynamique de coopération avec les centres sociaux, les structures d'éducation populaire, les écoles, les maisons de retraites, ou encore avec le milieu carcéral et hospitalier. Les orchestres et les chœurs, prolongation naturelle de l'enseignement musical, assurent la création de liens intergénérationnels.
- Avec les acteurs économiques : chaque orchestre ou école est un projet de territoire en soi, qui privilégie les relations de proximité et les circuits courts. Outre une attractivité liée à une offre culturelle plus riche, leurs actions créent de l'activité économique directe avec l'embauche de personnels et de prestataires locaux, comme de l'activité indirecte : les concerts, les stages ou les festivals sont, pour les musiciens, leurs familles et leurs publics, également des moments de découverte du patrimoine local, où quartiers et villages sont mis en valeur.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'Economie Sociale et Solidaire constitue le cadre dans lequel nos sociétés musicales évoluent jour après jour, structurant les territoires, participant à la vie collective, défendant la diversité culturelle, l'équité territoriale et la considération des populations, mettant l'individu au cœur de l'activité. Dans cette idée et cette volonté de transformation sociale, nos sociétaires jouent un rôle important, les plaçant ainsi comme de vrais acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Aussi, la CMF a initié en 2019 un nouveau projet national « *les concerts solidaires* » afin de participer à la valorisation et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire sur l'ensemble du territoire.

La laïcité comme principe

La CMF défend l'enseignement musical quel qu'il soit. Au contraire de l'éducation nationale, il n'existe pas de programme national pour l'enseignement artistique, principal champ d'action de la CMF. Cela ne l'empêche pas de travailler activement à la mise en place d'outils favorisant la mobilité des élèves entre les écoles de musique associatives et les écoles de musique conventionnées ou les conservatoires.

Des partenariats comme moyens

Tête de réseau, la CMF regroupe environ 4000 associations adhérentes, représentant environ 300000 musiciens, encadrés par des milliers de bénévoles dans toute la France, et des centaines de salariés. La CMF compte pour sa part 5 salariés permanents. Elle a des liens avec de nombreuses associations dans le domaine culturel : Facteurs d'instruments (Selmer, Buffet Crampon, Muremo, etc.) ; Audition solidarité pour la prévention auditive ; Philharmonie de Paris ; l'ESPER ; MGEN ; Secours Populaire ; Hauts de Seine Initiative ; Ville de Paris ; Ministère de la Culture ; Ministère de l'Education Nationale...



Coopérer pour Entreprendre



Nom de l'organisation : Coopérer pour Entreprendre

Activité principale : Coopérative dédiée à l'entrepreneuriat collectif

Présidence : Stéphane Bossuet

Siège national : 37 Rue Bouret, 75019 Paris

Sites internet : <https://cooperer.coop/>

Réseaux sociaux : Facebook : [Coopérer pour Entreprendre](#) - Twitter : [@SCIC_Cooperer](#)

Bref historique : la création et les évolutions

Les transformations profondes du monde du travail, au cœur desquelles figure les enjeux de sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs, ont vu naître les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) au milieu des années quatre-vingt-dix, à la fois reflets des aspirations nouvelles d'émancipation et de collaboration, et réponses concrètes permettant de concilier, dans un cadre coopératif, liberté et droit à entreprendre et protection sociale.

Créée en 1999 par et pour les CAE, Coopérer pour Entreprendre a contribué au développement du nombre de CAE, à la mutualisation de ressources et des services, et à leur représentation institutionnelle.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Initialement dirigée vers les CAE, elle répond également aux besoins des tiers-lieux et espaces de travail réunissant des indépendants, des collectifs d'indépendants, des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat, de structures d'insertion et d'action sociale, mais aussi aux acteurs des territoires et de l'économie sociale et solidaire.

Les parties prenantes de Coopérer pour Entreprendre sont organisées en quatre catégories, qui sont amenées à prendre des décisions collectives et mettre en œuvre le projet de la SCIC : les Coopératives d'Activité et d'Emploi, associés historiques du réseau, les salariés et prestataires de la coopérative contribuant au quotidien à la mise en œuvre du projet coopératif, les Espaces et les collectifs : Tiers-Lieux, espaces partagés et tous les écosystèmes collectifs s'inscrivant dans la dynamique d'entrepreneuriat collectif portée par le Réseau, et les territoires et les partenaires : acteurs publics et privés contribuant par leurs actions à développer le projet coopératif.

Le projet soutenu et les actions conduites

Coopérer pour Entreprendre a engagé sa transformation dès 2017 sur la base d'un constat partagé avec ses sociétaires. Le modèle CAE que nous avons créé avait alors démontré son utilité sociale, mais se heurtait à un plafond de verre qu'il nous fallait dépasser, en renforçant non seulement notre capacité d'influence dans l'espace public, mais plus généralement notre capacité à poursuivre des missions d'intérêt général, dans un environnement chaque jour plus complexe.

Ce nouveau projet est fondé sur la conviction que la résilience d'une organisation, comme celle d'un individu, ne peut advenir qu'en renforçant, par le collectif, la solidarité et l'intérêt général. Dans nos territoires, nous aurons plus que jamais besoin de créer des écosystèmes solidaires, dans lesquels s'inventeront de nouveaux rapports au vivant, aux autres et à soi. Nous aurons besoin de circuits courts alimentaires et énergétiques, mais aussi d'organisations agiles capables d'accompagner les mutations de l'emploi, de structurer le travail autonome, la multi-activité, et de construire de nouveaux droits.

En 2020, Coopérer pour Entreprendre s'est transformé en SCIC, avec un périmètre élargi autour de l'entrepreneuriat collectif, qui réunit aujourd'hui deux grandes familles : l'entrepreneuriat rassemblé et l'entrepreneuriat coopératif en CAE.

Coopérer pour Entreprendre a pour missions :



1. Accompagner la création et la pérennisation des CAE et des autres structures de l'entrepreneuriat collectif en France et en Europe.
2. Piloter des programmes d'innovation et de recherche et développement, en vue de déployer de nouvelles solutions en faveur de la sécurisation professionnelle de tous les publics.
3. Susciter le regroupement de structures positionnées sur l'entrepreneuriat collectif sous forme de structures territoriales et d'écosystèmes coopératifs.

Pour y parvenir, Coopérer pour Entreprendre organise ses actions en trois pôles stratégiques : une agence de services mutualisés aux CAE, un Laboratoire « Travail, innovation et coopération » et l'accompagnement et la formation à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération.

Coopérer pour Entreprendre a investi ces champs en assurant depuis fin 2014 le pilotage et le développement du projet CJS, en s'appuyant notamment sur une équipe nationale dédiée au projet, ainsi que des relais régionaux au sein de structures régionales de l'ESS, en lien avec une équipe d'une vingtaine de formateurs formés à la pédagogie CJS.

Afin d'assurer le développement des CJS et des autres projets d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes, et de permettre aux partenaires privés de s'investir à nos côtés, une association a vu le jour le 17 décembre dernier : la Fabrique Coopérative. Coopérer pour Entreprendre a cessé de porter les CJS depuis le 31 décembre 2018 mais poursuit son investissement actif au sein de cette nouvelle structure.

Coopérer pour Entreprendre développe d'autres projets à destination de publics éloignés de l'emploi et de l'entrepreneuriat, tel que les Flashcoop, s'appuyant pour leur mise en œuvre sur des outils d'éducation populaire.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les statuts de la SCIC Coopérer pour Entreprendre sont contraignants et incluent de manière large ses engagements et son ancrage dans l'économie sociale et solidaire, dans la participation à la vie coopérative de l'équipe salariée et le renouvellement des modes d'implication de ses parties prenantes, dans la transparence de son fonctionnement, ou dans le développement de projets d'utilité sociale sur les territoires.

Un projet sociétal comme ambition

Coopérer pour Entreprendre et ses sociétaires revendiquent un nouveau modèle d'entrepreneuriat, porteur d'émancipation individuelle et collective, ouvert au plus grand nombre et respectueux de la diversité de chacun, au sein d'organisations démocratiques exigeantes, innovantes et ancrées dans leurs territoires.

Résolument inscrite en faveur de l'intérêt général, cette structure nous permet de conduire des actions favorisant l'émergence et le développement d'un entrepreneuriat collectif et inclusif, fondé sur un accompagnement de qualité, ouvert à tous les publics, y compris les plus vulnérables, et respectueux des spécificités de chacun.

C'est le cas notamment avec l'[expérimentation Flashcoop](#), une coopérative éphémère de très courte durée pour les publics éloignés de l'emploi ou de l'entrepreneuriat.

En poursuivant les services fonctionnels et stratégiques aux CAE, CPE a participé à permettre pour plusieurs dizaines de milliers de personnes, majoritairement des femmes, d'initier et de développer leur projet entrepreneurial grâce à un statut permettant l'accès aux droits sociaux ou leur maintien, grâce à l'appui à la gestion comptable et administrative, l'accompagnement humain et technique ou encore la communauté de pairs.

Des partenariats comme moyens



Les types de partenaires avec lesquels nous sommes amenés à travailler sont nombreux : des Tiers-Lieux et espaces de travail, acteurs de l'insertion, de l'accompagnement et de la formation, collectivités, laboratoires de recherche.



CRAP



Nom de l'organisation : Cercle de recherche et d'action pédagogiques - Cahiers pédagogiques

Activité principale : Association pédagogique

Présidence : Gwenaël Le Guével

Siège national : 10 rue Chevreul, 75011 Paris

Sites internet : www.cahiers-pedagogiques.com

Réseaux sociaux : Facebook : [Cahiers Pédagogiques](https://www.facebook.com/CahiersPedagogiques) - Twitter : [@CahiersPedago](https://twitter.com/CahiersPedago)

Bref historique : la création et les évolutions

Le premier numéro des *Cahiers pédagogiques* a été publié en décembre 1945. La revue s'appelait alors Bulletin de liaison des « classes nouvelles ». Le CRAP (Cercle de recherche et d'action pédagogiques) a été créé en 1963 pour servir de support à la revue

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Au départ, la revue était surtout destinée aux enseignants du second degré. Depuis au moins une vingtaine d'années, elle s'est de plus en plus élargie au premier degré. Si elle a un public plutôt fidèle de formateurs et d'enseignants innovants, nous cherchons à nous adresser aussi aux jeunes enseignants (par exemple un hors-série pour débutants gratuit, une collection « débiter » en partenariat avec Canopé, etc.), et à l'occasion de certains numéros, nous élargir à d'autres publics concernés par un sujet (l'écologie, la santé, etc.).

Le projet soutenu et les actions conduites

Depuis quelques années, la préoccupation pour l'environnement, la biodiversité, l'urgence écologique a pris une importance grandissante. De même que la prise en compte du numérique et de la nécessité grandissante de travailler sur l'esprit critique.

Tout cela se traduit en termes de numéros thématiques, de colloques, d'ateliers.

L'activité principale reste la publication, de la revue (8 numéros par an – environ 5000 exemplaires vendus à l'abonnement ou au numéro), de hors-séries numériques (3 par an), de *Petits cahiers* (mini dossiers numériques de 6 articles) et de livres en partenariat avec des éditeurs (actuellement ESF Sciences humaines et Canopé). Nous publions également un site internet sur lequel des articles sont en accès libre (180000 visiteurs uniques par mois en moyenne).

Le CRAP organise par ailleurs des Rencontres d'été rassemblant une centaine d'adultes et une quarantaine d'enfants sur une semaine, pour des ateliers pédagogiques et ludiques. Ces Rencontres vont se décliner également à partir de 2021 en rencontres régionales, d'une durée et avec un nombre de participants plus réduits.

Sont également organisés également des colloques, des formations et désormais des webinaires, seuls ou en partenariat.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

La gestion de l'organisation repose sur le bénévolat pour l'essentiel, les questions économiques sont débattues autour de projets « politiques » et pas seulement techniques. Le fonctionnement s'efforce d'être démocratique et coopératif, en laissant une grande place à l'esprit critique des adhérents qui ne se privent pas parfois d'exprimer des points de vue qui peuvent être divergents.



Au sein de l'organisation, nous nous efforçons de mettre en place davantage d'horizontalité » en nous inspirant par exemple de l'holocratie (1) et de formes nouvelles de partage des tâches. L'utilisation du numérique permet aussi des consultations à distance plus aisées et rapides. Dans nos Rencontres d'été, le fait que les animateurs se trouvent aussi en situation de participants, pendant une session ou en alternance d'une année sur l'autre, contribue à ce souci de partage et de vigilance par rapport à des hiérarchisations entre concepteurs et exécutants que nous refusons pour le métier d'enseignant. La revue elle-même met à égalité chercheurs réputés et enseignants de terrain parfois inexpérimentés dans une même aventure de l'écriture, sans traitement de faveur. Mais il est important d'organiser des formations internes, telles qu'un accompagnement à l'écriture.

(1) Holocratie : forme de management constitutionnel fondé sur la mise en œuvre formalisée des modes de prises de décision et de répartition des responsabilités.

La laïcité comme principe

Le CRAP défend la laïcité mais publie des articles écrits par des acteurs de l'enseignement privé. Nous sommes très vigilants quant aux écoles hors-contrat et aux différents acteurs récemment apparus autour de la « Edtech » (entreprises développant des produits dans le numérique éducatif) ou du développement personnel et du « bien-être ». Mais nous travaillons aussi avec le secteur privé surtout contractualisé (articles, formations...) sans sectarisme.

Un projet sociétal comme ambition

La devise du CRAP est « changer la société pour changer l'école, changer l'école pour changer la société », ce qui indique bien la volonté de ne pas isoler les questions éducatives de leur contexte social large. La société que nous voulons promouvoir ferait vivre pleinement la devise républicaine : une liberté qui ne soit pas seulement celle des individus isolés mais qui ait une dimension collective, une égalité réelle qui ne se limite pas à l'égalité des chances » et une fraternité qui inclut une solidarité avec les plus fragiles, dans le respect laïque des croyances et avec une dimension écologique affirmée.

Des partenariats comme moyens

L'organisation est centrée sur le monde scolaire, mais en travaillant avec d'autres mouvements, elle se veut aussi appartenir à l'éducation populaire. Le CRAP a pu ainsi intervenir auprès de parents, avec des collectivités territoriales et des associations qui agissent dans un cadre plus large que l'école.

Le CRAP est membre du CAPE (Collectif des associations partenaires de l'école).

Le CRAP co-organise la Biennale internationale de l'éducation nouvelle avec les Ceméa, l'ICEM, le GFEN, la Fespi, la Ficeméa, Éducation & Devenir, l'OCCE) qui viennent de créer une structure nouvelle « Convergence(s) »

Il a des partenariats réguliers d'édition avec ESF Sciences humaines et Canopé ainsi qu'avec Universcience, les Savanturiers et Educarte.



DDEN



Nom de l'organisation : Délégés départementaux de l'Éducation nationale

Activité principale : Association

Présidence : Eddy KHALDI

Siège national : 124 rue La Fayette, 75010 PARIS

Sites internet : www.dden-fed.org

Réseaux sociaux : Facebook : [Federation Nationale des DDEN](https://www.facebook.com/FederationNationaledesDDEN)

L'histoire des DDEN est liée à celle de l'École publique qui relève de la compétence de la commune depuis les lois fondatrices de Jules Ferry. Les DDEN, dans le cadre de leur fonction para-administrative, établissent des relations, pour toutes les questions relatives à l'enseignement scolaire, avec les interlocuteurs institutionnels, les équipes éducatives, les parents et les associations complémentaires de l'école.

*En tant que médiateurs, les DDEN restent les mieux placés pour contribuer à la bonne entente indispensable à la réussite des différentes activités scolaires et périscolaires entreprises ou projetées. Les DDEN souhaitent défendre, avec tous leurs partenaires, les intérêts de l'École publique en ayant pour but de travailler pour le mieux-être des enfants, au sein d'une école toujours plus accueillante, ouverte et efficace. **Les DDEN ont la volonté de faire de l'éducation un enjeu de mobilisation citoyenne pour l'égalité en éducation et la laïcité.***

Bref historique : la création et les évolutions

La **Fédération nationale des DDEN** a été fondée en 1906 sous le nom de « Fédération Nationale des Délégués Cantonaux » dont le siège social est au Ministère de l'Éducation à Paris. *Notre Fédération se doit :*

- *de provoquer la constitution régulière de délégations et la création d'Unions départementales adhérentes à la Fédération nationale ;*
- *de coordonner l'activité de ces Unions ;*
- *de les représenter, d'agir en leur nom et sur leur demande auprès des pouvoirs publics ;*
- *de défendre la laïcité sous toutes ses formes.*

UN ÉVÈNEMENT HISTORIQUE : Les DDEN enfin reconnus en Alsace-Moselle. C'est une demande que la Fédération formule depuis un peu plus d'un siècle : 1918.

Il y a eu en 2018 et 2019 la création de 3 Unions associatives départementales comprenant 80 DDEN, avec la nomination officielle des DDEN du Haut-Rhin par la DASEN. Les deux autres Unions du Bas-Rhin et Moselle sont, aujourd'hui, soumises à des pressions occultes qui bloquent la nomination officielle de leurs DDEN.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Son action est centrée sur les élèves des écoles primaires et maternelles. Les parties prenantes de la Fédération sont les Unions départementales qui regroupent 16 000 DDEN militants bénévoles, adhérents qui financent, exclusivement, par leur cotisation leur activité officielle auprès des écoles. Les bénéficiaires sont 60 % des écoles primaires et maternelles publiques couvertes et quelques écoles privées visitées dans le cadre de la fonction officielle de la Fédération.

Le projet soutenu et les actions conduites

La Fédération souhaite engager une campagne d'information pour mieux faire connaître les DDEN et reconnaître notre fonction parapublique. Le recrutement est un souci permanent. Les DDEN, bénévoles, partenaires de l'École publique constatent que leur mission fédérale et leur fonction officielle sont de plus sollicitées dans l'environnement



éducatif complexe d'aujourd'hui. Les DDEN exercent leur fonction, dans la ou les écoles dont ils ont la charge dans le cadre de leur délégation et de leur Union départementale.

La Fédération est constituée d'Unions départementales régies par la loi de 1901. Elle les encadre, les coordonne, les forme et met à leur disposition les outils nécessaires à l'exercice de leurs activités officielles et associatives. Toutes les activités sont financées par la Fédération et les cotisations de ses membres. Elle dispose d'une seule subvention publique accordée par le Ministère de l'Éducation Nationale, représentant moins de 3% du budget annuel.

Le renouvellement quadriennal est un moment fort de la vie de la Fédération. Il s'inscrit, aujourd'hui, dans une période difficile pour l'ensemble des associations et la Fédération n'y échappe pas. Le Vade-Mecum a été distribué aux DASEN, aux IEN, aux écoles voire aux communes.

Les DDEN ont le souci permanent de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants. De leur fonction para-administrative officielle à leur mission associative, c'est d'abord l'implication, pas toujours connue, auprès des écoles, qui assure la crédibilité et la légitimité de la Fédération. Sa fonction et son rôle tenu sont de plus en plus nécessaires dans l'environnement éducatif complexe d'aujourd'hui. Membres de droit du Conseil d'école, leur indépendance leur confère ce nécessaire rôle de médiation et de coordination entre enseignants, parents d'élèves, municipalité et services académiques. Leur fonction de contrôle, de vigilance, de proposition intègre divers domaines : inspections des locaux, sécurité dans et autour de l'école, surveillance des effectifs, aux projets de travaux et aménagement, restauration scolaire, transports, caisse des écoles, activités périscolaires.

Sa motion : <http://www.dden-fed.org/wp-content/uploads/Motion-du-Congrès-juin-2019.pdf>

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

La laïcité comme principe

Alors que de nombreuses villes et villages de France ne disposent pas d'écoles publiques, les communes financent, sur l'impôt de tous les contribuables, les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires des écoles privées sous contrat. Ainsi, la collectivité publique communautarise des subventions pour une concurrence de plus en plus dispendieuse où deux modèles opposent deux conceptions antinomiques de la société. Face à **l'égalité en éducation** de l'école publique émancipatrice se dresse l'école privée libérale de l'inégalité sociale et de l'adaptation au marché placée sous la tutelle religieuse des Églises pour former leurs croyants. Cette remise en cause de la séparation des Églises et de l'État prospère, aujourd'hui, sur des considérations individualistes et consuméristes des familles. N'est-ce pas là une instrumentalisation politique de la religion ? Cette concurrence occulte les missions assignées à l'École publique, invalide ses principes fondateurs et le sens même de cette institution nationale en invoquant de sempiternels et injustes dysfonctionnements présumés pour mieux la détruire. Or, l'École publique est bel et bien consubstantielle à l'État républicain. L'État a le devoir de former des Citoyens et non des croyants. Les DDEN, en ce soixantième anniversaire, restent fidèles au **Serment de Vincennes** pour restaurer les principes républicains de notre École publique qui n'est ni un marché, ni un lieu de culte.

Cette École publique est la seule où l'on accueille, hors des déterminismes sociaux et des intérêts particuliers, tous les citoyens en devenir afin de préserver leur liberté de conscience et garantir leur émancipation.

Un projet sociétal comme ambition

Dans sa dernière résolution, la Fédération des DDEN rappelle « *que l'avenir de notre pays repose, en partie, sur la qualité de son école publique, laïque. L'investissement consacré à ce maillon est déterminant pour notre cohésion nationale. L'enjeu républicain de l'École laïque est la République et réciproquement.*

Pour servir l'intérêt général, face aux diversités démographiques, géographiques et sociales, la puissance publique n'a d'obligation constitutionnelle qu'à l'égard du seul service public laïque d'éducation.



*Les DDEN dénoncent les aides et privilèges croissants que la puissance publique accorde à une concurrence privée, qui fonctionne et s'administre sur le mode libéral **pour des intérêts particuliers ou communautaristes.***

L'École publique a l'obligation d'accueillir tous les jeunes, au-delà de l'origine des familles, des inégalités sociales et des convictions particulières des uns et des autres. Elle doit répondre à l'exigence de laïcité, à l'accès à une culture commune partagée afin de devenir des citoyens libres et responsables. »

Des partenariats comme moyens

La liberté ne consiste pas à s'isoler, mais au contraire à agir dans l'École laïque pour essayer d'améliorer, autant que possible, les actions communes et concertées que la Fédération conduit avec tous ses partenaires siégeant au Conseil d'École, dans le cadre et selon les orientations de sa Résolution générale. Elle poursuit la volonté de faire de l'École publique et laïque un projet collectif consubstantiel avec les principes de la République.

La Fédération organisation est membre et parfois fondatrice de plusieurs collectifs :

Le CNAL (Comité national d'action laïque depuis 1953)

Le Collectif laïque national (CNL) qui regroupe 35 organisations (associations diverses, fédérations, obédiences maçonniques) qui publient un rapport annuel : « Pour la Laïcité, pour la République »

- L'ESPER
- L'ORTEJ
- La JPA
- CAPE
- ANATEEP
- COFRADE



EEDF



Nom de l'organisation : Éclaireuses Éclaireurs de France

Activité principale : Association d'éducation populaire

Présidence : Laurent DOLIAS

Siège national : 12 place Georges Pompidou 93167 Noisy-le-Grand

Sites internet : www.eedf.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [Eclaireuses Eclaireurs de France](https://www.facebook.com/EclaireusesEclaireursdeFrance) - Instagram : [eedf_officiel](https://www.instagram.com/eedf_officiel) -

Twitter : [@EEDF_officiel](https://twitter.com/EEDF_officiel)

Bref historique : la création et les évolutions

Fondée en 1911 sous l'inspiration du mouvement des boys scouts de Baden Powell, l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France est un mouvement de scoutisme laïque inscrit dans l'éducation populaire qui a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques de laïcité, coéducation, démocratie, solidarité et écocitoyenneté pour en faire des citoyens engagés, conscients des problèmes de leur société et attachés à les résoudre.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Les EEDF est un mouvement éducatif pour la jeunesse, qui réunit aujourd'hui 11 286 enfants et jeunes. A sa création le mouvement Eclaireurs de France ne s'adressait qu'aux garçons mais très vite les premières troupes féminines naissent dès 1912, encore peu nombreuses, avant de structurer en 1921 la Fédération Française des Éclaireuses qui fusionna en 1964 avec les EDF. Laïque comme l'Ecole Publique, elle est ouverte donc à toutes et tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique et politique, chacun est assuré d'y trouver respect et compréhension. Sa vocation est la même depuis sa création : être ouverte à tous les enfants pour leur proposer un espace d'émancipation par l'autonomie et la prise de responsabilité. Depuis 1965, elle agit également avec la volonté de s'ouvrir à l'ensemble des publics, en fragilité sociale ou en situation de handicap pour lutter pour l'inclusion. Il existe majoritairement 2 critères dans l'accueil de ses publics : celui de diversité (sociale, géographique) et celui d'âge.

Les Eclaireuses Eclaireurs de France agissent avec leurs parties prenantes qui sont :

- Les enfants de 6 à 16 ans : adhérents et bénéficiaires, y compris les enfants en situation de handicap
- Les jeunes de 16 à 30 ans : adhérents, certains militants
- Les parents : bénéficiaires
- Les usagers : participants des vacances adaptées (adultes en situation de handicap), élèves, enseignants, collectivités, associations partenaires
- Les salariés : équipe salariale d'environ une soixantaine de personnes

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le Mouvement. Il est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part : contribuer à construire un monde meilleur en formant des citoyens engagés conscients des problèmes de leur société et attachés à les résoudre. Pendant l'année, les enfants ou adolescents vont apprendre progressivement à vivre en autonomie au sein d'un groupe. Ensemble, avec l'aide de leurs responsables, des adultes, des parents, ils vont explorer, découvrir, souvent au contact de la nature, prendre des responsabilités, et devenir acteurs de leur propre développement.

Les actions des EEDF s'articulent aujourd'hui autour de 3 grands axes :



1^{er} axe : l'éducation de la jeunesse à travers les groupes locaux et les Services Vacances. Il s'agit donc d'une part de l'accueil de loisirs, de préférence en pleine nature, pour les enfants et jeunes en pratiquant des activités de scoutisme principalement sur le temps du week-end, des mini-camps durant les vacances scolaires d'année et un camp d'été. Un projet d'année relie entre elles ces différentes rencontres en prenant en compte le groupe d'enfants, ses souhaits, le contexte local et en s'appuyant sur les compétences de l'équipe d'encadrement bénévole. Il s'agit donc d'autre part de la proposition de séjours adaptés aux enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental ou sensoriel. Au travers de ces activités, l'association propose de développer l'autonomie, la responsabilité et de favoriser la rencontre, la découverte, le repos et le plaisir.

2^{ème} axe : la sensibilisation aux ODD à travers des projets comme *Alter Egaux*. Des enfants et des jeunes s'engagent par équipe dans une aventure à la rencontre des mondes pour agir et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

3^{ème} axe : l'éducation à la paix, l'ouverture mondiale du scoutisme et la rencontre de la diversité qui s'incarnent dans des projets comme *l'Aventure Internationale* construite autour de 5 propositions éducatives contribuant à développer la fraternité scout et guide et les liens avec les organisations mondiales tout comme la réciprocité dans les pratiques et la citoyenneté en général. L'action des EEDF, ici, s'inscrit dans la volonté de renforcer la solidarité entre jeunes de différents pays et soutenir l'engagement individuel à l'international.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La laïcité comme principe

L'association dans ses statuts stipule qu'elle est complémentaire de l'école publique qui est par nature l'espace éducatif républicain de référence. Pour autant ouverte à tous, sans distinction, l'association développe des projets avec l'ensemble des structures éducatives y compris les écoles privées (confessionnelles ou non) qui trouvent dans ses propositions un intérêt à agir ensemble pour le bien des enfants et des jeunes.

Un projet sociétal comme ambition

Le but du mouvement de scoutisme est de contribuer au développement des jeunes en les aidant pleinement à réaliser leurs possibilités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles en tant que personnes, citoyens et membres des communautés locales, nationales et internationales. La méthode scout est un système d'auto-éducation progressive, basée sur la vie en petit groupe, l'éducation par l'action, la vie dans la nature, le cadre symbolique, la progression personnelle, le soutien des adultes et l'engagement sur nos valeurs et dans la communauté.

La démarche de projet s'appuie sur la méthode scout :

- L'éducation par l'action : proposer des projets dans lesquels les enfants prennent des responsabilités (concrètes et adaptées) et sont porteurs de leurs projets.
- La vie dans la nature : la découverte par l'expérience, le vivre dedans, pour devenir des citoyens respectueux de leur environnement.
- L'engagement sur nos valeurs et dans la communauté : formaliser l'engagement sur des valeurs à travers des rites telle que la promesse scout, développer la notion de solidarité et la volonté d'agir pour la communauté qui se concrétise par exemple dans des projets d'aide et de soutien aux migrants avec l'aide d'associations partenaires.

Les liens entre les EEDF et l'Ecole sont aussi anciens que l'association. Les EEDF sont le seul mouvement de scoutisme agréé par le ministère de l'Education nationale comme association qui prolonge l'action de l'enseignement public. Depuis 1945 cet agrément constitue un label et garantit que les EEDF sont complémentaires de l'école publique. L'association partage le même objectif que cette dernière : permettre à l'enfant de grandir de façon entière et harmonieuse et former ainsi les citoyens de demain. Devant cet objectif les Eclés et l'Ecole ont chacun des ressources complémentaires et c'est ensemble qu'elles contribuent à l'éducation globale des jeunes. Les propositions



pédagogiques s'inscrivent en complémentarité du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Forte des propositions mises en œuvre dans ses 205 structures locales d'activité l'association partage son savoir-faire et propose des projets à co-construire avec les équipes enseignantes : classes découvertes, classes campées, formation des délégués de classe...

Des partenariats comme moyen

Les EEDF agissent pour réaliser leur mission avec des partenaires institutionnels (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère des affaires étrangères), des collectivités (conseils municipaux, départementaux, régionaux) et des partenaires associatifs (ATD Quart Monde, CEMEA, CAPE, CNAJEP, Lions Club, Croix rouge, Secours Pop, UNAT, JPA).



L'Entraide Union



Nom de l'organisation : Entraide Union

Activité principale : Association

Présidence : Alain GIRARD

Siège national : 31 rue d'Alésia, 75014 Paris

Sites internet : <https://www.eu-asso.fr/>

Réseaux sociaux : Facebook : [Entraide Union](#)

L'Entraide Union propose un regard différent sur la situation de handicap et la difficulté sociale ainsi qu'un accompagnement éducatif, thérapeutique, médical, pédagogique, professionnel tenant compte des différences de chacun.

Bref historique : la création et les évolutions

Issue du militantisme des œuvres complémentaires à l'Éducation nationale, l'Entraide Universitaire a été créée en 1954 par la Mutuelle Accidents Élèves de la région Parisienne, avec pour mission de fonder des établissements à caractère social et médico-social dans une démarche de complémentarité avec l'école publique.

L'Entraide Union a su, au fil des années, de manière responsable, adapter son organisation, moderniser ses pratiques, diversifier ses domaines d'intervention et suivre les évolutions législatives et réglementaires pour offrir une qualité de service optimale auprès des usagers qui lui sont confiés.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

L'Entraide Union s'adressait à sa création avant tout à la population scolaire : centres de vacances, mais aussi établissements sanitaires et sociaux, avec pour objectif de créer du sens aux placements des fonds de la MAE. C'est véritablement dans les années 1970 que l'Entraide Union développe une spécialisation dans la création d'établissements pour personnes en situation de handicap.

Le projet soutenu et les actions conduites

L'Entraide Union agit dans le domaine de la scolarisation, de l'hébergement, de l'aide au travail et de l'accompagnement thérapeutique, pédagogique et social des personnes en situation de handicap, du jeune enfant à l'adulte. Elle intervient aussi dans le domaine de la protection de l'enfance, par l'accueil de jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ses actions sont portées par le Projet associatif de l'Entraide Union, adopté par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Il est mis en œuvre par un plan d'action opérationnel, prenant en compte les engagements des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens négociés avec les Autorités Régionales de Santé. Le Projet associatif est décliné en Projets d'établissements et de services.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Association loi 1901, la non-lucrativité est un principe au cœur de l'action de l'association. L'égalité femmes-hommes est un axe de développement de sa politique salariale.

De même, l'ouverture à la diversité de ses établissements répond tout à la fois aux valeurs humanistes et solidaires de l'association.

La majorité des établissements de l'Entraide Union sont dotés d'un Conseil de la vie sociale, instance démocratique qui permet la représentation des salariés, des usagers et de la direction qui permettent de débattre de la vie de l'établissement et de réalité de l'accompagnement au plus proche de l'utilisateur.



Les parties prenantes au sein de l'association sont ses adhérents, les membres du Conseil d'administration, les 1500 salariés du siège et des établissements, les 5200 usagers et leurs représentants.

La laïcité comme principe

L'Entraide Union est une association laïque. Elle a été à ce titre fondatrice de l'Union nationale des associations laïques gestionnaires (UNALG). Cette valeur républicaine est un fondement de notre association. Elle milite donc pour une pleine inclusion au sein de l'Ecole de la République. Elle a adopté une Charte de Laïcité dans les établissements et services de l'association en juin 2017.

Un projet sociétal comme ambition

L'Entraide Union est fondée sur les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. D'autres valeurs sont également au centre de son action : l'Appartenance, la Solidarité, la Citoyenneté. La devise de l'association est « Citoyens avant tout ».

L'Entraide Union :

- Considère que la personne en situation de handicap est un citoyen ordinaire ;
- Affirme que tout être humain, quels que soient la nature et le degré de la déficience dont il souffre, est un être de culture qu'elle se doit d'aider à se construire par l'éducation ;
- Estime que l'environnement accessible et accueillant doit être pour tous et ce, quelles que soient les déficiences ;
- Revendique, au titre de l'égalité de tous les citoyens, la prise en charge financée intégralement par la collectivité publique des institutions et services qui assurent auprès des personnes en situation de handicap une véritable mission de service publique.

Le lien avec l'Éducation Nationale est une constante de l'histoire de l'association. Mais au cours de son existence elle s'est profondément transformée : d'une part elle est devenue une association gestionnaire d'établissements médico-sociaux, ce qu'elle n'était pas primitivement ; d'autre part, en 1996, elle a acquis son autonomie puis son indépendance par rapport à la MAE-RP. L'Entraide Union accompagne des enfants et adolescents dans des établissements spécialisés où la dimension pédagogique et éducative est essentielle : CMPP, IME, SESSAD, ITEP, EMPRO. Elle investit pleinement le champ de l'école. L'association travaille aujourd'hui sur le devenir de ces établissements, dont certains pourraient devenir des plateformes d'aide à l'inclusion en milieu ordinaire pour la scolarisation des enfants et des jeunes.

Des partenariats comme moyens

L'Entraide Union s'inscrit avec force dans une « démarche de réseau » et développe des partenariats institutionnels et sociaux. L'action d'aide de l'association se situe toujours en relation avec le corps social de la personne accompagnée : la ville, la famille, l'école, les entreprises, les voisins, les associations. C'est pourquoi de nombreuses collaborations sont à souligner avec les crèches, les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile), l'Éducation Nationale, les hôpitaux, les secteurs de pédopsychiatrie, les CFA (Centres de Formation et d'Apprentissage), la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), les autres associations médico-sociales, de formation professionnelle et d'éducation populaire, les associations sportives et culturelles.



Fédération Générale des PEP



Nom de l'organisation : Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public

Activité principale : Réseau de 101 associations pour une société inclusive

Présidence : Dominique GILLOT

Siège national : 5-7 rue Georges Enesco, 94026 Créteil Cedex

Sites internet : www.lespep.org

Réseaux sociaux : Facebook : [Federation générale des PEP](https://www.facebook.com/FederationGeneraleDesPEP) - Twitter : [@FGPEP](https://twitter.com/FGPEP)

Bref historique : la création et les évolutions

L'Œuvre des pupilles de l'enseignement public est créée en 1915 **pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre**, puis les enfants de mutilés ou réformés fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique. Les sections qui constituent l'œuvre se transforment en associations départementales autonomes autorisées à faire appel à la générosité publique sous le régime de la loi de mai 1916. Elles sont présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces « AD » se regroupent le 18 mai 1917 en une **fédération nationale**, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919.

Dès 1926, les « AD » étendent leur assistance aux pupilles de l'école publique que sont « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquenté les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale », et passent sous le régime de la loi 1901. Parallèlement, des fondations permanentes se créent au niveau départemental ou national. Les PEP débutent leur action dans le **secteur sanitaire** avec la création d'un centre qui accueille les tuberculeux dans le sud de la France. Les PEP créent les **colonies de vacances** afin d'envoyer les enfants « vers la nature et l'air pur ».

Dans les années 50, l'activité des PEP se développe également dans des domaines plus proches de l'école (**classes de découvertes, aide à l'enfance en difficulté**). En 1953, la création du premier **IME PEP** marque le début du développement de l'action des PEP en faveur de **l'enfance handicapée**. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école (**SAPAD**).

Depuis 1998 les PEP développent aussi des **actions éducatives de proximité** autour des questions de la parentalité, de la prévention du décrochage scolaire, de l'accompagnement à l'entrée en maternelle, de passerelles, ou encore de lutte contre l'illettrisme.

Elles se sont fortement investies dans la mise en place des PEDT et dans la mise en place des orientations de l'Éducation nationale notamment en mettant en œuvre dans tous ses secteurs d'activité une politique pour l'École inclusive.

Le pilotage fédéral a permis d'identifier la grande variété des réponses faites par les PEP aux partenaires territoriaux, en fonction des besoins identifiés à l'échelle locale interrogeant et s'articulant avec les politiques publiques.

Les différents secteurs d'interventions des PEP sont l'éducation, le loisir, la culture, le sport- le handicap- la santé – la protection de l'enfance- le social.

On dénombre 7 433 activités différentes classées en 70 types d'activités.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La Fédération Générale des PEP est constituée de 107 associations – 85 associations départementales ou territoriales, 12 Associations Régionales, 9 associations affiliées ou organisme de gestion et 1 siège fédéral – et de membres individuels.

Quelques chiffres



- 1 300 000 personnes participent chaque année aux activités PEP de 0 à + 100 ans
- 1 448 établissements et services
- 3 secteurs d'activités :
- Politiques Educatives et Sociales de Proximité (23 % de l'activité)
- Politiques Educatives Vacances Loisirs Culture et Sport (59 % de l'activité)
- Politiques Sociales et Médico-sociales et de Santé (18 % de l'activité) - dont Protection de l'Enfance
- Les politiques fédérales des 3 secteurs concourent chacune et collectivement (approche transversale) à la mise en œuvre des actions PEP en complémentarité de l'action publique. Tous les âges de la vie sont concernés facilitant les parcours individualisés éducatifs et sociaux.
- 7 433 activités différentes classées en 70 types d'activités
- 2 000 bénévoles statutaires, 15 000 bénévoles
- 23 750 salariés

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet fédéral 2018-2022 est intitulé « Agir pour une société Solidaire et Inclusive ».

Les PEP promeuvent les valeurs et principes de laïcité, de solidarité, d'égalité, d'émancipation. Elles apportent aux enfants et adolescents, aux adultes, et à leurs familles, particulièrement à ceux victimes de l'exclusion sociale, de la maladie, en situation de handicap ou en perte d'autonomie, un accompagnement matériel, moral et social. Elles participent à leur éducation, à leur formation et à leur inclusion sociale et professionnelle. Elles permettent l'accès de tous aux droits et à la pleine participation citoyenne. Les besoins sociaux et une approche globale des personnes ainsi que la prise en compte de leurs projets et de leurs parcours ont amené les PEP à s'adresser non seulement aux enfants mais également aux adultes dont les personnes âgées.

L'ensemble des actions portées et développées par les PEP sont des actions d'éducation populaire. La participation des PEP aux instances de pilotage et aux collectifs de l'éducation populaire atteste de cet engagement. La proximité des PEP avec l'École est constitutive à leur histoire et à leur modèle organisationnel. La Fédération Générale des PEP assume la responsabilité d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs l'engageant contractuellement comme partenaire au nom de ses associations membres à concourir à la mise en œuvre des ambitions et priorités du MENJS. La Fédération siège au Conseil National des Associations Éducatives et Complémentaires de l'École Publique, elle participe aux travaux du Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire CNAJEPJEP et des CRAJEP.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les PEP ont choisi le modèle associatif pour cadre d'action. Elles constituent ensemble un réseau et un mouvement de l'éducation populaire et de l'ESS. Le mouvement PEP se définit comme un mouvement de transformation sociale.

La Fédération générale des PEP est gouvernée par une Assemblée générale réunissant tous ses membres (associations et membres individuels), qui élit un Conseil d'administration, lequel désigne en son sein un Bureau. Le CA et le Bureau assument le pilotage du siège fédéral. Celui-ci est reconnu comme « Tête de Réseau » et assure les missions de pilotage, d'animation et de sécurisation du réseau. Il pilote et coordonne les politiques fédérales et assure l'opérationnalisation des actions. Il assume la fonction d'interlocution avec les pouvoirs publics et coordonne la mission de plaidoyer liée à la dimension du mouvement. En 2019, une nouvelle organisation de ses missions au regard du projet fédéral (2018-2022) a conduit à proposer une réorganisation formalisant le processus de co-construction avec le réseau du pilotage de l'ensemble de la Fédération. Ce travail a débouché sur la rédaction d'un Projet stratégique du pilotage fédéral valorisant la mobilisation des compétences de terrain pour essaimer les expérimentations évaluées, appuyer les logiques de développement de chacune des entités du réseau et assumer de manière coordonnée la fonction plaidoyer.

La laïcité comme principe



Les PEP défendent l'École Publique et Républicaine. La Laïcité est un principe essentiel de l'engagement associatif des PEP.

Leurs activités sont ouvertes à tous au regard de leurs besoins et attentes dans une démarche inclusive et solidaire.

Un projet sociétal comme ambition

Les PEP définissent dans leur projet fédéral leur engagement comme un projet républicain contribuant à construire une société inclusive et solidaire, pour lutter contre les inégalités notamment en faisant siens les enjeux du développement social et environnemental durable. Elle milite pour une société solidaire, responsable et inclusive.

Les PEP privilégient tant dans leur mode d'organisation que dans leurs activités une démarche participative et une méthodologie coopérative de co construction, de co élaboration et de co évaluation. Le principe d'égale dignité entre professionnels /élus associatifs et personnes participant aux actions est également très important tant dans les modalités d'organisation que dans les accompagnements et actions portés. Le programme Formation Audit Conseil Études facilite l'acquisition et le transfert de compétences entre des salariés des associations PEP et de leurs partenaires pour accompagner les mutations des secteurs d'activités et la compréhension des enjeux de renouveler constamment l'appropriation et l'adhésion aux valeurs et principes portés par le mouvement PEP. Une politique fédérale d'animation et de développement des coopérations et synergies de compétences permet au réseau de développer une économie solidaire et responsable associant les compétences des personnes accompagnées. L'innovation et le développement à l'échelle locale sont favorisés dans une approche territoriale. Un programme Employeur associant les problématiques du salariat et du bénévolat permet aux associations PEP de préciser et assumer leur Responsabilité Sociale d'Organisation et de valoriser l'impact social de leurs innovations et actions pour une société plus solidaire et inclusive permettant de lutter contre les inégalités sociales.

Des partenariats comme moyens

Des conventions nationales de partenariats avec les pouvoirs publics à 'échelle nationale sont conclues (MENJS, SEPH, CNAF,ANCT, Ministère de la culture, ministère agriculture, ANLCI ...) . Un fort partenariat territorial est établi avec les administrations déconcentrées, les collectivités locales, les associations partenaires de l'École et de l'ESS, les associations de personnes handicapées et de leurs familles.

La FGPEP siège au CNCPH, au HCFEA et au CNAECEP, Comité de suivi du service Public de l'École Inclusive, COPIL des Politiques Enfance Jeunesse de la CNAF, Conseil Économique et Social Européen, au Conseil National d'Orientation des Cités Éducatives.

La FGPEP est membre de la JPA, de l'UNAT, de l'ESPER, de Solidarité Laïque, Collectif Handicap, NEXEM, Hexopée et du CAPE et du CNAJEP... elle candidate en 2021 à l'UNIOPSS et au Mouvement Associatif.



Fauvettes



Nom de l'organisation : Association Les Fauvettes

Activité principale : Association

Présidence : Michel ROIGNOT

Siège national : 10 rue Léon Jouhaux, 75010 Paris

Sites internet : www.les-fauvettes.fr

Bref historique : la création et les évolutions

L'association Les Fauvettes, fondée le 28 avril 1960 par le ministère de l'Éducation nationale, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, a pour but d'organiser et de développer toutes activités de vacances, loisirs, séjours culturels, linguistiques et sportifs, pour les enfants de 4 à 17 ans des personnels du Ministère de l'Éducation nationale.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Initialement aux enfants des personnels du ministère de l'éducation nationale mais aussi aux enfants des personnes extérieures au MEN.

L'association Les Fauvettes accueille également des groupes scolaires dans ses centres d'hébergement tout au long de l'année.

- L'association se compose de membres actifs, de membres cooptés et de membres honoraires ou bienfaiteurs.
- Adhérents et bénéficiaires : Les enfants des personnels de l'éducation nationale mais également des enfants extérieurs au MEN.
- Salariés de droit privé et fonctionnaires détachés de l'éducation nationale.

Le projet soutenu et les actions conduites

En plus de ses missions premières d'accueil pendant les vacances, l'association Les Fauvettes s'inscrit résolument dans la démarche du ministère de l'Éducation nationale, en se mettant à la disposition des établissements scolaires pour accueillir leurs classes de découverte.

Les séjours sont principalement ouverts aux membres de la sphère éducation nationale qui bénéficient de tarifs subventionnés mais aussi aux jeunes de l'extérieur au MEN qui payent quant à eux le « prix public ». Les parents n'appartenant pas au MEN doivent s'adresser à leur service social ou comité d'entreprise pour solliciter éventuellement des aides.

Opérateur principal du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'association *Les Fauvettes* organise et développe les activités de vacances des enfants des personnels relevant de ce même ministère.

Au sein des 4 centres permanents, de centres temporaires ou de centres partenaires, l'association développe des séjours thématiques, culturels, linguistiques ou sportifs et des séjours à l'étranger.

Nos centres permanents et leurs personnels accueillent également des classes de découverte, des groupes sportifs ou culturels et des familles tout au long de l'année.

Découvrir la vie de groupe tout en apprenant l'autonomie



Quel que soit l'effectif du centre, des groupes de vie relativement réduits sont organisés, généralement en fonction de l'âge des participants. Ils permettent à l'équipe d'encadrement de connaître individuellement chaque enfant, condition indispensable à l'instauration d'un climat de type familial et d'une vie collective harmonieuse.

Le rythme de vie respecte la notion de vacances, ni carcan, ni laisser-aller mais une recherche constante d'équilibre entre les aspirations individuelles et les contraintes d'une vie de groupe où la liberté de l'un dépend du respect de l'autre.

Agir et s'épanouir dans la pratique d'activités variées : plaisir de découvrir, comprendre et apprendre

En dehors des dominantes, les activités proposées tiennent compte des attentes et des souhaits émis par le groupe, des possibilités offertes par la région d'accueil, de la découverte d'un cadre de vie différent, des connaissances et aptitudes des membres de l'équipe d'encadrement. Elles s'efforcent de répondre harmonieusement aux besoins de détente, d'expression et de dépense physique de tous les participants.

Vivre et partager des moments inoubliables

La vie quotidienne doit permettre à chacun de s'impliquer dans l'organisation et le fonctionnement du groupe. Bien que chaque centre ait son propre personnel de service, les enfants sont associés au rangement quotidien de leurs chambres et des différents lieux d'activités. Dans les centres d'adolescents, les directeurs sont également amenés à faire participer les jeunes à quelques tâches matérielles.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'association Les Fauvettes à un fonctionnement associatif à but non lucratif et démocratique, elle est administrée par un conseil d'administration, comprenant des membres élus par l'assemblée générale et des membres cooptés ou honoraires, qui élit lui-même un bureau. Des instances se tiennent régulièrement via des AG, Bureaux ...

La laïcité comme principe

L'association accueille lors de séjours de vacances des publics extérieurs au MEN et qui peuvent de ce fait être issus d'écoles privées. De plus nous proposons des séjours scolaires dans nos 4 centres. Il nous arrive d'accueillir des publics d'établissement privés.

Un projet sociétal comme ambition

En tant qu'association actrice de l'ESS, nous avons toujours veillé à ce que nos prix restent accessibles. Ainsi, Les Fauvettes agissent pour favoriser l'accès aux vacances pour tous et les tarifs retenus permettent l'accès du plus grand nombre, en particulier les enfants des familles les plus modestes. Le Fonds de Solidarité destiné à atténuer certaines difficultés financières peut être sollicité en toute discrétion.

Au service de ses bénéficiaires, l'association met en œuvre :

- **La lutte contre les différences sociales** : En maintenant des tarifs très attractifs, l'association poursuit son action sociale en faveur des personnels. Pour que les vacances soient accessibles "à tous les enfants et jeunes", la tarification des séjours est établie en fonction des revenus des familles appartenant au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec une application du quotient familial à tous les séjours proposés.
- La promotion de **l'accessibilité du plus grand nombre** aux séjours et au départ en vacances. Signataire de la charte de déontologie pour **l'accueil des personnes en situation de handicap** dans les structures de vacances et de loisirs non-spécialisées, l'association Les Fauvettes défend le respect de la différence, de la solidarité et du vivre ensemble. Nous mettons en place un suivi individualisé afin d'établir un accueil personnalisé pour les enfants ou jeunes en situation de handicap.
- La réalisation de séjours thématiques encadrés par une équipe d'animation diplômée et passionnée.



- la formation et le perfectionnement du personnel d'encadrement nécessaires au bon déroulement de ses séjours et de ses activités.
- La mise à disposition de ses centres d'hébergement aux établissements scolaires pour accueillir leurs classes de découverte.

Des partenariats comme moyens

Notre association, membre de l'UNAT, de l'ESPER, d'éthic étapes et de l'Office, est agréée au niveau national et départemental par les ministères de l'Education nationale, chargé des sports et de la jeunesse, du Tourisme (certificat d'immatriculation ATOUT France n° IM 075 12002). Elle est aussi affiliée à la Fédération Française d'Equitation et à la Fédération Française de Voile.



FCPE



Nom de l'organisation : Fédération des Conseils de parents d'élèves

Activité principale : Accompagnement, formation, représentation des parents d'élèves

Présidence : Carla DUGAULT, co-présidente et Nageate BELAHCEEN, co-présidente

Siège national : 108 - 110, avenue Ledru Rollin - 75544 PARIS CEDEX 11

Sites internet : www.fcpe.asso.fr

Réseaux sociaux : Twitter : [@FCPE_Nationale](https://twitter.com/FCPE_Nationale) - Facebook : [FCPENationale](https://www.facebook.com/FCPENationale)

La FCPE a toujours inscrit ses actions dans un projet de transformation sociale pour une société plus juste et émancipatrice où chaque enfant et chaque jeune trouve sa place et s'épanouit dans son projet scolaire et plus largement dans son projet de vie. Ancrée dans une forte culture militante, la force de l'action collective ainsi que la justice sociale, économique et environnementale demeure son idéal de société.

Bref historique : la création et les évolutions

La FCPE a été créée en 1947 au sortir de la seconde guerre mondiale afin d'associer les parents d'élèves aux forces laïques pour peser collectivement dans la refondation d'une école progressiste, garante de l'égalité des chances et de la liberté de pensée. Ses deux fondateurs sont la Ligue de l'Enseignement et le Syndicat national des instituteurs (SNI).

Première fédération de parents d'élèves de l'école publique en termes de représentativité, la FCPE porte un projet éducatif global et militant pour défendre l'École publique. La fédération est reconnue d'utilité publique depuis 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire depuis 1982. La gratuité, la laïcité, la défense du service public d'éducation, la défense des droits de tous les enfants et la coéducation font toujours partie de l'ADN de la fédération.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Historiquement la FCPE s'est d'abord implantée dans le premier degré. Aujourd'hui, la FCPE est présente dans le premier et second degré. La fédération s'adresse à tous les parents d'élèves de l'école publique de la maternelle au lycée. L'objectif est de développer la FCPE dans les années à venir au sein du premier degré mais également au sein des lycées professionnels et agricoles.

Le projet soutenu et les actions conduites

Conformément à son objet social et son projet éducatif, la FCPE nationale a comme actions :

- La représentation des parents d'élèves au sein de toutes les instances de l'Éducation nationale
- Un rôle de plaidoyer pour la défense des droits de tous les enfants et la co-construction de politiques publiques d'éducation et de jeunesse.
- L'information et la formation des parents d'élèves via différents canaux et notamment par la plateforme de formation en ligne <https://jaimemonecolepublique.fr/>
- La fonction de tête de réseau pour ses 102 fédérations départementales affiliées.

La fédération informe et accompagne tous les parents qui la sollicitent, sans aucune distinction (non adhérents par exemple).

Les associations locales et départementales ont développé de nombreuses activités économiques à destination des familles : bourses aux livres, achats groupés de fournitures scolaires, troc de jouets et de vêtements, etc.

Tous les services solidaires sont non lucratifs et permettent de sensibiliser de nombreux élèves et leurs parents à la possibilité d'une autre économie au service de l'Humain.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire



La démocratie comme socle

Le réseau FCPE est composé de :

- 280 000 adhérents (bénéficiaires de services solidaires, bénévoles et militants)
- 50 000 représentants de parents d'élèves bénévoles et militants siègent dans les conseils d'écoles et conseils d'administrations des établissements scolaires
- 102 fédérations départementales et 6000 associations locales
- Un CA national de 24 membres
- Une équipe de 18 salariés au siège national
- 1200 000 parents ont voté pour la FCPE lors des précédentes élections scolaires.

La laïcité comme principe

La FCPE réclame l'abrogation de la loi Carle, de la loi Debré et du concordat afin de défendre le service public d'éducation sur l'ensemble de tous les territoires. En 2020, il existe toujours des zones blanches sans école publique, notamment en Bretagne et dans la région des Pays de La Loire. Notre devise est toujours autant d'actualité : l'argent public doit aller à l'école publique !

Un projet sociétal comme ambition

La FCPE, en tant que fédération de parents d'élèves, fait partie de plein droit du champ de l'École et de la communauté éducative. La coéducation est cependant loin d'être acquise et la place des parents et des représentants de parents d'élèves à l'école se travaille à chaque instant. Sur le champ de l'éducation populaire, la FCPE forme des militants, en leur donnant les outils pour être des citoyens actifs au sein de l'École et agit au quotidien pour créer des espaces de réflexion entre les parents et des acteurs institutionnels et associatifs. Enfin, la fédération contribue à la construction des politiques publiques de jeunesse.

La FCPE travaille actuellement sur un projet afin d'appuyer le développement des achats groupés de fournitures scolaires éco-responsables. Concrètement la FCPE veut rendre accessible financièrement, à un large public de familles, des fournitures qui ne soient ni nocives pour la santé des élèves, ni pour l'environnement.

Des partenariats comme moyens

De par ses actions transversales dans le paysage éducatif, la FCPE agit au sein de nombreux réseaux et en lien avec une multitude de partenaires : les associations de l'éducation populaire et associations complémentaires de l'école publique, les syndicats (enseignants, lycéens, étudiants), les associations et réseaux de défenses des droits, l'ESPER avec notamment le partenariat historique avec la MAE. La Fédération agit également dans les espaces de concertation avec les institutions, ministères et collectivités.



Fédération APAJH



Nom de l'organisation : Fédération Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Activité principale : Association pour une société inclusive

Présidence : Jean Louis Garcia

Siège national : 33 AV DU MAINE, 75015 PARIS

Sites internet : www.apajh.org

Réseaux sociaux : Facebook : [Fédération APAJH](#) - LinkedIn : [Fédération APAJH](#) - Youtube :

[Fédération APAJH](#) - Twitter : @[Fédération APAJH](#)

Bref historique : la création et les évolutions

L'association est née en 1962 à l'initiative d'enseignants militants laïques et sociaux convaincus de la place des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire pour une citoyenneté à part entière. Elle pose le principe que la déficience relève de la solidarité nationale et du devoir d'inclure chaque citoyen dans la Cité.

C'est un mouvement citoyen.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La question du handicap concerne toute la société car il peut survenir à la naissance, et tout au long de la vie (accident - maladie), au grand âge auquel surviennent parfois des infirmités. Pouvant concerner chacun à un moment donné, l'APAJH s'adresse donc à chaque citoyen en situation de handicap ou non quel que soit l'âge.

Le projet soutenu et les actions conduites

Principalement préoccupée par le placement et la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap l'APAJH a complété ses buts avec la création d'établissements et de services adaptés à la fois pour répondre aux besoins et pour valider par la pratique les orientations.

Les actions menées en tant que Fédération d'associations départementales relèvent de la proposition pour faire évoluer le regard et la réglementation sur le handicap et concernent tous les problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap. Elles représentent aussi un combat contre les régressions, les reculs législatifs et réglementaires. Elles positionnent l'APAJH dans les valeurs républicaines.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Relevant de la loi de 1901, reconnue d'utilité publique l'APAJH fonctionne suivant des règles et principes associatifs plus particulièrement caractérisés par la laïcité, la démocratie, la citoyenneté, la solidarité. A but non lucratif elle a pour vocation de représenter les personnes en situation de handicap, leur famille, défendre et promouvoir leurs droits. Elle est ouverte à toutes les personnes voulant s'engager dans ce projet, concernées ou non par le handicap.

Son fonctionnement à la fois associatif et gestionnaire implique la participation d'adhérents, des élus, assistants, usagers et familles d'usager, de salariés pour l'accompagnement dans le respect des valeurs sociales dont l'absence de but lucratif.

La laïcité comme principe

L'APAJH privilégie toujours l'école publique, de la République, l'école de tous, refusant de s'inscrire en quoi que ce soit dans un système communautaire, quelle que soit la base idéologique de ce communautarisme.



Un projet sociétal comme ambition

L'APAJH fait vivre les valeurs qu'elle porte par la participation des usagers au sein des différentes instances dans les différentes structures, par des questionnaires, enquêtes et leur propre participation.

Le contexte de sa création, l'origine des militants fondateurs et de leurs successeurs, l'APAJH est liée à l'école de la République et en défend les valeurs : laïcité, solidarité, citoyenneté. Elle vise à autonomiser les jeunes, les adultes.

L'APAJH a signé le 10 janvier 2020 un accord-cadre avec le ministère de l'Éducation nationale afin de réaliser une synergie, une collaboration Éducation nationale et nos 700 établissements et services, nos 14 000 salariés sur tous les territoires, Outremer compris.

Le projet de sociétal défendu est illustré par son statut d'association loi 1901 et le bénévolat de ses membres élus, par le salariat respectueux de conventions collectives nationales et par le réinvestissement des excédents dégagés par une bonne gestion dans l'amélioration de l'accompagnement et la contribution à la réalisation de nouvelles réponses.

Des partenariats comme moyens

L'APAJH s'implique dans les structures officielles comportant une représentation, de même avec d'autres associations par le biais de conventions.



FDML



Nom de l'organisation : Fédération des Maisons des Lycéens

Activité principale : Accompagnement, développement, coordination, représentation des Maisons des Lycéen.ne.s

Présidence : Emma Schoentjes

Siège national : 3/5 rue de Vincennes - 93100 Montreuil

Sites internet : www.federation-mdl.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [MDLréseau](#) - LinkedIn : [Fédération des MDL](#) - Youtube : [FMDL - Fédération des Maisons Des Lycéen.ne.s](#) - Twitter : [Fédération des MDL - FMDL \(@federationmdl\)](#)

Bref historique : la création et les évolutions

La FMDL est née en mars 2015 d'une volonté des lycéen.ne.s de se doter d'une association permettant la mise en réseau de leurs Maisons Des Lycéen.ne.s (MDL). En effet, ces dernière, créées en 1991, restaient parfois isolées, ne disposaient ni de cadre d'échange, ni d'outils de portage de projet à l'échelle de territoires, ni d'espaces de formations, ni d'entité représentative. Ces lycéen.ne.s ont donc pris l'initiative de créer une association permettant la coopération et l'engagement commun des MDL sur toute la France.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La FMDL s'adresse à la fois aux MDL qui sont sa cible prioritaire et aux lycéen.ne.s, tant pour les inciter à s'engager dans les MDL que pour proposer des débouchés de mobilisation relatifs à ses valeurs. Ce dernier public s'est installé naturellement dans un second temps, quelques années après la création de la FMDL. Les objectifs sont nombreux mais la Fédération souhaite principalement créer un réseau rassemblant la totalité des MDL pour les faire vivre, se développer et transformer le lycée et la société. L'objectif est également de créer du collectif dans l'engagement dans un contexte qui pousse à l'individualisation et à l'atomisation de modes d'engagement.

Seules les MDL peuvent adhérer à la FMDL. Elles décident de son orientation et de sa direction. Elles sont également les bénéficiaires de ses actions. La FMDL touche également les personnels de l'Education Nationale par le biais de parcours dédiés lors de ses événements. Ses militants sont des lycéen.ne.s, engagé.e.s ou non dans une MDL. Certain.e.s d'entre elles et eux restent quelques années de plus pour s'engager dans la « délégation » qui n'a pas de pouvoir décisionnel mais qui conseil et soutien les lycéen.ne.s en poste. Enfin, la FMDL développe progressivement une équipe de salarié.e.s venant apporter des compétences professionnelles à une structure qui voit croître son volume d'activité.

La FMDL s'adresse en premier lieu aux lycées publics car les MDL y sont instituées par voie de circulaire, contrairement aux lycées privés. Cependant, une association lycéenne similaire à une MDL ayant son siège dans un lycée privé peut tout à fait adhérer à la FMDL si elle respecte les valeurs portées.

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet fondamental de la FMDL reste le même : mettre les MDL en réseau et créer des dynamiques communes permettant de transformer les lycées et la société. Cependant, les générations successives de lycéen.ne.s ont apporté une grande richesse de points de vue, d'engagements, de façons de faire et de penser. Cela a apporté beaucoup de profondeur à la réflexion en son sein. Sur cette base, beaucoup de dispositifs et d'actions ont pu évoluer ou être mis en place. La FMDL a par exemple développé en son sein une manière bienveillante d'interagir entre les bénévoles qui permet de faire reculer les situations oppressantes, notamment liées à l'identité des personnes. Cela se base sur des outils et une organisation longuement réfléchi.e.s.



Depuis 2015, de nombreux rassemblements de MDL dédiés à l'échange et à la formation ont été organisés. Il s'agit de la forme d'action la plus régulière qui permet la création de projets inter-MDL plus divers. A ce titre, les Assises Nationales des MDL, rassemblant 1000 lycéen.ne.s chaque année sont devenues un rendez-vous incontournable de la vie lycéenne.

Au-delà de ces rassemblements, la FMDL agit pour aider au développement des MDL au niveau national par une permanence téléphonique et numérique, et au niveau local par un accompagnement dans les académies les plus structurées. Il existe aussi des projets thématiques qui proposent aux MDL et aux lycéen.ne.s de se mobiliser de différentes manières autour d'une campagne ou d'une date. Par exemple, la FMDL organise chaque année le « 17 mai », projet de lutte contre l'homophobie et la transphobie qui consiste à proposer autour de cette date des actions culturelles et/ou de sensibilisation.

Ce sont les lycéen.ne.s qui les définissent et les portent par le biais de sous-groupes territoriaux : les coordinations académiques, thématiques : les dossiers nationaux, et organisationnels.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les actions et événements sont à tarifs solidaires ou gratuits pour faciliter l'engagement de tou.te.s. Afin de garantir un fonctionnement interne démocratique, les moments d'écriture du texte d'orientation sont collectifs et ouverts à tou.te.s. Deux AG sont organisées par an pour s'adapter au fort renouvellement du public lycéen. La Fédération mobilise l'éducation populaire pour donner une place à chacun.e et accroître la participation active de ses membres.

Un projet sociétal comme ambition

La FMDL s'est dès le départ inscrite dans une logique engagée. Ses actions refusent la neutralité tout en respectant les convictions de chacun.e. Elles sont toujours politiques mais jamais partisans.

C'est à ce titre que dès la création de la FMDL, ses dirigeant.e.s ont fait le choix de s'inscrire dans l'ESS, préférant la coopération à la compétition et voulant construire une Ecole et une société du vivre ensemble. Elle fait le choix de construire, par l'éducation populaire, une société et une économie démocratiques, replaçant l'humain en son cœur.

Les valeurs de la FMDL reflètent l'aspiration d'une jeunesse lycéenne à voir la mobilisation pour le climat et l'environnement radicalement changer les manières de produire, de consommer et de se développer.

La société pour laquelle la FMDL s'engage est inclusive, elle consacre l'égalité entre les femmes et les hommes, elle lutte contre les discriminations et les schémas de domination qui en sont la cause.

Enfin, la société que la FMDL contribue à construire est solidaire, rapproche de l'autre, n'oublie personne sur le bord de la route en construisant des mécanismes d'entraide, de redistribution et de coopération.

La FMDL est une organisation au cœur de l'École. Elle fait la part belle à l'éducation par les pairs entre lycéen.ne.s. Elle mobilise toutes les compétences et les motivations pour construire un projet commun. L'objectif est d'améliorer la vie des lycées dans l'ensemble des établissements par le biais des MDL.

Les personnels de l'Éducation Nationale sont sollicités comme accompagnant.e.s et non comme sachant.e.s. Ils et elles sont appelé.e.s à échanger ensemble pour s'enrichir mutuellement dans le but d'apporter un meilleur support aux lycéen.ne.s.

L'ensemble de l'activité et des projets est tourné vers les valeurs de la FMDL. Par exemple, afin de sensibiliser aux gestes écologiques et à la protection de l'environnement, notre événement principal, les ANMDL, était totalement végétarien, sans distribution de prospectus et proposait des solutions de transports en commun pour s'y rendre.

Des partenariats comme moyens



La direction de la FMDL a, depuis le début, fait le choix de ne travailler qu'avec des partenaires institutionnels (Etat, régions, villes...) et des organisations de l'ESS. Elle travaille avec beaucoup d'associations, dont plusieurs de manière régulière qui alimentent nos projets.



GCU



Nom de l'organisation : Groupement des Campeurs Universitaires

Activité principale : Camping associatif

Présidence : Claire BAZIN

Siège national : 72 boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Sites internet : www.gcu.asso.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [GCU-Le-camping-associatif](https://www.facebook.com/GCU-Le-camping-associatif)

Fondé dès son origine sur les principes d'autogestion, de tolérance et de laïcité, le GCU regroupe toutes les personnes partageant ses valeurs fondatrices humaines, laïques, solidaires et conviviales, acceptant sa conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative et adhérant sans restriction à ses statuts, son règlement intérieur et ses consignes de fonctionnement.

Le GCU gère actuellement une centaine de terrains répartis sur toute la France et propose des partenariats avec d'autres terrains de camping, sur le territoire et en Europe. Il est devenu la première association française de camping-caravaning.

Ses principaux atouts, outre ses tarifs intéressants, sont la qualité de l'ambiance et des rapports humains dans ses terrains, dont la diversité et le confort sont à souligner.

Le GCU permet de vivre le « camping autrement », loin des concepts « industriels » de l'hôtellerie de plein air. Son fonctionnement participatif en est sa clé de voûte.

Bref historique : la création et les évolutions

Le GCU a été fondé en 1937 par des « instituteurs de la république », administrateurs de la MAAIF (actuellement MAIF). En pleine période du Front populaire avec l'obtention de nouveaux congés payés, le GCU devait permettre à ses adhérents de partir en vacances en camping pour un prix raisonnable.

Le fonctionnement du GCU est basé sur le bénévolat. Il regroupe des membres qui partagent les valeurs fondatrices : humaines, laïques, solidaires et conviviales et acceptent la conception du camping, sans distinction d'opinions politiques, syndicales ou philosophiques. Le GCU ne poursuit aucun but lucratif. Tout au long de la saison, ce sont les campeurs eux-mêmes qui assurent le fonctionnement du terrain : accueil, animation, entretien, paiement... Hors saison, son réseau de délégués bénévoles permet d'entretenir et de préparer les campings.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Autrefois réservé aux assurés MAIF puis aux enseignants, il est aujourd'hui ouvert à tous ceux qui partagent ses valeurs.

L'objectif est de permettre à chacun de pratiquer le camping à un prix raisonnable.

Le projet soutenu et les actions conduites

Pour que ses campings puissent fonctionner, chacun doit donner de son temps quel que soit son niveau d'investissement.

Tout au long de l'année, les administrateurs, les délégués de terrain et les correspondants territoriaux font vivre l'association.



Lors des séjours tous les adhérents participent : lorsque vous arrivez sur un terrain, vous êtes accueillis par un campeur, quelques jours plus tard c'est vous qui donnerez 3 ou 4 heures de votre temps pour accueillir les nouveaux campeurs. Durant votre séjour vous participerez au conseil des campeurs ou au nettoyage collectif des sanitaires et à l'entretien du terrain (service de jour).

Chaque semaine, les campeurs réunis en assemblée désignent un conseil chargé de la bonne marche du camping pour la semaine.

Hors saison, le réseau de bénévoles assure l'entretien et la préparation des terrains (Délégué de Terrain) et la vie de l'association dans les territoires (Correspondant Territorial).

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Le GCU permet toujours, en premier, lieu à ses adhérents une pratique du camping à un prix raisonnable sur 93 terrains répartis dans toute la France (mer, montagne, campagne).

La politique du GCU est définie et portée par les 18 administrateurs bénévoles de l'association soutenus par un réseau de 200 délégués bénévoles et 7 salariés.

Les 48 000 adhérents sont les parties prenantes et les bénéficiaires du GCU. Chacun, en fonction de son temps et de ses possibilités, consacre un peu de son temps, tout au long de l'année pour certains, durant leur séjour pour les autres, au fonctionnement de l'association.

La laïcité comme principe

Au GCU, le principe de laïcité est fondamental. Il est non seulement inscrit dans l'article 1 des statuts mais aussi et surtout défendu par ses adhérents militants sur ses terrains. Tous ceux qui partagent ses valeurs sont les bienvenus.

Des partenariats comme moyens

Les partenaires du GCU : MAIF, Prévention MAIF, Solidarité laïque, l'UNSS, UFOLEP, USEP, UNAPAREL, FFCC, l'UNAT et la JPA (actions pour le droit aux vacances pour tous)..

Le GCU favorise l'accueil de groupes de jeunes encadrés par des structures partageant ses valeurs ou, hors saison, des groupes d'élèves de l'Education Nationale. Dans chaque cas, en plus de leur permettre un hébergement en camping avec un mode de fonctionnement participatif original. Le GCU accompagne les structures ou les enseignants dans le montage et la finalisation de leur projet notamment en leur proposant quelques ressources.



La ligue de l'enseignement



Nom de l'organisation : Ligue de l'enseignement

Activité principale : Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

Présidence : Michèle Zwang-Graillot

Siège national : 3 rue Récamier 75007 Paris

Sites internet : <https://laligue.org/>

Réseaux sociaux : Facebook : [La Ligue de l'enseignement nationale](#) - Twitter : [@Laligue](#)

- LinkedIn : [La Ligue de l'enseignement](#)

Bref historique : la création et les évolutions

La Ligue de l'Enseignement est un mouvement associatif laïque et d'éducation populaire qui a une longue histoire. Elle fédère de nombreuses associations et se positionne en complémentarité de l'école en prolongeant son action en dehors. Elle est née en 1866 de la volonté de républicains de permettre à toutes et à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La ligue de l'enseignement s'adresse à tout public, de la petite enfance au senior.

La Ligue de l'enseignement est composée de plus de 20 000 associations, 103 fédérations départementales et 13 unions régionales. Ces structures territoriales sont ses appuis et relais territoriaux pour être au plus proche des bénéficiaires. Elles sont une partie prenante de l'organisation que se soient dans le portage des projets comme dans la gouvernance. A côté de cela, la Ligue de l'enseignement est également composée de fédérations sportives que sont l'USEP et l'UFOLEP. Ces fédérations sportives présentent nationalement et sur les territoires sont des relais territoriaux cruciaux pour notre réseau. Pour finir, les salariés présents au côté des bénévoles sur les territoires et au niveau national sont un appui pour outiller et faire avancer les projets.

Le projet soutenu et les actions conduites

La ligue de l'enseignement propose partout en France des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle met en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement au côté de l'école, des séjours et classes de découvertes. En matière de culture, elle propose des spectacles vivants, cinéma itinérant, festival, etc. Elle promeut un sport citoyen grâce aux fédérations sportives (USEP et UFOLEP) avec comme maître-mot l'accessibilité et la convivialité. La Ligue propose également des séjours de vacances et des formations comme le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). La Ligue de l'enseignement accompagne le développement de la vie associative locale par la mise en œuvre d'actions de formation, d'accompagnement individuel et collectif. Elle s'attache à susciter l'engagement notamment à travers les juniors associations et le service civique. Ces projets sont portés sur les territoires au plus près des bénéficiaires et des partenaires.

La Ligue de l'Enseignement acteur incontournable de l'éducation populaire intervient au côté de l'école pour contribuer à la réussite de tous les élèves à travers des dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire et le harcèlement par exemple et l'organisation d'événement comme des classes de découverte et des séjours. La ligue attache également une importance à l'engagement des jeunes en étant les relais départementaux des juniors associations.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle



Les actions de la ligue permettent de donner l'accès à l'éducation tout au long de la vie, à la culture, aux loisirs aux personnes ne pouvant y accéder facilement, afin de faire de cette société une société plus juste et équitable. Elle met en place également sur les territoires des projets dans le champ de l'action sociale (accès aux droits, médiation sociale, etc.) pour accompagner et aider la population en difficulté.

En interne, la Ligue met en place des mécanismes de gouvernance démocratique pour administrer la structure et les décisions de celles-ci.

Par la mise en place de méthodes et pratiques participatives, issues de l'éducation populaire, les projets sont construits avec les citoyens et les citoyennes présents sur les territoires, afin d'être mis en place dans une logique par et pour nos bénéficiaires.

La laïcité comme principe

La Ligue de l'Enseignement s'engage dans le soutien à l'école publique en intervenant à ses côtés.

Un projet sociétal comme ambition

La Ligue de l'enseignement a pour but d'inscrire ses actions vers un modèle de société plus juste, plus libre et solidaire. Elle souhaite une société collective et inclusive pour toutes et tous dans laquelle chacun peut apprendre par et avec les autres. La Ligue s'engage à construire la solidarité et à agir contre les inégalités du quotidien.

La Ligue de l'enseignement se positionne comme structure de transformation sociale pour le bien du plus grand nombre. Son projet, aujourd'hui, est de développer des actions donnant l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à l'engagement. Faire de chaque individu, un citoyen ou une citoyenne de notre société. La Ligue développe également des projets dans le champ social pour répondre à des besoins sociaux comme des crèches, des centres sociaux, des espaces de vie sociale, caravane itinérante d'accès aux droits, etc.

Des partenariats comme moyens

Chaque année, la Ligue de l'enseignement porte des initiatives en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ville de Paris, la Maif, la MGEN, la CNAF, de nombreux Conseils Régionaux et Conseils départementaux du territoire. Organisatrice du salon européen de l'éducation, cet événement annuel permet à des milliers de jeunes d'accéder à de l'information et des échanges en direct autour des orientations éducatives en France et à l'étranger.



La JPA



Nom de l'organisation : Jeunesse au plein air

Activité principale : Association qui revendique le droit pour chaque enfant, chaque jeune de pouvoir partir en vacances collectives : les colonies de vacances, les centres de loisirs, les classes de découvertes.

Présidence : Christian Domine

Siège national : 21 Rue d'Artois, 75008 Paris

Sites internet : <https://jpa.asso.fr/>

Réseaux sociaux : **Twitter** : [@JPA_Nationale](#), **Facebook** : [JPAasso](#) - **Linkedin** : [Jeunesse au Plein Air](#)

La JPA par ses valeurs, sa vision, ses missions place l'Homme au cœur de son action et inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire.

Bref historique : la création et les évolutions

La Jeunesse au Plein Air (JPA) est une confédération d'œuvres laïques reconnue d'utilité publique depuis 1949. Elle s'est donnée pour mission de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants et des adolescents. En 1938 est créée la Fédération Nationale des Œuvres Laïques de Vacances d'Enfants et d'Adolescents (FNOLVEA). Plusieurs associations issues du monde syndical et des mouvements laïques, dont la Ligue Française de l'Enseignement, La Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public, la Confédération générale du travail rejoignent cette association. À partir de 1939, une collecte est organisée sous la forme de vente de timbres et de cartes. Les premiers timbres sont dessinés par Francisque Poulbot. La FNOLVEA est dissoute temporairement pendant l'occupation et le régime de Vichy. Elle renaît en 1945. La campagne de vente de timbres est relancée en 1947 sous le nom de « Jeunesse au Plein Air ». En 1949, l'association adopte le nom de Jeunesse au Plein Air.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La JPA agit auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles en facilitant l'accès aux loisirs éducatifs de qualité sur le temps des vacances que ce soit en colonies de vacances ou en centres de loisirs.

Auprès des pouvoirs publics avec une action de plaidoyer pour le droit aux vacances pour tous les enfants et la mise en place d'une politique éducative prenant en compte la question du départ en vacances des enfants et des jeunes.

Auprès des enseignants pour leur faire connaître la complémentarité éducative des colonies de vacances.

Auprès des organisateurs afin de proposer un lieu d'échanges et de réflexion, d'expertise juridique.

Le projet soutenu et les actions conduites

La JPA a pour vocation de rendre effectif, pour tous les enfants et les jeunes, l'accès aux loisirs et vacances collectifs, éducatifs et laïques qui constituent une action éducative complémentaire à celle de la famille et de l'Ecole. La JPA agit « pour et avec » ses membres confédérés.

- Elle promeut et défend les loisirs et les vacances éducatifs pour construire le citoyen.
- Elle revendique et facilite sur le plan économique, social et culturel l'accès aux ACM (accueils collectifs de mineurs).
- Elle rassemble et agit pour et avec les membres de la confédération afin que tous les enfants et les jeunes puissent aujourd'hui et demain avoir accès aux loisirs éducatifs laïques et collectifs.

En 2019, 4 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas partis en vacances. Ils n'ont pas quitté leur domicile plus de 4 nuits consécutives. Trois actions principales :



- Une mission de plaidoyer auprès du grand public afin de faire reconnaître la complémentarité éducative des ACM (mise en place de campagne de communication sur les colonies de vacances -création et animation #En vacances), auprès des enseignants (campagne de solidarité, sensibilisation développement durable) et également auprès des élus.
- Un lieu d'échanges et d'expertises pour ses membres (service juridique- documentation - groupes de travail).
- Un appel à la générosité du public et des partenariats pour aider au départ en séjour collectifs des enfants et les jeunes.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les acteurs : les organisations nationales membres de la JPA et les comités départementaux, unions régionales.

Les membres de la JPA militent au niveau national et territorial afin de faire reconnaître le rôle éducatif des loisirs et des vacances collectives et plus largement le droit aux vacances. Les projets d'aides au départ qui s'adressent aux enfants les plus éloignés du droit aux vacances s'inscrivent dans cette complémentarité éducative.

L'équipe salariée au siège est composée de 13 personnes.

La JPA repose sur des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. La JPA permet à chaque enfant de bénéficier des mêmes droits, des mêmes expériences, quelles que soient ses conditions d'origine, quel que soit son handicap, sa religion, sa couleur de peau.

Ainsi, la JPA a organisé un temps de réflexion sur la laïcité qui s'est déroulée par visioconférence le 9 décembre 2020. La JPA met également en place des dispositifs d'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes en partenariat avec des établissements scolaires mais également des dispositifs d'aide au départ pour les enfants mineurs sans papiers. La JPA accompagne le départ des enfants situés en zones rurales, en REP/REP+. La JPA accompagne également le départ des enfants et des jeunes en situation de handicap.

La laïcité comme principe

La JPA est une organisation laïque. Pour la JPA la laïcité repose toutefois sur des principes :

- le principe de la séparation de l'Église et l'État
- la neutralité de l'État
- la liberté de conscience
- la liberté de culte.

Les actions de la JPA sont complémentaires de l'École, elles sont une manière d'apprendre ailleurs autrement. Pour la JPA, les ACM sont des lieux d'éducation informelle, ils ne doivent pas se substituer à l'école, ils en sont les compléments indispensables. Concrètement nous aidons tous les enfants à partir en colonies de vacances auprès d'organismes laïques.

Un projet sociétal comme ambition

NOTRE VISION : permettre à chaque enfant, chaque jeune d'acquérir des compétences, de devenir un citoyen, un citoyen libre, responsable et heureux dans une société inclusive par les vacances et les loisirs. Les ACM de la JPA s'inscrivent dans cette vision. Nous voulons rendre l'impact des ACM visible.

La JPA est une association de l'éducation populaire. Depuis sa création, la JPA mène dans les établissements scolaire sa campagne de solidarité. A l'origine, il s'agissait pour les élèves de vendre des vignettes afin de récolter des fonds pour le départ en colonies des enfants et des jeunes qui ne partent pas. La campagne de solidarité dans les établissements scolaire a évolué. Aujourd'hui elle a trois objectifs :

1. Sensibiliser les élèves aux inégalités d'accès aux vacances et loisirs éducatifs,
2. Sensibiliser les élèves à l'engagement solidaire pour réduire les inégalités,



3. Promouvoir auprès des élèves et des enseignants, les colonies de vacances et les centres de loisirs et leur complémentarité éducative.

Des partenariats comme moyens

Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse est un partenaire incontournable de la JPA, ainsi que l'ANCV. L'accès aux vacances et aux loisirs s'inscrit dans la politique territoriale éducative. La JPA inscrit ses actions dans les dispositifs comme les cités éducatives, la réussite éducative, les vacances apprenantes ... Dans ce cadre, la JPA développe des partenariats avec les conseils départementaux, les conseils régionaux, les collectivités territoriales, les CAF. Elle travaille également avec de nombreuses associations comme les restaurants du cœur, le secours populaire, Terre d'Asile... afin d'agir au plus près des besoins. La JPA a créé un fond de dotation « Partir et Devenir » et développe la recherche de mécénat d'entreprises.



LES FRANCAS



Nom de l'organisation : Fédération nationale des Francas

Activité principale : Association d'éducation populaire et Fédération nationale laïque de structures et d'activités, les Francas ont une vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance et selon le principe fondateur de laïcité.

Présidence : Pierre SEGURA

Siège national : 10-14 rue Tolain 75020 Paris

Sites internet : <http://www.centredeloisirseducatif.net/>

www.enfantsacteurscitoyens.fr - www.bafa-lesfrancas.fr - <http://www.francas.asso.fr>

Réseaux sociaux : Facebook : [FrancasFede](#) - Twitter : [@FrancasFede](#) - LinkedIn : [Les Francas](#)

Dans la société contemporaine, l'éducation apparaît de plus en plus importante. Cependant la recherche de réponses éducatives adaptées aux besoins des enfants n'a trop longtemps concerné que le système éducatif, négligeant plus ou moins la famille et ignorant totalement l'environnement. « L'éducation ne se rétrécit pas aux limites de l'instruction » : les Francs et Franches Camarades (FFC) sont conçus en 1944, à partir de cette analyse et de cette conviction partagée par tous les fondateurs du Mouvement, des hommes et des femmes d'origines et de professions diverses, militants des Éclaireurs et des Éclaireuses de France, des Auberges de jeunesse, de la Ligue de l'enseignement et des Ceméa, rejoints par des instituteurs et institutrices.

Bref historique : la création et les évolutions

Les Francs et Franches Camarades sont nés le 15 novembre 1944. Le Président fondateur des FFC écrivait dans la revue Départ : « Ne nions pas le rôle de la famille et de l'école ; même si elles accomplissent toutes leur tâche, nous savons bien qu'elles laissent une large part de formation aux heures de loisirs et aux sociétés naturelles des enfants. » Il fixait une ambition « éduquer activement et librement des masses de gosses ».

Les équipes d'encadrement des patronages laïques se sont d'abord appliquées à offrir aux enfants des programmes d'activités attrayants ; progressivement, elles choisirent des activités en tenant compte des intérêts et des besoins des enfants et se préoccupèrent de la vie collective au sein des groupes d'enfants ou camaraderies.

Depuis l'origine, le projet associatif des Francas, nom qui sera retenu en 1989, repose sur l'enfance et l'éducation. Les militants du Mouvement préoccupés d'émancipation sociale pour les enfants et les adolescent.es, mobilisent dans leur action des modes d'action ancrés dans l'Éducation nouvelle et l'Éducation populaire.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

L'action éducative des Francas concernent en priorité les enfants et les adolescent.es depuis leur origine, mais aussi, de fait, les parents de ces enfants et adolescent.es, ainsi que les autres éducateurs et les adultes en relation avec les publics enfants et adolescent.es. En effet, les Francas pensent et conçoivent leur action dans une complémentarité éducative co-construite avec l'ensemble des coéducateurs et coéducatrices.

Enfin, les publics induits par cette action éducative sont les animateurs et animatrices, qu'ils agissent en tant que professionnell.es ou en tant que volontaires.

Les Francas sont représentés dans toute la France métropolitaine, sauf l'académie de Limoges et celle de Corse, ainsi qu'à la Martinique et la Guadeloupe grâce à leurs 83 associations départementales ou territoriales et 12 unions régionales.

Ils rassemblent :

- 8 000 adhérent.es individuell.es



- 3 000 collectivités et associations adhérentes et partenaires

Ils concernent 5 000 structures d'activités et près de 1 600 000 enfants et adolescent.es.

Le projet soutenu et les actions conduites

A partir du projet de société défini par les Francas, ces derniers ont décrit lors de leur dernier congrès (décembre 2019) des priorités pour leur projet d'action dont quelques-unes sont singulières du Mouvement et de la Fédération.

Pour les Francas, l'action éducative locale regroupe l'ensemble des initiatives publiques, associatives et citoyennes prises sur un territoire donné en direction des enfants et des adolescent.es. C'est là où vivent les enfants et les adolescent.es, au plan local, que doit se mesurer la qualité de l'action éducative et son impact sur leur développement, leur épanouissement, leur émancipation et leur bien-être.

Les Francas proposent quatre orientations pour contribuer à l'action éducative locale :

- Accueillir tous les enfants, les adolescent.es et les jeunes sur leurs territoires
- Partager les enjeux éducatifs actuels
- Faire évoluer les cadres éducatifs
- Encourager l'engagement et mobiliser les citoyen·nes, les parents, les acteurs locaux dans l'action éducative.

Fédération nationale laïque de structures et d'activités, les Francas assurent **une présence éducative sur tous les territoires**. Ils agissent au plan local dans les domaines suivants : conseil, accompagnement et évaluation des dynamiques et des politiques éducatives locales, amélioration qualitative des projets et des activités d'éducation dans les différents espaces éducatifs, développement de centres de loisirs éducatifs péri et extrascolaires, projets partagés avec les acteurs de l'école, productions pédagogiques, formation, qualification et mise en réseau des acteurs et actrices éducatifs, gestion directe d'activités.

Les Francas développent, à partir d'initiatives territoriales, **des pratiques éducatives en réponse aux enjeux éducatifs du XXIème siècle** :

- l'éducation au développement durable,
- l'éducation aux droits et au droit,
- l'éducation aux médias et au numérique,
- l'éducation aux sciences et aux techniques,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'éducation au débat à visée philosophique,
- l'éducation à l'Europe et à la solidarité internationale.

Pour nourrir et développer ces actions, les Francas développent des espaces de réflexion visant la production d'ingénieries innovantes ainsi que des actions de formation.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Les principes qui président au fonctionnement des Francas découlent de leur vocation, leurs orientations et leur histoire. Ils s'inspirent des fondements de l'éducation populaire et de l'ESS.

Ces principes se déclinent ainsi :

- Mise en œuvre de processus démocratiques pour opérer les choix d'orientations et de programmation.



- Valorisation et accompagnement de l'engagement militant.
- Gouvernance assurée par l'implication de bénévoles et de professionnels.
- Mise en œuvre de processus participatifs pour assurer la conduite des actions.
- Mise en œuvre de processus de coopération et de solidarité entre les différents membres.
- Responsabilisation des personnes sur des fonctions et rôles.
- Responsabilisation des structures et collectifs sur la détermination des orientations, des programmes d'action et le choix des moyens afférents.
- Prise en compte de la dimension humaine dans toutes les initiatives.
- Prise en compte en tout domaine des connaissances scientifiques et techniques, des interactions théorie/pratique, général/particulier et de l'expertise d'usage des acteurs.
- Usage de toutes les opportunités techniques ou technologiques dans les modalités d'actions et d'organisation, dans une perspective de développement durable.

La laïcité comme principe

Les Francas soutiennent le maintien de l'école publique- sur tous les territoires – et agissent afin que celle-ci soit confortée dans ses missions, notamment en agissant en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public et en développant, au plus près de chaque espace scolaire, des espaces d'accueil éducatif.

Un projet sociétal comme ambition

Agir pour les enfants par l'éducation suppose pour les Francas de s'inscrire dans une perspective globale de société. Celle-ci se caractérise par six principes indissociables et déterminants pour permettre un développement durable, tel que défini par l'Organisation des Nations Unies en 2015.

• Pour une République laïque et une démocratie renouvelée qui garantissent les droits humains

Droits humains et droits des enfants sont à la fois des objectifs à atteindre et des principes à respecter, la République laïque et sociale doit en garantir l'accès et l'effectivité. Les Francas développent ainsi une action éducative laïque en référence aux droits humains et aux droits des enfants et s'attachent plus particulièrement à développer une éducation démocratique et une éducation à la démocratie, notamment en incitant et accompagnant des formes de participation des enfants et des adolescent.es.

• Pour une société où l'économie est au service de l'humain

Les Francas développent une action éducative qui promeut la coopération et la solidarité. Ils aspirent à une réappropriation des questions économiques par les citoyen.nes – dont les enfants et les adolescent.es. Attachés au développement d'une économie socialisée, les Francas contribuent à faire émerger d'autres principes économiques et sociaux et réclament une action publique volontariste, en France et dans le monde, pour que l'éducation ne soit pas soumise aux lois du marché ou à des logiques lucratives.

• Pour une société agissante pour la préservation d'une planète vivable

Pour les Francas, les adultes, à titre individuel et collectif, sont responsables des conséquences de leurs choix et de leurs actes vis-à-vis des générations futures. Les Francas développent une action éducative qui intègre toutes les dimensions des enjeux écologiques, en permettant aux enfants et aux adolescent.es de les comprendre et d'agir en conséquence dans leur vie quotidienne.

• Pour une société inclusive porteuse de progrès et de solidarité pour tous et toutes

Pour les Francas, tout progrès doit permettre l'amélioration des conditions de vie de tous les humains. Ils développent une action éducative qui garantit l'accueil inconditionnel de tous les enfants et adolescent.es sur leur territoire de vie et dans les espaces éducatifs, sociaux et culturels. Ils agissent pour une éducation à la solidarité et au développement réciproque.



- **Pour une société fraternelle ouverte à la diversité**

Pour les Francas, il convient de faire vivre la laïcité. Cela implique, d'une part, de garantir la liberté des appartenances et le respect de la diversité, d'autre part, de privilégier la recherche du bien commun et de l'universel. Les Francas considèrent essentiel de permettre aux enfants et aux adolescent.es de comprendre et de décrypter la richesse et la complexité des relations humaines, de déconstruire les stéréotypes et les préjugés. Ils promeuvent le collectif et la coopération comme vecteurs de fraternité face aux replis et aux individualismes.

- **Pour une société éducatrice mobilisée pour l'éducation de tous et toutes...**

Pour les Francas, le droit à l'éducation demeure un objet de mobilisation publique et citoyenne. Ils agissent pour mobiliser le plus grand nombre pour l'éducation et dans l'action éducative et appellent, pour concrétiser cette ambition, à la création d'instances d'échanges et de partage pour :

- débattre des enjeux de l'action éducative et des enjeux éducatifs contemporains aux différents échelons du territoire,
- définir les orientations de projets locaux d'éducation dont chaque acteur éducatif pourra se saisir dans l'exercice de son rôle.

Des partenariats comme moyens

La mise en œuvre du projet des Francas est fondée sur le dialogue et un partenariat dynamique et revendicatif avec les collectivités territoriales et avec l'État :

- le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- le ministère de la Culture,
- l'agence nationale de la cohésion des territoires
- la Caisse nationale des allocations familiales.

La Fédération nationale des Francas et ses associations départementales s'investissent dans des coordinations associatives laïques : la Jeunesse au plein air, Solidarité laïque, le Collectif des associations partenaires de l'école et l'Esper, ainsi que dans des coordinations dont le Collectif pour une politique de l'enfance (CEP Enfance), le CNAJEP, le FONJEP, le Mouvement associatif. Elle a également une activité au sein de collectifs thématiques : l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, le Collectif français d'éducation au développement durable, le collectif français des Exposciences, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, etc.

•



FOEVEN – AROEVEN



Nom de l'organisation : Fédération des Œuvre éducatives et de vacances de l'Education nationale

Activité principale : Education populaire, formation, loisirs et séjours éducatifs

Présidence : René BOUILLON

Siège national : 67 rue Vergniaud - Porte L - 75013 PARIS

Sites internet : www.aroeven.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [LesAroeven](https://www.facebook.com/LesAroeven) - Twitter : [@LesAroeven](https://twitter.com/LesAroeven) - Youtube : [FoevenAroeven](https://www.youtube.com/channel/UCFoevenAroeven)

Le mouvement **Foeven** œuvre pour participer à la construction d'une société **démocratique plus juste**, favorisant **l'émancipation** de tous en formant des citoyens éduqués, en capacité de vivre collectivement et de raisonner en s'affranchissant de tout dogme, pour une société qui mette en œuvre et défende les valeurs républicaines ainsi que le principe de **la laïcité**.

Bref historique : la création et les évolutions

L'organisation est née d'une situation inédite, liée aux effets dramatiques de la 2^e guerre mondiale. Des milliers d'élèves de centres d'apprentissage, adolescents, sans famille, accueillis en internats, ont été pris en charge aussi pour leurs temps de loisirs et de vacances par les services rectoraux de l'enseignement professionnel de l'époque. Pour ce faire, après une organisation empirique de bénévolat de 1946 à 1952, par décret du ministère de l'EN, les premières **AROVET** sont créés dans les académies (**A**ssociations **R**égionales de **V**acances de l'**E**nseignement **T**echnique). Associations loi 1901, mais présidées de droit par les recteurs d'académies et fonctionnant avec des enseignants ou personnels des services sociaux des rectorats mis à disposition et des bénévoles de l'enseignement professionnel. Premiers statuts déposés **en 1952** et création de la fédération **Fovet en 1956**. L'évolution de l'acronyme d'AROVET en **AROEVEN** (asso régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'EN) traduit une volonté de s'affirmer au fil des ans en tant que mouvement d'éducation, scolaire et extrascolaire, complémentaire de l'Ecole publique, touchant majoritairement le second degré.

Des origines aux années 2000, les CA étaient présidés de droit par les recteurs d'académies y compris le CA fédéral. Aujourd'hui, la plupart le sont par des militants élus, bénévoles, souvent fonctionnaires de l'EN.

Touchées par la disparition des mis à disposition, puis la raréfaction des détachés au cours de ces dernières années, les AROEVEN fonctionnent très majoritairement aujourd'hui avec des personnels salariés de droit privé. Les ACM sont mis en œuvre par des directeurs et animateurs recrutés annuellement, avec un important renouvellement qui rend difficile l'engagement associatif et militant souhaité.

Quant aux bénéficiaires, ce sont majoritairement les enfants et jeunes de nos ACM, des élèves des écoles primaires, des collèges et lycées, et pour les adultes, les enseignants, les personnels encadrant les ACM et les parents d'élèves.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Nées dans la situation inédite de l'après-guerre, les actions des AROEVEN ont concerné les élèves adolescents des centres d'apprentissage en leur faisant vivre des loisirs et des vacances tout au long des années 50. Puis progressivement, cela s'est étendu aux jeunes lycéens puis collégiens et aujourd'hui également aux enfants des écoles primaires.

En interventions scolaires, les premiers bénéficiaires ont été les élèves du second degré puis peu à peu les personnels enseignants, éducateurs et de direction. Avec les objectifs suivants :

- **aider les jeunes à être acteurs** de leur devenir scolaire, professionnel, citoyen ainsi que de leurs loisirs et vacances ;



- **accompagner les équipes pédagogiques et éducatives** dans leurs projets de responsabilisation et d'engagement des jeunes ;
- **accompagner les parents** pour leur permettre de s'affirmer en tant que partenaires éducatifs ;
- **assurer la formation des personnels d'encadrement** des activités de loisirs et vacances, formation initiale et continue (BAFA et BAFD en particuliers).

Le projet soutenu et les actions conduites

L'association est soumise aux effets des évolutions de tous ordres de notre société, faites de tendances à l'individualisme, à des phénomènes de fragmentation sociale, économique, culturelle, de concurrences, de désengagement des institutions (EN, JS ..) avec une baisse continue des aides publiques financières .

Le départ des recteurs de la plupart de ses CA a contraint la Fédération à un ajustement de ses statuts, insuffisant cependant pour contrecarrer les effets négatifs de l'environnement évoqué ci-avant. La démarche actuelle en cours a donc pour visée l'élaboration collective d'un nouveau projet qui se décline en trois volets :

- **un projet éducatif** visant la quête d'une émancipation de chacun et de tous ;
- **un projet de service** pour accompagner les missions publiques d'éducation et de formation ;
- **un projet territorial** en se définissant comme une cheville ouvrière dans l'articulation « formation-éducation » et collectivités.

Il en va de la volonté de consolider un esprit collectif afin d'impulser une nouvelle dynamique en proposant un ensemble homogène d'objectifs aux tutelles et à ses partenaires.

Trois champs d'actions principaux sont à retenir :

- **En lien avec les établissements scolaires**, au profit des élèves (formation à la délégation, à la médiation par les pairs, à l'éducation à l'environnement, à l'usage des outils numériques) . Au profit des personnels, en lien avec les thématiques concernant les élèves, en termes d'information et de formation ;
- **Dans le champ des loisirs et des vacances** des enfants et des jeunes, en organisant des accueils collectifs de mineurs sur le territoire national et international ;
- En **partenariat** avec l'EN (CPO depuis 1986) et avec des associations confédérales (La JPA, L'ESPER, L'UNAT, Le CAPE)

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

La Foeven, en tant que mouvement d'éducation populaire, complémentaire de l'Ecole publique, milite pour une éducation pour tous, par tous et à tous moments, en défendant les valeurs républicaines et le principe de laïcité. Elle met en œuvre ces orientations fondatrices :

- au sein de la structure :

en faisant vivre le **fonctionnement associatif démocratique** défini par ses statuts , à savoir la tenue régulière des instances (AG,CA, bureaux), l'actualisation des rôles et fonctions des divers acteurs (président, sg, salariés..), le suivi et le contrôle des finances , **la non lucrativité** avec la recherche des indispensables équilibres financiers assurant la pérennité de l'organisation , et aussi **la recherche d'une coopération** fructueuse entre salariés , bénévoles et élus responsables de la gestion politique .

- au niveau des services aux bénéficiaires, quelques exemples :
 - o Aides financières aux familles pour faciliter le départ des enfants et jeunes et au besoin, étalement des paiements
 - o Adoption du principe de mixité sociale, professionnelle, culturelle dans les situations de formation des enfants et des adultes



- Mises en œuvre de pratiques d'animation et de formation privilégiant les processus d'apprentissage prenant appui sur l'expérience individuelle, le travail en groupes, la recherche de responsabilisation pour que chacun devienne acteur social, professionnel, citoyen.

La laïcité comme principe

La Foeven en tant qu'association laïque n'entretient pas de relation avec les écoles privées, mais ne fait pas de discrimination à l'égard des enfants et jeunes fréquentant les écoles confessionnelles ou privées en les accueillant lors de ses activités de loisirs et de vacances.

Un projet sociétal comme ambition

En se référant à la dernière loi sur l'ESS de juillet 2014, l'organisation relève bien d'une "entreprise" de l'ESS :

En termes de **fonctionnement interne** :

- Les acteurs adhèrent volontairement en partageant les valeurs et les objectifs de l'association ; la plupart en tant que bénévoles militants, les autres, salariés souvent également militants (engagement solidaire) ;
 - respect d'une gestion non lucrative avec mobilisation de ressources diverses y compris publiques et utilisation d'un fonds associatif régulateur (responsabilité, autonomie) ;
 - utilisation d'un fonds commun d'investissement alimenté par toutes les AROEVEN (solidarité) ;
 - au CA fédéral, toutes les AROEVEN sont représentées par leur président, chacun disposant d'une voix (représentation démocratique) ;
 - mise en œuvre de projets inter régionaux ou nationaux, voire partenariaux avec d'autres organisations (activités partenariales).

En termes d'actions *envers les usagers bénéficiaires* :

- Les exemples d'actes évoqués précédemment en faveur des bénéficiaires répondent déjà à cet aspect de la question. Au-delà, il est à préciser que l'organisation :
 - répond, par son ancrage territorial déjà ancien, à des besoins d'éducation au plus près des populations scolaires et extra-scolaires dans toute leur hétérogénéité, citadine et rurale. Dernier exemple d'actualité, en réponse à la nécessité d'organiser des séjours de proximité durant l'été, les AROEVEN proposeront de mettre à disposition des familles des dispositifs éducatifs répondant à leurs besoins liés à l'urgence sanitaire
 - bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle forte (EN et JS), établie depuis des décennies et reconduite avec des agréments et des conventions
 - participe activement au sein des réseaux d'organisations d'éducation populaire, en région et nationalement, à des fins d'actions solidaires les plus étendues possibles.

Des partenariats comme moyens

Au niveau national notre principal réseau de partenaires est celui des confédérations d'éducation populaire (La JPA, L'ESPER, L'UNAT) et le collectif du Cape. A l'occasion de dossiers de recherche et d'actions nationales, nous nouons des relations partenariales avec certaines unités universitaires.

Au niveau régional, des partenariats peuvent concerner, selon les besoins et opportunités :

- des instances de collectivités territoriales (municipalités, conseils départementaux, régionaux)
- des associations caritatives (secours populaire, restau du cœur, Emmaüs ...)
- des associations traitant de la problématique de l'environnement et du développement durable
- des associations de lycéens et d'étudiants
- des organisations de parents d'élèves.



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE



Nom de l'organisation : Fédération syndicale unitaire

Activité principale : Représentation des personnels

Secrétariat général : Benoît Teste

Siège national : 104 rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS

Sites internet : www.fsu.fr

Réseaux Sociaux : Facebook : [FederationSyndicaleUnitaire](https://www.facebook.com/FederationSyndicaleUnitaire/)- Twitter : [@FsuNationale](https://twitter.com/FsuNationale)

Bref historique : la création et les évolutions

La Fédération Syndicale Unitaire s'est créée en 1993 après l'éclatement de la FEN et l'exigence largement partagée par les personnels de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, d'un syndicalisme ancré dans les métiers, soucieux de s'appuyer sur la mobilisation des personnels pour gagner avec eux des avancées.

En 2004, la FSU élargit son champ de syndicalisation à l'ensemble de la fonction publique pour répondre à des demandes de syndicats et de sections syndicales de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale de la rejoindre.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Elle s'adresse à tous les agents publics de la fonction publique et de ses établissements, titulaires et contractuel-les, quels que soient leurs catégories statutaires, leurs métiers, dans le souci de rassembler les personnels et de défendre les situations de toutes et tous.

La FSU compte 160000 adhérent-es organisés dans 23 syndicats nationaux aux périmètres d'intervention et champ de syndicalisation complémentaires dans la fonction publique et ses métiers.

Le projet soutenu et les actions conduites

Dans le contexte actuel de développement des inégalités sociales, de logiques de repli, des individualisations défavorables aux solidarités, des discriminations de toute nature, de remise en cause du bien public et des services publics au profit de logiques de privatisations, la FSU s'engage sur tous ces terrains en mettant en évidence les éléments de cohérence globale avec les revendications plus professionnelles et le sens des missions de service public confiées aux personnels de la fonction publique.

La FSU déploie une action syndicale de terrain permanente, au plus près des personnels. Les militant-es de la FSU, à quelque niveau que ce soit, continuent d'exercer leurs métiers et gardent un lien permanent avec leurs collègues et leurs environnements professionnels.

Elle agit également au niveau des employeurs publics et des ministères, ainsi que de leurs services déconcentrés, et porte les exigences exprimées par les personnels face aux gouvernements successifs, chaque fois que nécessaire par la confrontation avec le souci de gagner les meilleures avancées possibles pour tou-tes.

Elle encourage la mobilisation des personnels chaque fois que nécessaire pour avoir le meilleur rapport de force possible pour défendre les revendications.

La FSU est la première fédération syndicale de l'éducation. Elle est représentative et active dans le secteur de la jeunesse et des sports. Elle intervient syndicalement pour défendre le service public, gagner des moyens pour l'amélioration de sa qualité aussi bien pour les usagers que les conditions de travail des personnels et de reconnaissance de celui-ci.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire



La laïcité comme principe

La FSU porte une perspective de conquête laïque : l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui financent l'enseignement privé. Dans un contexte où l'enseignement privé est plus que jamais utilisé comme une machine de guerre contre le service public d'éducation, la FSU rappelle sa volonté de mettre un terme au dualisme scolaire, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.

La lutte contre toute forme d'endoctrinement des enfants et des jeunes nécessite un contrôle renforcé de l'État, en particulier dans les écoles privées hors contrat.

Un projet sociétal comme ambition

La FSU fait la promotion de l'ESS auprès de ses adhérent-es, y compris en mettant en débat et en donnant à voir dans ses publications tout ce que permet l'ESS, en termes par exemple de pratiques pédagogiques.

Pour la FSU, l'ESS offre une alternative potentielle au capitalisme. Cependant la FSU condamne les dérives observées ces dernières années par certaines mutuelles qui s'éloignent de leurs valeurs fondatrices, la FSU intervient pour défendre les principes mutualistes.

La FSU l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux des personnels qu'elle représente, actifs et retraités, et plus largement de l'ensemble du monde du travail d'où un investissement constant en faveur de l'unité syndicale dans la fonction publique comme entre les secteurs publics et privés. En ce sens, elle œuvre à l'entente et le rapprochement des diverses catégories.

La FSU défend les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous leurs aspects et toutes leurs dimensions, de justice, d'égalité, de solidarité qui définissent ses perspectives de transformation de la société, de progrès pour toute la société.

Pour ce faire, elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société pour gagner l'égalité dans tous les domaines. Elle agit pour ces objectifs en France, en Europe et dans le monde. Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres.

Des partenariats comme moyens

La FSU défend en permanence la nécessité de l'unité syndicale. Elle met donc régulièrement en œuvre des actions d'information, de mobilisation unitaire des personnels de la fonction publique.

Elle travaille également sur beaucoup de sujets sociaux, économiques, sociétaux et environnementaux avec le monde associatif.

Elle débat avec les forces politiques, en toute indépendance, sur l'ensemble des sujets



LMDE



Nom de l'organisation : La Mutuelle des étudiants

Activité principale : Mutuelle santé

Présidence : Abdoulaye Diarra

Siège national : 32 rue Blanche – 75009 PARIS

Sites internet : www.lmde.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [LMDE.LaMutuelleDesEtudiants](https://www.facebook.com/LMDE.LaMutuelleDesEtudiants) - Twitter : [@la_lmde](https://twitter.com/la_lmde)

Bref historique : la création et les évolutions

LMDE est née à la suite de la disparition de la MNEF avec pour ambition de créer une mutuelle nationale étudiante assurant des missions de régime obligatoire et complémentaire à destination des étudiants. LMDE voit le jour sous l'impulsion de plusieurs organisations étudiantes réunie autour d'une même table.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

A l'origine elle s'adressait aux jeunes et étudiants. Aujourd'hui cela est toujours le cas. Les objectifs sont de permettre une prévention en matière de santé et couvrir les besoins de santé de cette population en termes de risque par l'offre de complémentaire proposée

Le projet soutenu et les actions conduites

LMDE développe un projet d'émancipation des jeunes passant par une santé accessible pour tous et répondant aux besoins spécifiques que sont ceux de la jeunesse et des étudiants.

Les objectifs de LMDE se traduisent par des actions de prévention se déclinant dans les lycées, résidences universitaires, en déambulations pour contacts directs avec les jeunes ou encore lors d'événements. Les actions de prévention sont définies et portées au sein de « prévention plurielle » qui est la mutuelle dédiée du groupe « intérieure » sur les questions de prévention.

LMDE met en œuvre de manière concrète ses valeurs au travers, par exemple, de l'enquête nationale de santé des étudiants tous les trois ans permettant d'avoir une vision à un instant donné de ce que sont les besoins et problématiques de santé rencontrés par les étudiants. Cette étude permet de faire évoluer à la fois les offres de complémentaires proposées mais aussi les actions de prévention construites.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La laïcité comme principe

LMDE s'adresse et agit au sein de la sphère publique mais peut s'adresser également au sein de la sphère privée. Son objectif est une action plus pertinente pour les jeunes indépendamment du statut des établissements.

Un projet sociétal comme ambition

Les actions de LMDE s'inscrivent dans un modèle de société qui est celui de porter des valeurs progressistes à travers la santé. Elle porte également une prévention par les pairs non stigmatisante et non moralisatrice.

LMDE possède en son sein des fonds de solidarité mutualiste permettant de venir en aide aux adhérents dans le besoin sur différents types de difficultés.

LMDE investit ce champ par sa présence quotidienne au sein de lieux de vie pour y côtoyer des étudiants et jeunes (résidences universitaires, lycées) ou encore par les liens et contacts réguliers avec des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale



Des partenariats comme moyens

LMDE met en œuvre des actions communes avec des partenaires tels que les collectivités territoriales, le CROUS, des organisations de jeunesse entre autres.



MAE ASSURANCE ET MUTUELLE

MAE SOLIDARITE



MON PREMIER ASSUREUR

Nom de l'organisation : MAE

Activité principale : Mutuelle d'assurance

Présidence : Philippe Benet

Siège national : 62 rue Louis Bouilhet, Rouen, 76000

Sites internet : www.mae.fr

Réseaux sociaux : Twitter : [@maesolidarite](https://twitter.com/maesolidarite) - Facebook : [Mae](https://www.facebook.com/mae) - LinkedIn : [La-mae](https://www.linkedin.com/company/mae) -

Youtube : [MAE](https://www.youtube.com/mae)

La MAE est un membre fondateur de l'ESPER. Elle porte des valeurs telles que la solidarité et la laïcité et fait de l'enfant et de sa famille sa priorité numéro 1. Organisme à but non lucratif fidèle à ses valeurs mutualistes, la MAE consacre les produits de ses cotisations uniquement à la couverture du risque et à sa gestion dans le seul intérêt de ses adhérents.

Bref historique : la création et les évolutions

La MAE a été créée en 1932 par des enseignants, à une époque où la plupart des familles ne disposaient pas de couverture sociale. L'objectif : que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident. Au fil des années, la MAE s'est imposée comme le spécialiste de la protection de l'enfant et a su étendre et adapter ses protections pour offrir à tous les meilleures garanties au meilleur prix. Depuis, la MAE est le Numéro 1 de l'Assurance Scolaire.

En tant qu'assureur mutualiste, la priorité de la MAE aujourd'hui est de préserver la qualité de vie de l'enfant et de sa famille lorsque survient un accident. La MAE n'a cessé d'innover depuis sa création en adaptant ses garanties aux évolutions de la société, mais surtout aux besoins des enfants et aux risques auxquels ils sont exposés. En tant qu'expert, la MAE intervient pour protéger tous les enfants, à l'école ou sur le trajet école domicile, de la maternelle aux études supérieures, et ce, à chaque instant. Grâce à son expertise, elle conçoit aussi des solutions assurantielles adaptées aux besoins des familles. En effet, elle développe des contrats pour assurer les parents en cas d'accidents de la vie courante, invalidité, handicap ou encore décès. Elle propose également des garanties solides pour assurer son logement et les appareils mobiles de toute la famille. Mais bien protéger, c'est aussi prévenir. C'est pourquoi, depuis 2015, un réseau d'experts en prévention intervient gratuitement dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée et auprès des parents sur des thématiques de société (harcèlement, cyber harcèlement, accidents de la vie courante et gestes qui sauvent...).

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Forte de son expérience, la MAE connaît bien les risques auxquels les enfants sont exposés ainsi que leur famille, c'est pourquoi les contrats et garanties évoluent en fonction de l'âge de l'enfant. Aujourd'hui, la MAE propose des contrats parfaitement adaptés, de l'assurance des tout-petits jusqu'aux protections pour les étudiants, les jeunes actifs ou encore la famille, pour répondre au besoin de chaque instant et surtout pour permettre à chacun d'être égale face aux conséquences d'un accident (contrat habitation, mobile, associations...). Au-delà des contrats, elle s'adresse également aux équipes pédagogiques et aux enfants grâce aux actions de prévention réalisées dans les établissements scolaires.

Le projet soutenu et les actions conduites

La vocation première de la MAE est de venir en aide à ses adhérents en cas de difficulté. Aussi la qualité du service rendu et la relation de proximité sont des prérequis essentiels pour une relation de confiance.



Fidèle à ses valeurs mutualistes, la MAE consacre les produits de ses cotisations uniquement à la couverture du risque et à sa gestion, dans le seul intérêt de ses Adhérents. Mais au-delà des garanties contractuelles, la MAE intervient ponctuellement pour accompagner et soutenir les familles confrontées à des situations douloureuses ou à des difficultés particulières. Chaque année, un budget de 800 000 € est consacré à ces actions de solidarité.

Au-delà de ses services, la MAE alloue un budget spécifique à la solidarité pour venir en aide à ses adhérents. En effet, la MAE offre l'assurance scolaire à près de 100 000 enfants des familles accueillies par les Restos du Cœur et par le Secours populaire français.

La MAE intervient dans le domaine de la prévention auprès des enfants, des parents et des équipes pédagogiques. Un réseau d'experts les sensibilise à différentes thématiques tels que le harcèlement, les accidents de la vie courante ou encore la sécurité sur le chemin de l'école.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

Depuis toujours, la MAE se démarque dans le monde de l'assurance et place l'humain au cœur de son fonctionnement et de ses missions. Aujourd'hui, tous les membres de la gouvernance sont des enseignants et sont donc plus à même de comprendre les besoins de ses Adhérents. Le fonctionnement de la MAE repose sur un système de démocratie participative. En effet, la MAE prend en compte la parole citoyenne et l'expérience des Adhérents. Ces derniers sont appelés tous les 6 ans à élire leurs Délégués départementaux et les Délégués à l'Assemblée Générale Nationale. Nous comptons plus de 2 500 délégataires départementaux bénévoles, et plus de 500 salariés qui œuvrent avec le Conseil d'Administration national et le Bureau National pour servir au mieux le besoin de ses Adhérents. La MAE compte près de 2,5 millions de familles adhérentes aux contrats individuels et collectifs.

La laïcité comme principe

La mission première de la MAE : protéger tous les enfants de manière égale. Étant partenaire de l'école de la République depuis sa création, la MAE contribue à préserver un climat propice à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves sans distinction.

Un projet sociétal comme ambition

Les valeurs portées par la MAE, telles que la laïcité, la solidarité et l'égalité témoignent de sa volonté à défendre et valoriser l'Enseignement pour la réussite de tous les élèves. Le partenariat avec la FCPE depuis plus de 30 ans témoigne de cette volonté. De plus, la MAE est engagée aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, depuis 2013, dans sa lutte contre les violences scolaires. La MAE est également agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports depuis 2008 pour mener des actions en classe et sensibiliser les élèves aux problématiques à risque. Autre initiative de la MAE en matière de prévention : la Semaine Nationale de Prévention à l'École. Cet événement d'envergure nationale a pour but de mobiliser les équipes enseignantes et de sensibiliser les élèves aux accidents de la vie courante et aux gestes de premiers secours.

Des partenariats comme moyens

La MAE développe plusieurs types de partenariat. Nous avons des **partenariats solidaires** :

- Avec les **Restos du Cœur**, la MAE s'engage chaque année à assurer tous les enfants des familles accueillies.
- Avec le **Secours populaire français**, la MAE offre l'assurance scolaire aux enfants des familles accueillies.

Des **partenariats institutionnels** :

- Agréée par le **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**, la MAE est habilitée à mener des actions de prévention dans les écoles. Depuis 2013, la MAE soutient le ministère dans sa lutte contre le harcèlement scolaire.



- Avec la **FCPE**, la MAE œuvre à la défense et au rayonnement de l'Enseignement Public et de l'Éducation Laïque pour la réussite de tous les élèves.

Et des **partenariats associatifs**, comme :

- Avec les **PEP** (Pupilles de l'Enseignement Public), la MAE propose l'école à domicile pour les enfants immobilisés suite à un accident.



MAIF



Nom de l'organisation : MAIF

Activité principale : Assurance et prévention du risque

Présidence : Dominique MAHE,

Siège national : 200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT CEDEX

Sites internet : www.maif.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [MAIF](#) - LinkedIn : [maif](#) - Twitter : [@MAIF](#) - Youtube : [maif](#)

Convaincue que les entreprises ont une responsabilité citoyenne et doivent l'assumer, MAIF place la recherche du mieux commun au cœur de son projet : à travers toutes ses activités, elle cherche systématiquement à contribuer à une société plus responsable, plus solidaire, plus épanouissante pour tous ses acteurs.

Bref historique : la création et les évolutions

1934 : 156 instituteurs pionniers créent la MAAIF (Mutuelle d'assurance automobile des instituteurs de France) porteurs d'une idée nouvelle, alternative aux assureurs traditionnels avec l'objectif de se libérer de leur emprise. Leurs principes fondateurs : l'indépendance vis-à-vis des groupes financiers, la responsabilité et la solidarité des adhérents, la distribution directe des contrats sans intermédiaire commissionné. Cette mutuelle dont on est à la fois assureur et assuré était née.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La MAIF a été fondée en 1934 par des instituteurs, pour des instituteurs. Elle s'est ensuite ouverte aux autres professions de l'éducation nationale puis aux associations en 1954. En 2008, elle ouvre ses statuts aux salariés des entreprises de l'ESS, de la culture, de l'humanitaire et du social. Entre-temps, elle avait fondé sa filiale, FILIA MAIF, pour accueillir les personnes qui n'entrent pas dans ces champs professionnels. Aujourd'hui, MAIF souhaite passer d'une mutuelle de droit à une mutuelle de choix.

Le projet soutenu et les actions conduites

La MAIF a choisi d'inscrire dans ses statuts sa raison d'être : « Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous la plaçons au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions. C'est notre raison d'être ». Dans le cadre de l'Assemblée Générale 2020, elle a proposé à ses élus de voter le statut d'entreprise à mission, la MAIF a ainsi passé un cap inédit de sa transformation vers un nouveau modèle d'entreprise, engagé pour la société.

La recherche permanente d'un impact positif nourrit la performance de l'entreprise, la satisfaction des sociétaires, l'engagement et l'épanouissement des collaborateurs. In fine, elle contribue à la construction d'un mieux commun.

Concrètement, cela se traduit par la recherche permanente de l'excellence de la relation avec les sociétaires. La MAIF a reçu en 2019 le Prix de la relation client pour la 15^{ème} année consécutive. La symétrie des attentions entre sociétaires et salariés est portée par l'épanouissement des acteurs internes, grâce au management dans la confiance, à la responsabilisation et à la coopération interne. La note de 99/100 à l'index Pénicaud obtenue pour la deuxième année consécutive atteste de l'excellence en matière d'égalité femme-homme.

La MAIF est enfin engagée au service d'une société plus solidaire, plus inclusive, plus ouverte, au bénéfice de tous. Elle milite en faveur de l'inclusion numérique, de l'accès à l'éducation pour tous. Elle privilégie les investissements responsables et solidaires. Elle est partie-prenante dans le réemploi des pièces automobiles...

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle



Société de personnes, MAIF se définit par son organisation démocratique. Sa gouvernance est une émanation directe des sociétaires. Ceux-ci élisent leurs délégués, qui élisent à leur tour les membres du conseil d'administration, instance décisionnaire de la mutuelle d'assurance. Aux côtés du Président, choisi parmi les membres du conseil d'administration, le directeur général met en œuvre la stratégie de l'entreprise. Ce modèle de gouvernance original offre la possibilité à tout sociétaire de gravir tous les échelons de responsabilité, jusqu'à la présidence de la mutuelle d'assurance.

Il garantit une connaissance très fine des intérêts du collectif.

L'augmentation continue du nombre de sociétaires a conduit la MAIF à instaurer, en 2001, un système de représentation adapté à sa taille : les sociétaires élisent parmi eux des **délégués** qui les représentent aux assemblées générales. C'est une spécificité de la MAIF : le conseil d'administration délègue à des sociétaires le pouvoir de le représenter au plan local. Au nombre de 614, ces **mandataires du conseil d'administration** sont porteurs des valeurs de la MAIF et de ses choix politiques. Ils entretiennent un lien étroit et permanent entre la mutuelle, ses sociétaires, ses salariés et l'environnement socio-économique. Ils ont également un rôle moteur dans l'animation de la vie mutualiste, la politique de prévention, et, plus largement, le rayonnement de la MAIF sur le territoire.

La laïcité comme principe

Pour la MAIF, la laïcité peut être considérée comme le cadre permettant la cohabitation harmonieuse de toutes les diversités.

Un projet sociétal comme ambition

MAIF s'attelle à ouvrir des portes pour faciliter le partage des savoirs. A ce titre, elle est partenaire du salon de l'éducation et de la cité des sciences et de l'industrie. Elle milite pour l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap : elle est partenaire du ministère de l'éducation nationale dans l'édition et la diffusion du **Guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents en situation de handicap**, elle organise des conférences de sensibilisation aux troubles DYS, met à disposition des enseignants et de leurs classes des outils pédagogiques de sensibilisation au handicap.

Elle soutient aussi les fédérations nationales des INSPE, la conférence des Présidents d'université, le déploiement du chant Choral à l'école et la réalisation de projets via les ateliers CANOPE.

Le MAIF numérique tour déploie des ateliers et des animations numériques autour d'un spectaculaire camion et de ses équipements immersifs et ludiques.

L'Assistance scolaire personnalisée : De la maternelle au lycée, cette assistance scolaire en ligne est gratuite et ouverte à tous.

A l'occasion de la 10ème édition de la Journée Nationale du Sport Scolaire, le 25 septembre 2019, la MAIF a choisi de mettre en place, dans 7 académies réparties sur le territoire hexagonal, des ateliers de formations aux Gestes Qui Sauvent à destination des élèves participants.

Aujourd'hui la MAIF réalise 6% des réparations automobiles avec des pièces recyclées quand le marché se situe autour de 3%. La MAIF agit en faveur du développement durable en conciliant le progrès économique, social et la préservation de l'environnement.

Avec l'assurance vie responsable et solidaire, MAIF propose de faire fructifier son épargne tout en soutenant des entreprises qui créent de l'emploi local, développent des activités écologiques, agissent pour l'insertion. C'est une épargne plus transparente, plus éthique, meilleure pour les générations futures.

SHAREENTRAIDE : La MAIF met à disposition de tous ceux qui en ont besoin, qu'ils soient assurés MAIF ou non, sa plateforme d'entraide entre particuliers en cas de catastrophe naturelle.



La filiale **MAIF INVESTISSEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE** a été créée en 2013 pour soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire. Ce sont quelque 13 millions d'euros qui sont investis dans des entreprises qui ont un but social autre que le seul partage des bénéfices.

MAIF Avenir, fonds de capital-innovation du groupe MAIF qui accompagne par de l'investissement en capital les start-ups qui ont l'ambition de développer les services et les technologies de demain au service d'un progrès individuel, collectif et durable. Et premier fonds de capital-innovation à devenir société à mission.

Des partenariats comme moyens

La MAIF soutient les **start-ups** et les projets qui relaient sa vision du monde et partagent son ambition d'un contrat social renouvelé. Les start-up lui apportent leur agilité et leur créativité. Notre mutuelle d'assurance leur offre ses huit décennies d'expérience, sa solidité économique et son goût de l'innovation.

Au côté de MAIF Avenir, MAIF a créé sa filiale **MAIF Investissement Social et Solidaire**, afin que l'engagement de notre mutuelle d'assurance en faveur de projets à impacts sociaux et environnementaux soit renforcé.

La MAIF a créé le **Fonds MAIF pour l'Éducation** qui a pour vocation de soutenir et financer, via des mécénats, des initiatives d'intérêt général en faveur de l'éducation pour tous...

En 2018, MAIF devient Partenaire Officiel des fédérations françaises de basketball et de volley-ball

En 2019, MAIF devient partenaire de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.



MGEN



Nom de l'organisation : Mutuelle générale de l'Education nationale

Activité principale : santé, complémentaire santé, prévention

Présidence : Matthias Savignac

Siège national : 3 square Max HYMANS - 75015 Paris

Sites internet : www.mgen.fr

Réseaux sociaux :

Facebook : [MGEN.et.vous](https://www.facebook.com/MGEN.et.vous) - **Twitter** : [@groupe_mgen](https://twitter.com/groupe_mgen) - **Youtube** : [mgen](https://www.youtube.com/mgen)

MGEN est une **vraie** mutuelle santé. Elle protège la santé et le bien-être de ses adhérents en promouvant le bien vivre.

Bref historique : la création et les évolutions

MGEN est la fille des Sociétés de Secours Mutuels des Enseignants qui protégeaient les collègues des aléas de la vie, de la maladie... sur le principe de la solidarité. « A chacun selon ses moyens, pour recevoir selon ses besoins ».

Mgen est fondée en décembre 1946 par le Syndicat des Instituteurs SNI pour unifier l'ensemble de ces sociétés de secours mutuels dans un contexte marqué par la mise en place de la Sécurité sociale.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

A l'origine, le public protégé était celui de l'Education Nationale. Mgen effectue depuis 1947 une mission de service public : la gestion du régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports et depuis 2016 de l'Environnement.

Organisme de complémentaire santé et prévoyance référencé pour les fonctionnaires et contractuels relevant de son champ affinitaire, le groupe MGEN propose une couverture globale en santé, prévoyance, action sociale et services à des tarifs attractifs.

Seul ou en partenariat avec **d'autres organismes mutualistes**, le groupe MGEN propose également des solutions additionnelles pour accéder à la propriété (prêt à l'installation et/ou solutions d'acquisition) ou pour faire face aux aléas de la vie (assurance décès, autonomie, assurance obsèques...) et couvrir ainsi tous les besoins de protection des adhérents.

A cela s'ajoute une offre de soins diversifiée grâce au réseau sanitaire et médico-social au travers de **59 établissements de santé** répartis sur tout le territoire.

Aujourd'hui, le groupe MGEN est ouvert **à tous** et propose des solutions assurantielles **pour tous**, avec un reste à charge maîtrisé.

Pionnière et novatrice, MGEN propose une gamme de produits et services innovants (ex. Vivoptim pour la « e-santé ») et responsables couvrant tous les moments de la vie et s'attache à la qualité du service rendu.

Le projet soutenu et les actions conduites

Faire groupe pour être plus fort.

Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV qu'il a fondé avec Harmonie Mutuelle et qui est aujourd'hui le premier acteur de l'assurance santé et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.



Pour quelle vocation ? Devenir un acteur référent de l'ESS, en construisant l'avenir d'une protection sociale toujours plus solidaire et résistant aux seules logiques de l'offre et de la demande.

Avec quel programme ? Entrepreneur du mieux vivre, le Groupe VYV porte un vrai projet innovant de société :

Satisfaire les attentes de les publics par le développement de solutions au service du mieux-vivre autour des 4 métiers :

- assurances,
- services d'accompagnement et d'assistance,
- offre de soins,
- habitat.

À travers ses activités et ses engagements, le groupe MGEN défend une vision solidaire de la protection sociale et agit pour la promotion d'une santé de qualité accessible à tous, tout au long de la vie.

MGEN, acteur global, contribue à promouvoir des **actions de prévention ou d'information** sur des sujets sociétaux et de **promotion pour les droits** de chacune et chacun. Ex: le droit des femmes de disposer de leur corps (l'IVG) , les parentalités, les migrants, la liberté d'expression, la laïcité ...

Avec une gouvernance représentative de tous ses adhérents, grâce à une gestion financière responsable.

Force vive du groupe MGEN, les salariés, militants et correspondants mutualistes œuvrent conjointement dans l'intérêt des assurés, adhérents et patients. 18000 correspondants sont répartis en proximité, à l'écoute des besoins des adhérents de proximité.

Éthique, engagement et performance : telles sont les valeurs du projet humain qui unit les femmes et les hommes du groupe MGEN salariés, militants et adhérents.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

UNE GOUVERNANCE REPRÉSENTATIVE DE SES ADHÉRENTS

Un modèle de gouvernance vertueux : une personne une voix.

Régie par le principe de démocratie, la gouvernance du groupe MGEN repose sur le vote de ses adhérents. Au sein des différentes instances, les représentants élus participent à la définition et la mise en œuvre des orientations de la mutuelle. Un fondement mutualiste qui garantit l'intégrité du processus de décision : la participation de chacun aux décisions de tous, depuis les territoires avec les élus du Comité de Section dans chaque département jusqu'à **l'Assemblée Générale**, organe souverain, composée de plus de 500 délégués.

Leur mission ? Représenter tous les adhérents, militants et usagers de la mutuelle. Elle est l'expression du principe démocratique qui constitue l'un des fondements de la mutualité.

Pas de partage des richesses entre adhérents mais une gestion rigoureuse et saine de tous nos prédécesseurs pour faire fructifier le bien commun et développer les services et établissements de santé.

Un fort engagement très ancien dans l'investissement solidaire :

- Le groupe MGEN prend en compte les critères ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) dans ses processus d'analyse et de décision en matière d'investissement depuis son origine et formellement depuis 2011 avec la survenance de l'ESG ;
- Un partage d'engagements et de visions entre salariés et militants avec l'organisation d'Universités d'été, de Campus tous les 2 ans ;
- Un programme de formations très qualifiante de haute qualité délivrée aux salariés comme aux militants.



La Laïcité comme principe

Le principe de laïcité a été introduit dans les statuts en 2015 pour affirmer et garantir un « vivre-ensemble » essentiel à la pérennité de notre mutuelle. Chaque individu ou groupe de personnes respectant les valeurs de solidarité, de mutualisme et de liberté de conscience peut adhérer au projet MGEN.

Un projet sociétal comme ambition

Son leitmotiv depuis 74 ans est de protéger **solidairement** les adhérents des aléas de la vie qu'ils concernent la santé, la maladie, l'invalidité, le décès...ou de les accompagner lors des événements heureux comme l'arrivée d'un bébé.

Mutuelle Santé fondée sur les principes transversaux de la Mutualité, de l'ESS :

- Solidarité,
- Responsabilité,
- Indépendance,
- Liberté,
- Démocratie interne,
- Non-Lucrativité.

Le groupe MGEN est un acteur majeur de la protection sociale. MGEN gère **le régime obligatoire d'assurance maladie** des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports, et de la Transition écologique et solidaire.

MGEN propose également **une complémentaire santé individuelle** ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations.

MGEN, Acteur global de santé, met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses **56 services de soins et d'accompagnement** (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires).

Des partenariats comme moyens

Des partenariats ou mécénats RESPONSABLES ET SOLIDAIRES.

Fort de son réseau national, le groupe soutient aussi bien des initiatives locales que nationales favorisant la réalisation de nombreuses actions de solidarité.

MGEN inscrit sa politique de partenariat dans une démarche citoyenne et durable.

Acteur de l'ESS, MGEN s'implique aux côtés de partenaires défendant des causes et des valeurs communes : engagement pour le développement durable, lutte contre toutes formes d'intolérance et de discriminations...

17400 personnes impliquées sur le terrain.

Plus de 1,2 M€ consacré aux partenariats solidaires et défendant les principes fondamentaux de l'ESS.



OCCE



Nom de l'organisation : Office Central de la Coopération à l'École

Activité principale : Animation des coopératives scolaires

Présidence : Gérard ROYER

Siège national : 101 bis rue du Ranelagh 75016 PARIS

Sites internet : <http://www2.occe.coop/>

Réseaux sociaux : Facebook : [federation.occe](https://www.facebook.com/federation.occe) - Twitter : [OCCE_FD](https://twitter.com/OCCE_FD) - YouTube : [OCCE](https://www.youtube.com/OCCE)

Bref historique : la création et les évolutions

A la sortie de la 1^{ère} Guerre Mondiale, des coopératives scolaires se créent. Elles devaient pallier les insuffisances économiques (Émile BUGNON). Pour certains (Célestin FREINET), ces coopératives devaient être autonomes, autogestionnaires ; pour d'autres (Barthélémy PROFIT), elles devaient devenir des "petites Républiques". C'est dans ce contexte, qu'en 1928 naît ce qui deviendra en 1929 l'Office Central de la Coopération à l'École. Ses pionniers de la coopération scolaire – et leurs successeurs – voulaient allier l'entreprise de production avec une initiation aux problèmes économiques et l'école - ou classe - comme microcosme sociétal, avec ses modalités d'organisation démocratique ; auxquels s'ajoutait la dimension pédagogique avec l'école moderne dans laquelle l'approche coopérative fait de l'apprenant un auteur de ses apprentissages.

Ce fut un idéal de progrès humain qui guida la renaissance de l'OCCE à la sortie de la deuxième guerre mondiale, comme le dit un de ses porte-paroles au congrès de Tours en 1948, Jean de SAINT-AUBERT : « *Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux avec le concours des maîtres en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres* ».

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

L'OCCE est une Fédération nationale qui rassemble 102 associations départementales. Ses acteurs sont des salariés et des bénévoles militants au service du Projet Associatif et des adhérents et mandataires coordonnés, accompagnés, engagés par, autour et avec des animateurs pédagogiques départementaux et/ou des coordinateurs pédagogiques nationaux, ainsi que des administrateurs départementaux et nationaux et des salariés des différents services supports (comptabilité, communication, RH, etc.), sans omettre les bénéficiaires pour lesquels tous ces intervenants se mobilisent : l'ensemble des acteurs des communautés éducatives (enseignants, personnels éducatifs, formateurs ...) et les élèves en tant que bénéficiaires finaux.

À l'origine, l'OCCE s'adressait aux enseignants désireux de « redonner à l'action sociale et politique une place de premier plan dans les préoccupations éducatives » (Célestin Freinet, 1946) ; en leur permettant notamment d'utiliser la coopérative scolaire comme structure pour obtenir des ressources, afin de soutenir les projets, et comme support d'apprentissage grâce à des méthodes de pédagogie coopérative. Aujourd'hui, l'ensemble des membres des équipes éducatives – dont ceux de l'enseignement agricole -, et bien évidemment les enfants et jeunes, les familles, les personnels des collectivités, les éducateurs, les formateurs, les conseillers pédagogiques ... peuvent être accompagnés par l'OCCE dans des démarches coopératives où l'apprenant est le premier acteur-auteur de sa formation, dans une interdépendance active avec les autres.

Objectifs :

- Mettre en œuvre une éducation à et par la citoyenneté et un engagement dans la vie de la classe et dans les apprentissages.
- Développer l'autonomie, l'esprit critique, la responsabilité, la considération de l'autre comme de soi, l'agir ensemble, pour contribuer à une émancipation globale (individu, groupe, projet).



Ces derniers éléments étant des critères d'évaluation ou de suivi de réalisation.

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet de l'OCCE est politique dans le sens où ses membres/représentants aspirent à promouvoir un modèle sociétal via un modèle scolaire où chacun, en réciprocité de droits, contribue en s'épanouissant à la construction d'un présent et d'un futur qui est et sera le nôtre en partage. Pour cela, l'OCCE a construit, de façon participative, la Motion d'Orientation 2020-23 sur trois axes.

La volonté affirmée est celle d'avancer, de construire ensemble, de dynamiser notre mouvement pédagogique. Pour cela, tisser notre culture commune est indispensable. Repenser nos formes d'organisation afin que chacun s'engage pleinement dans un dynamisme partagé : l'horizontalité et la mise en réseau est un choix organisationnel qui se co-construit.

L'OCCE ancre ses actions, comme ses réflexions, dans le contexte sociétal dans lequel il est important de concrétiser le projet politique que l'on se construit.

Tous les ans, l'OCCE – présente dans les établissements scolaires - déploie ainsi ses objectifs en fonction des grands axes du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports avec la CPO et les programmes, en cohérence avec son histoire, son projet et sa Motion d'Orientation.

Et c'est donc tout naturellement que l'OCCE s'engage, depuis plusieurs années, dans l'éducation à et par l'ESS avec les outils de la coopération en actant l'apprentissage à la citoyenneté des élèves.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'OCCE se met en échos avec la vision de la société basée sur l'ESS :

- par les valeurs qui mobilisent et guident l'action : économie humaniste, démocratique, solidariste . « A plusieurs, on va plus loin », telle est la structure sur laquelle sont construites les actions vers les élèves ;
- également par les principes et les règles qui organisent les relations entre les membres : volontariat, égalité, solidarité (les actions pédagogiques ne peuvent se réaliser que par un collectif soudé qui permet de les faire aboutir) ;
- et enfin, par la logique socio-économique qui la porte, c'est-à-dire l'internalisation au sein même de l'activité économique, des dimensions de politique économique : non lucrativité, utilité sociale et collective, durabilité, consommation réfléchie, comme des dimensions sociales et éducatives : lien social, accessibilité, redistribution, apprentissages, insertion, formation (la Motion d'Orientation OCCE 2020-23 est fortement ancrée dans la mise en œuvre d'une gouvernance horizontale ; d'une solidarité financière entre AD).

La laïcité comme principe

L'OCCE, historiquement, de par sa convention avec le ministère de l'Éducation Nationale, intervient auprès de l'école publique. Cependant, quelques actions se déroulent dans des établissements privés. L'OCCE répond à leurs demandes, à condition que ces établissements ne relèvent pas de l'enseignement confessionnel, veillant à un modèle partagé de l'école de la République où chacun œuvre ensemble dans la laïcité, dans une égalité de traitement, quel que soit l'enfant, l'apprenant, la personne.

Mais peu de communication est réalisée en direction de l'enseignement privé. Depuis quelques années l'OCCE intervient également dans les établissements scolaires et organismes de formation relevant du ministère de l'agriculture.

Un projet sociétal comme ambition



L'OCCE a pour objectif de faire vivre la Coopération à l'École afin de faire connaître aux enfants et aux jeunes ce mode d'organisation à visée humaniste et pacifiste. Ils appréhendent alors, par transfert dans le réel, que l'économie sociale est dynamique et forme un tissu solide pour le développement des entreprises, de leurs salariés et des bénévoles, dans les territoires. Ils sont aussi amenés à œuvrer dans des actions collectives où, même si la prise de décision démocratique n'est pas toujours simple, le résultat rend fier et encourage la générosité. Dans cet état d'esprit, ils sont conduits à user de leur esprit critique en tant que citoyen, consommateur, usager, client.

Pour l'OCCE, l'apprenant est membre d'une collectivité qui est, par exemple, la classe coopérative. Celle-ci est le lieu de l'apprentissage actif de la démocratie par la prise en compte de la parole de chacun. Notamment, les élèves sont réunis régulièrement pour participer au Conseil de coop'. C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociations et de prises de décisions, de régulation. C'est l'initiation à la démocratie, par la pratique, au fonctionnement du débat démocratique. C'est un temps de partage où les élèves peuvent se construire en tant qu'individu en prenant conscience de leur appartenance à un groupe. Un autre exemple se situe dans la gouvernance de la Fédération OCCE : la Motion d'orientation 2020-2023, qui en définit pour 3 ans les priorités, a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif sur 18 mois, en différents temps, avec différentes modalités où chacune et chacun - ceux qui « font l'OCCE » - a pu s'exprimer et contribuer ainsi à son écriture

Des partenariats comme moyens

Ces Partenaires sont pédagogiques, culturels, artistiques, scientifiques, d'éducation populaire, médias... Nous avons aussi des partenaires institutionnels.

Les partenaires avec lesquels l'OCCE met en œuvre des actions communes ponctuelles ou structurantes, en Économie Sociale et Solidaire sont variés. Parmi eux figurent le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Secrétariat d'État chargé de l'Économie Sociale, Solidaire et Responsable pour les actions en direction des établissements scolaires et éducatifs. Des associations ou collectifs partenaires comme l'AGEEM, DEI, le CAPE ... ou encore la MAE-MAIF, les CRESS, la Ligue de l'enseignement et de nombreux autres sont des compagnons de route pour porter ensemble des projets communs.



PREVENTION MAIF

association
prévention
MAIF

Nom de l'organisation : prévention MAIF

Activité principale : prévention du risque

Présidence : Thierry MONMINOUX, président

Siège national : 275 rue du stade - 79180 CHAURAY

Sites internet : asso.prevention@maif.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [AssoPreventionMAIF](#) - LinkedIn : [preventionmaif](#) -

Twitter : [@Prevention_MAIF](#) - YouTube : [preventionmaif](#)

Bref historique : la création et les évolutions

Pour la MAIF, le métier d'assureur va au-delà de la simple réparation du préjudice matériel ou corporel : « il faut agir en amont de l'accident pour tenter de l'éviter ou s'il arrive d'en limiter les conséquences ». C'est de cette idée qu'est née l'association Prévention MAIF en 1980, régie par la loi du 01/07/1901. Elle a pour objet, par l'information et l'éducation, la sensibilisation au risque et la prévention des accidents en direction de tout public.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Les actions de l'association s'adressaient à l'origine essentiellement au monde enseignant. Elles sont ouvertes aujourd'hui à tout public, reconnaissance d'intérêt général oblige.

Les acteurs de Prévention MAIF :

Membres bénévoles des antennes, bénéficiaires (enseignants, particuliers, associations, collectivités territoriales...), partenaires institutionnels ou autres, administrateurs, équipe salariée.

Le projet soutenu et les actions conduites

L'association est agréée en tant qu'association complémentaire de l'enseignement public et association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Les nouveaux modes de mobilité, les impacts de nos choix de consommation sur l'environnement et notre santé, le développement durable, les médias numériques, les nouveaux modes d'échanges interpersonnels, l'explosion des réseaux sociaux... bousculent et transforment profondément notre société. Ces tendances dessinent de nouvelles modalités d'exercice de notre mission associative.

Les actions de l'association concernent la prévention, par une approche positive, des risques routiers, domestiques, numériques (pour les seniors), les gestes qui sauvent. Définies tant au regard des projets territoriaux, des données statistiques disponibles que des études telles que celles soutenues par Fondation MAIF, elles sont portées par un réseau de 1 500 membres-bénévoles répartis sur tout le territoire (métropole et DOM) au sein de 112 antennes.

Tous les supports diffusés et toutes les actions de sensibilisation réalisées le sont à titre gracieux. Les membres sont désintéressés puisque bénévoles.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

La laïcité comme principe

Les actions sont portées par des valeurs de laïcité, d'entraide, de partage, de solidarité et de responsabilités individuelle et collective.

L'association, laïque, est ouverte à tous et s'interdit toute discussion religieuse.



Un projet sociétal comme ambition

L'association s'inscrit dans une logique intergénérationnelle par le recrutement au sein de ses antennes, d'une cinquantaine de jeunes en service civique chaque année. En 2020, l'engagement social et solidaire s'est également illustré par la mise à disposition de tous de notre plateforme d'entraide citoyenne « Share Entraide » dans le contexte sanitaire du Covid-19.

Des partenariats comme moyens

Nos partenaires sont la Gendarmerie nationale, la Police nationale, la Police municipale, l'association des maires de France (pour notre action Permis Piéton), les CRS (pour notre action « Prévention montagne »), la Fédération Nationale de Protection Civile (pour les gestes qui sauvent), des compagnies de spectacles, certains ministères (Intérieur, Education nationale, des sports...), des éditeurs d'ouvrages pédagogiques...



SE UNSA



Nom de l'organisation : SE Unsa

Activité principale : Représentation des personnels

Secrétariat général : Stéphane Crochet

Siège national : 209 Boulevard St Germain Paris (75007)

Sites internet : <https://www.se-unsa.org/> <https://ecolede demain.wordpress.com/>

Réseaux sociaux : Facebook : [@se.unsa](#) - Twitter : [@SE_Unsa](#)

Bref historique : la création et les évolutions

Le **Syndicat des enseignants - UNSA (SE-UNSA)** est un syndicat français regroupant des personnels d'enseignement, d'éducation, d'accompagnement et des psychologues de l'éducation nationale du premier et du second degré de l'enseignement public. Il a été créé en 1992 par transformation du SNI-PEGC dont il est l'héritier.

Il est membre de la fédération UNSA Éducation.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Le SE-Unsa est l'héritier du SNI (syndicat national des instituteurs) dont le champ d'action reposait exclusivement sur le 1^{er} degré. Le SNI a évolué en SNI-PEGC en 1976, en accueillant les instituteurs du primaire exerçant dans les collèges. Déjà, nous avons compris que le cloisonnement syndical 1^{er}/2nd degré exacerbait les luttes internes et paralysait toute action globale pour changer le système éducatif, en le saucissonnant en autant de pré-carrés. Aujourd'hui, nous accueillons les enseignants de la maternelle au lycée, et aussi les AED, AESH, CPE, PSYEn, Titulaires ou non : chacun a une considération égale, une égale dignité.

Le SE-Unsa est fort de plusieurs dizaines de milliers d'adhérents répartis sur l'ensemble du territoire. Dans chaque territoire de métropole et d'outremer, des sections départementales et académiques représentent le SE-Unsa et forment un réseau militant de proximité. Les personnels exerçant à l'étranger sont représentés par le secteur Hors de France. Une structure nationale est au service des sections locales. Elle emploie quelques salariés sur des fonctions spécifiques mais la majorité des tâches sont assurées par des militants.

Le projet soutenu et les actions conduites

Son projet syndical est élaboré par ses adhérents et adopté en congrès. Le dernier projet date de 2017, il a été complété par un document qui synthétise tout ce qu'est le SE-Unsa : l'ADN du syndicat qui porte sa vision pour l'École et pour la société.

Le SE-Unsa représente et défend tous les personnels de L'École. Il porte des mandats adoptés lors de ses congrès. Ses actions portent sur la défense d'un service public fort, sur la reconnaissance de tous les personnels, la prise en compte des territoires, le bien-être de tous les usagers de l'école, la coopération. Ces mandats sont portés par le secrétariat national et par les sections locales situées en métropole, dans les territoires ultramarins et au sein des établissements situés à l'étranger.

Le SE-Unsa participe à différents projets. Il est partie prenante de la recherche action CIPES **Choisir l'Inclusion Pour Éviter la Ségrégation pilotée par ATD quart monde** dont l'objectif est d'expérimenter de nouveaux chemins avec et dans les écoles et collèges volontaires, afin d'en finir avec les orientations scolaires pour cause de pauvreté.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle



Le SE-Unsa est une structure démocratique dans laquelle chaque adhérent a la possibilité de s'exprimer et de s'engager à différents niveaux. Les orientations sont discutées lors de conseils nationaux réunissant tous les secrétaires académiques et départementaux. Localement, les conseils syndicaux départementaux et académiques réunissent tous les militants. Enfin, les réunions d'informations syndicales et les stages départementaux permettent aux militants de venir à la rencontre des adhérents et de partager avec eux tous les sujets liés à l'éducation. Le SE-Unsa, en partenariat avec l'ESPER, a également mis en place des stages de sensibilisation à l'ESS dans le cadre de mon ESS à l'école.

La laïcité comme principe

Depuis maintenant 60 ans, notre pays a adopté une politique de financement des établissements d'enseignement privé. Pour le SE-Unsa, il est grand temps que les pouvoirs publics établissent le bilan de ce choix. Avec le CNAL, nous avons récemment demandé à la Cour des Comptes que soit évalué le montant global de ces financements en agglomérant le coût pour l'Etat, pour les collectivités territoriales, ainsi que le manque à gagner fiscal lié à des dons défiscalisés à des fondations, qui bien que reconnues d'utilité publique, n'alimentent que des établissements privés.

Il est aussi indispensable que soit aussi évalué le service que cette politique rend à notre pays. Ainsi, nous observons que l'enseignement privé, à 96% catholique, est aujourd'hui le principal acteur de la ségrégation scolaire, qui se porte bien dans notre pays. Ce séparatisme systémique abîme l'unité de la Nation en séparant notre jeunesse en fonction de l'origine et de la richesse des parents. Pour toutes ces raisons, nous contestons ce système où l'impôt de tous contribue à financer l'entre-soi de quelques-uns.

Un projet sociétal comme ambition

Le SE-UNSA un syndicat réformiste, humaniste et laïque, force de propositions pour une école inclusive et émancipatrice.

Des partenariats comme moyens

Le SE-Unsa est partie prenante de partenariats qui s'expriment dans un large spectre d'organisations qui gravitent autour de l'éducation : l'Esper, le CNAL, Solidarité Laïque, ATD Quart Monde, le centre Hubertine-Auclert, le Réseau Français des Villes Éducatrices, les Céméa, la JPA.

Les actions conduites s'inscrivent dans une vision progressiste et laïque de l'Éducation.

Le SE-Unsa promeut une éducation de qualité dans et hors l'école pour la réussite de tous les élèves. Il est également membre du conseil d'administration de la JPA.



SGEN CFDT



Nom de l'organisation : Fédération SGEN CFDT

Activité principale : Organisation syndicale

Secrétariat général : Pierre Marie ROCHARD

Siège national : 47 Av. Simon Bolivar, 75019 Paris

Sites internet : www.sgen-cfdt.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [@SyndicatSgenCFDT](https://www.facebook.com/SyndicatSgenCFDT) - LinkedIn : [sgen-cfdt/](https://www.linkedin.com/company/sgen-cfdt/)

Twitter : [@SgenCFDT](https://twitter.com/SgenCFDT) YouTube : [SgenCFDT](https://www.youtube.com/SgenCFDT)

Bref historique : la création et les évolutions

Le Syndicat général de l'éducation, créé en novembre 1937, syndicat général, national et laïque des personnels de l'Education Nationale, est adhérent à la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC) devenue CFDT en 1964. Il est né de la rencontre d'enseignants chrétiens de l'école publique de différents ordres d'enseignement du primaire à l'Université. Les collègues qui ont voulu se regrouper dans une même organisation, pour les faire participer ensemble au mouvement ouvrier, au sein d'une organisation confédérée, en reconnaissant et défendre l'importance pour ce mouvement d'une éducation de qualité. Attachés à l'école publique, ses membres ont « la conviction que l'Enseignement public contribue à former de futurs citoyens non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public. » Des militants du Sgen-CFDT ont participé activement à la déconfessionnalisation de la CFDT en 1964. Le Sgen-CFDT est depuis 1982 une fédération de syndicats généraux ayant une base géographique le plus souvent.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

La vocation originelle du Sgen CFDT est de s'adresser à tous les personnels des champs de syndicalisation sans exclusive. C'est le sens du syndicalisme général que de réunir sans exclusive tous les agents (contractuels, enseignants, administratifs, chefs d'établissement, inspecteur, ...) autour d'une même table. C'est la vision d'un bien commun partagé qui anime la vie démocratique de la fédération et permet de construire des analyses et des revendications partagées.

Les parties prenantes de notre organisation sont en premier lieu les syndicats de la fédération (information, formation, débat démocratique,). Et l'ensemble des agents bénéficient de fait de l'action de notre Fédération par les mesures prises obtenues auprès des employeurs publics. Les syndicats qui sont le plus souvent académiques ont la responsabilité du lien avec les adhérents.

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet de départ n'a pas changé, mais il a évolué avec la démocratisation de l'enseignement depuis les années 60 en **concentrant** son action sur les propositions visant à réduire les inégalités scolaires (projets ZEP), et en portant des revendications, tant au niveau des structures scolaires, qu'en matière de formation des personnels, formation initiale et continue, et de relations avec les partenaires de proximité que ce soit les associations de parents d'élèves, que les partenaires culturels ...

Le Sgen-CFDT continue de se battre contre les inégalités par la pratique d'un **syndicalisme de proposition, de revendication et de critique sociale**. Agissant pour la transformation de la société, le Sgen-CFDT se bat **contre les inégalités et contre les exclusions** de tous ordres. Il situe l'emploi au cœur de son action. Il lutte contre toute forme de précarité.

Les enjeux scolaires sont aussi des enjeux sociaux : c'est le sens des revendications du Sgen-CFDT. Estimant que l'École n'a pas pour unique fonction de transmettre des connaissances, il lui assigne trois fonctions : une fonction



sociale et culturelle, une fonction démocratique et une fonction économique. C'est pourquoi il cherche à la transformer pour permettre la réussite de tous.

Les **revendications du Sgen-CFDT** sont sous-tendues par ce projet. À l'initiative des notions de Zep, d'instituts universitaires de pédagogie, de corps unique des personnels enseignants, d'équipe éducative incluant tous les personnels, le Sgen-CFDT s'est engagé résolument en faveur de démarches de réformes visant la démocratisation réelle du système éducatif et une meilleure prise en compte des jeunes, de leurs besoins, de leurs attentes, pour qu'aucun jeune ne sorte du système éducatif sans au moins un CAP ou un BEP.

Il agit en parallèle pour la **transformation du métier**, l'amélioration du pouvoir d'achat et la priorité au relèvement des bas salaires de tous les personnels.

Les principes d'accompagnement des agents sont aujourd'hui davantage au centre de nos préoccupations. Il s'agit de répondre à leurs sollicitations, de les accompagner dans leur parcours professionnel, et les aider à faire des choix professionnels de manière éclairée.

Le Sgen-CFDT agit sur le terrain par la mobilisation de ses adhérents, et recherche, chaque fois que cela est possible, la constitution d'un front syndical pour peser. Il participe à la défense individuelle et collective des personnels dans les commissions administratives ou les comités techniques, à tous les échelons (départemental, académique, national) où il est présent ; dans les différentes instances où il recherche la constitution d'un pôle pour la **transformation de l'École**.

Le Sgen-CFDT participe à différents collectifs pouvant associer des organisations diverses : lycéennes, de parents d'élèves, de jeunes, pédagogiques, para ou péri scolaires... Il est un acteur important au conseil supérieur de l'éducation (CSE), au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), au conseil national de l'enseignement agricole (Cnea). Il est investi au niveau européen et international sur tous les problèmes concernant l'éducation, la recherche et le droit à l'éducation pour tous.

Le Sgen-CFDT investit le champ de l'école et de l'éducation populaire par la défense des agents publics de Jeunesse et Sport qu'il syndique mais aussi par la nécessité d'une réforme systémique de l'Ecole qui permettent de reconnaître la place de chaque acteur éducatif. En cela la complémentarité avec les associations d'éducation populaire est importante pour construire avec elles un projet éducatif basé sur l'alliance éducative. C'est le sens de l'engagement du Sgen-CFDT en faveur des projets éducatifs de territoire (PEDT).

<https://sgen-cfdt.fr/contenu/uploads/2016/07/dossier-education-populaire.pdf>

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

À l'interne, les textes statutaires ainsi que des chartes organisent le travail syndical en déclinant des principes forts que l'on prône par ailleurs : émancipation, démocratie, solidarité, autonomie, progrès social. Les réunions statutaires ou plus occasionnelles sont l'occasion de faire vivre et de les incarner autant que possible. Ce sont aussi des critères d'appréciation de nos actions : nombre et diversité des participants aux réunions, équilibre des temps de parole, instances paritaires (commission exécutive, ...), prise en compte de la diversité des arguments, référence aux textes CFDT, le respect des chartes qui permet la neutralité du fonctionnement interne et garantit ainsi la démocratie interne. Conformément aux textes CFDT, la charte financière garantit la solidarité et l'autonomie politique de la fédération comme de ses syndicats.

La laïcité comme principe

Extrait de la résolution du congrès de Dijon, mai 2021

Le contexte éducatif, à l'échelle mondiale comme au niveau national, doit être pris en compte pour définir notre projet pour le service public d'éducation. En effet, le développement de l'enseignement privé hors-contrat ou de l'instruction à domicile, des temps et des lieux tiers éducatifs, des officines de soutien ou de coaching à but lucratif, entraîne la fragmentation des systèmes éducatifs. Ces évolutions diverses bousculent l'organisation classique du travail pédagogique, tant pour les élèves que pour les étudiant·e·s dans le public ou le privé sous contrat.



Cette tendance lourde, qui traduit une demande d'individualisation, peut amener une "ubérisation" de l'École et un effondrement du système scolaire et de formation. Pour y faire face, le Sgen-CFDT affirme qu'il faut redéfinir le projet commun et les finalités du service public d'éducation et de formation, en exigeant les investissements nécessaires à sa mise en œuvre.

Un projet sociétal comme ambition

Une société démocratique, libre, juste et solidaire au service du bien public aux différentes échelles locales, nationales, européenne et mondiale.

Article 1^{er} des statuts de la CFDT : « La CFDT agit pour la justice sociale, l'égalité et la solidarité dans une société démocratique et laïque de femmes et d'hommes libres et responsables. »

Comme la CFDT, le Sgen-CFDT s'investit dans les sujets sociétaux comme l'accueil des migrants, la transition écologique et le soutien aux mouvements démocratiques dans le monde. C'est dans le cadre de ces objectifs que nous participons aux initiatives du Pacte du Pouvoir de vivre regroupant aujourd'hui une soixantaine d'organisations de la société civile.

Le Sgen-CFDT de par son appartenance à la CFDT défend une ambition sociale largement partagée.

Aujourd'hui à travers le « Pacte du pouvoir de vivre ». Une société ne peut être basée que sur la solidarité et il convient de travailler avec toute la société pour amener des valeurs sociétales en accord avec l'urgence climatique mais aussi la nécessaire amélioration du mieux-être au travail. Dans son organisation interne, chaque texte, chaque acte politique est débattu démocratiquement et autant que possible affaire de consensus ou de consentement par délibération.

En termes de choix de prestataires, le respect de normes sociales et environnementales.

En termes de gouvernance, le non cumul de mandat interne dans des structures différentes CFDT (respect du fédéralisme), pour des fonctions électives à la commission exécutive (limite du nombre de mandats)

En termes de respect des personnes, la mise en œuvre d'une charte sur les VSST avec des procédures opérationnelles, exclusion de tout membre ayant des positions contraires aux valeurs de la CFDT.

En termes de transparence financière, information et débat à chaque temps du conseil fédéral et publication des comptes conformément à la loi (ce que ne font pas toutes les organisations syndicales).

Des partenariats comme moyens

La fédération travaille avec tous les acteurs du champ éducatif, mais aussi les partenaires qui œuvrent à la construction d'une ambition éducative en direction de l'enfant, du jeune : collectivités territoriales, gouvernement, associations locales, nationales, internationales, associations d'éducation populaire, parlementaires. Le Sgen-CFDT participe à de nombreuses actions de solidarités nationales, internationales mais aussi de défense de toutes formes de discrimination ou d'injustice : égalité femme-homme, Défenses des minorités, mobilisation LGBT+.

Le Sgen CFDT travaille également avec les autres fédérations de la CFDT : Formation Enseignement Privé , Interco (collectivités territoriales, Police, Justice), Fédération Communication Conseil Culture (Animation, Sports)



SOLIDARITE LAIQUE



Nom de l'organisation : Solidarité Laïque

Activité principale : Solidarité internationale et éducation ONG

Présidence : Anne Marie HARSTER, présidente

Siège national : 22 rue Corvisart Paris – 75013 Paris

Sites internet : www.solidarite-laique.org

Réseaux sociaux : Facebook : [solidarite.laïque](https://www.facebook.com/solidarite.laïque) **LinkedIn :** [solidarit -la que/](https://www.linkedin.com/company/solidarit -la que/)

Twitter : [@solidlaïque](#)- **YouTube :** [solidaritelaique](#)

« La croyance en l'humain et le droit à la dignité restent des fondamentaux qui guident les actions et le fonctionnement de Solidarité Laïque. On tend à mettre en cohérence ce que l'on est avec ce que l'on fait : soutien aux acteurs civils, à l'éducation, aux éducateurs... Et plaider, tout en reconnaissant le travail de l'Etat, de la puissance publique, en recherchant le dialogue et le partenariat... »

Solidarité Laïque est inédite dans le paysage français des ONG : du fait de son collectif de métiers de l'éducation ; un militantisme assumé basé sur le droit, la laïcité et la croyance en l'intérêt général et le collectif ; un travail d'artisanat « humain » et humaniste : on connaît nos partenaires, nos bénévoles qui sont militants, nos bénéficiaires (ex : vacances insertion, le parrainage éducatif) : on ne fait pas de la solidarité « de chiffres ». Le fait qu'elle ne s'expatrie pas à l'international mais renforce, travaille et recrute des acteurs, personnels, militants locaux .. »

Bref historique : la création et les évolutions

Depuis 1956, l'association a pour objet de lutter contre les exclusions et d'améliorer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité. A la fin des années 50, des militants et des organisations de l'école publique (mutuelles, syndicats...) créaient un Comité des œuvres de l'enseignement public, ancêtre de l'actuel Solidarité Laïque dénomination de l'association depuis 1981. Leur volonté était de faire émerger un outil commun efficace pour mener des actions de solidarité en France et à l'étranger. Réfugiés hongrois fuyant la dictature, victimes de l'OAS, habitants du sud de la France sinistrés suite à la rupture du barrage de Fréjus, en furent les premiers bénéficiaires. Depuis, Solidarité Laïque s'est développée et elle est aujourd'hui constituée de 50 organisations membres, syndicats, enseignants, mutuelles, associations, fondations qui partagent le principe de laïcité et ont un lien avec l'éducation publique.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Du fait de son objet social, Solidarité Laïque s'adresse prioritairement :

- Aux publics les plus vulnérables : personnes démunies, isolées, exclues, personnes en situation de handicap, enfants et jeunes, femmes ;
- Les actions d'éducation à la citoyenneté s'adressent prioritairement aux éducateurs et aux jeunes. Sensibilisation de tous les publics aux enjeux mondiaux de solidarité ;
- En matière de plaidoyer, Solidarité Laïque s'adresse aux décideurs (français et internationaux, via les collectifs), adhérents du réseau (organisations membres, associations...), militants...

Les membres de Solidarité Laïque :

- 50 organisations : associations, coopératives, fondations, mutuelles et syndicats majoritairement liés à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire.
- Les délégations départementales
- Les bénévoles, adhérents individuels
- L'équipe salariée d'une cinquantaine de membres en France et à l'international. Les porteurs des actions et les acteurs « partenaires » de projet en France comme à l'international
- Les militants ; les éducateurs engagés avec Solidarité Laïque



- Les bénéficiaires qui doivent être des porteurs à part entière des actions.
- Les donateurs et les bailleurs

Le projet soutenu et les actions conduites

Solidarité Laïque agit autour de trois domaines d'activités :

- Les actions de coopération et solidarité en France et dans le monde,
- L'éducation à la solidarité et à la citoyenneté,
- Le plaidoyer ou revendication auprès des pouvoirs publics notamment sur la question du droit à l'éducation.

(Extrait des statuts : article 1) « L'Union dite « Comité National de Solidarité Laïque » regroupe des organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité... ». Elle a pour objet, en France et dans le monde :

- de venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes, de la guerre,
- de mener des actions en faveur de victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toute forme d'exclusion,
- de mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement,
- de concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité »

Pour Solidarité Laïque, l'éducation est un droit fondamental, clé de l'émancipation individuelle, du développement social, culturel et économique.

Solidarité Laïque intervient dans une vingtaine de pays dont la France, et à travers le réseau des membres dans une centaine de pays. Des projets d'envergure variable sont conduits ou soutenus. Ils vont de microprojets d'un montant de 2000 euros à des programmes internationaux impliquant jusqu'à six pays comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest avec le programme Compétences pour demain, et soutenus par des bailleurs publics comme l'Agence française du développement (AFD) (BP 3,5 millions € sur 3 ans).

- Actions de coopération et de solidarité en France et à l'international (Afrique de l'Ouest, Méditerranée, Asie, Caraïbes Amérique Latine). Le principe de réciprocité est un fondamental dans les mises en œuvre.
- Actions de plaidoyer/ défense des droits
- Sensibilisation et éducation à la citoyenneté et à la solidarité (« ECS » terme utilisé par SL)

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La laïcité comme principe

Le collectif Solidarité Laïque met en œuvre et promeut le principe de laïcité en action, avec pour objectif de permettre aux Hommes de se rapprocher, de se respecter, de vivre mieux ensemble avec leurs différences. Le refus des communautarismes et de l'enfermement identitaire conduit Solidarité Laïque à intervenir dans des territoires confrontés au fanatisme, aux menaces intégristes ... et à soutenir les mobilisations sur ces enjeux.

L'association porte les valeurs de solidarité, d'égalité, et de liberté dans ses projets. Elle défend la cause des droits humains, le droit à l'éducation et la lutte contre les exclusions et discriminations. L'éducation, droit fondamental, constitue aussi une finalité d'émancipation (Cf. Référentiel politique éducation), d'accomplissement individuel (c'est aussi la finalité du droit cf. DUDH) et aussi d'éducation populaire qui vise à conjuguer transformation personnelle et transformation sociale, en permettant à chacun de devenir acteur de sa propre vie et citoyen éclairé.

Le slogan de l'association est actuellement « Eduqué.e.s aujourd'hui, plus libres demain ». De la petite enfance à l'éducation tout au long de la vie, éducation formelle, non formelle, informelle... les membres de Solidarité Laïque conjuguent ainsi leurs savoir-faire autour de cet axe prioritaires qui relève de la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU : l'accès à une éducation de qualité (ODD4). Les compétences et savoir-faire sont mutualisés dans le cadre de projets de lutte contre les inégalités et de coopération au développement durable ou face à des situations d'urgence. Solidarité Laïque est ainsi contributeur à d'autres ODD comme l'éradication de la pauvreté (ODD1) et la réduction des inégalités (ODD10).



Solidarité Laïque est engagée dans la lutte contre la marchandisation de l'éducation ; et pour la régulation des acteurs privés dans l'éducation.

A ce titre, Solidarité Laïque est au comité de pilotage du réseau francophone contre la privatisation et la marchandisation de l'éducation ; et membre du consortium international.

Elle soutient la recherche, des actions de plaidoyer (ciblant les États, l'OIF mais aussi des bailleurs internationaux) et aussi la mobilisation de la société civile internationale sur ce sujet.

Un projet sociétal comme ambition

NB le projet stratégique de SL est actuellement en réactualisation pour l'AG.

- **Le développement depuis moins de 10 ans du plaidoyer et de la défense des Droits comme axe important**
- **Le renforcement de la transversalité et de la réciprocité entre les territoires d'actions et les bénéficiaires liée à : l'évolution globale du concept de développement : mondialisation, resserrement sur les inégalités dans les territoires plus qu'entre les territoires ... Réciprocité des enjeux, travail des sujets notamment en collectifs internationaux sur le plaidoyer éducation, Droits de l'enfant en écho France / international depuis plusieurs années...**

En termes opérationnels :

- Création de 4 antennes de Solidarité Laïque à l'international (Afrique de l'ouest- Caraïbes- Asie du Sud Est- Méditerranée) avec des personnels et compétences locales. Travail en réciprocité avec l'équipe du siège et fongibilité des territoires France- Outremer / International autant que possible.
- Articulation plus étroite entre Éducation à la citoyenneté/ Actions de solidarité terrain/ Plaidoyer (et sensibilisation/ communication)
- Pour ce faire (entre autres), refonte de l'organigramme et création de postes transversaux (ex : « Jeunesses », Français, langue d'intégration...)

La défense du Droit et de l'accès à une éducation publique gratuite de qualité pour toutes et tous en France et dans le monde est le champ prioritaire de l'action, dans les actions de coopération et de plaidoyer à l'international (programmes de soutien aux acteurs éducatifs, jeunesse, continuum éducatif et insertion des jeunes...). La cohérence avec les politiques locales, régionales ou nationales est toujours recherchée.

- Actions de plaidoyer : SL a créée et est chef de file de la Coalition éducation, relais français de la Campagne mondiale pour l'éducation (plaidoyer sur ODD 4)
- Programmes de soutien au Droit à l'éducation, appui et construction/ équipement de structures (écoles, centres éducatifs, foyers d'accueil...), soutien à la formation, à l'ingénierie pédagogique

Des partenariats comme moyens

- Des partenaires homologues dans les pays d'interventions (associations, syndicats de l'éducation, collectivités territoriales, ambassades, ministères...)
- Des associations amies et proches : Étudiants et Développement, les Voix de la Paix, Aide et Action ;
- Des collectifs auxquels elle adhère et participe : Coordination SUD, Festival des Solidarités, France Volontaires, Solidar ...Campagne mondiale pour l'éducation.



UNEF



Nom de l'organisation : UNION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S DE France (UNEF)

Activité principale : Syndicat étudiant.e.s

Présidence : Mélanie LUCE

Siège national : 127 Rue de l'Ourcq 75019 Paris

Sites internet : <https://unef.fr/>

Réseaux sociaux : Facebook : [unef](#) Instagram: [Unef](#) LinkedIn : [unef](#) Twitter : [@UNEF](#)

L'UNEF est née dans l'enseignement supérieur. L'enseignement est le premier facteur commun entre nous, l'ESPER et ses membres. Pour nous, l'éducation populaire se construit en opposition à l'enseignement dit classique que l'on nous dispense dans les universités. Elle est un outil d'aide à la formation de nos bénévoles.

Bref historique : la création et les évolutions

L'UNEF a été créée en mai 1907 sur la dynamique des Associations Générales Etudiantes « AGE » qui ont commencé à voir le jour dans les années 1877. L'UNEF avait pour but de porter la voix des étudiants, alors que cette dernière était représentée par les recteurs académiques et les responsables d'établissement dans une logique patriarcale.

Sortie de la première guerre mondiale les étudiants reviennent sur les bancs de l'université et l'UNEF prend un nouveau tournant solidaire en plus de l'axe de représentation. C'est la naissance des restaurants universitaires, du logement et du mouvement mutualiste étudiant.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Depuis 1907, notre organisation s'adresse au public étudiant.

Le projet soutenu et les actions conduites

L'UNEF organise son projet en trois axes :

- la défense des étudiants par des représentations aux niveaux local et national. Cet axe permet de mettre en place un accompagnement individuel des étudiants sur des problèmes qu'ils rencontrent (problème de note, de logement, financier ...). C'est sur cet axe que s'inscrit le dispositif SOS Inscription.
- Le deuxième axe s'appuie sur l'information vers les étudiants sur leurs droits, leurs devoirs et les actualités de l'enseignement supérieur. Elle se matérialise par des campagnes physiques et dématérialisées.
- Le troisième axe consiste à organiser la solidarité entre étudiant.e.s, par le biais d'actions locales telles que des bourses aux livres, des distributions alimentaires et toute action qui peut paraître utile selon les territoires. Des actions au niveau national par la mise en place de dispositifs sont à venir.

Les besoins sociaux dans le milieu étudiant n'évoluent pas, mais nous rencontrons une accentuation des difficultés sur les questions d'accès à l'enseignement, sur les conditions d'étude et la question de la précarité étudiante.

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La démocratie comme socle

L'UNEF est une organisation gérée par et pour les étudiant.e.s, ces étudiant.e.s sont à la fois les adhérent.e.s, bénévoles et militant.e.s.

Nos actions sont en direction des étudiant.e.s, iels en sont donc les usagers. Depuis quelques années l'UNEF a dû se professionnaliser et accueillir des salariés qui représentent de nos jours 5,4 ETP. Cette professionnalisation pousse la structure à faire évoluer son organisation interne.



La laïcité comme principe

Nous cherchons à intervenir dans les deux systèmes (public et privé) car l'organisation doit être présente pour chaque étudiant.e à l'heure où on ne permet pas aux jeunes de faire leurs propres choix et où chaque année 50 000 étudiants n'ont pas d'affectation à la rentrée dans l'enseignement supérieur public.

Un projet sociétal comme ambition

L'UNEF, dans le cadre de ses missions, a une vision de la société qui devrait être juste, dans une logique d'équité, démocratique etc. Pour nous, l'ESS n'est pas une fin en soi, elle est un moyen d'organisation résonnée. Nous transmettons les principes et les valeurs de l'ESS par l'expérimentation et l'information de ce qu'est cette forme d'économie.

L'UNEF est une structure qui a la nécessité chaque année de renouveler ses adhérents. Pour cela, elle lance entre juin et octobre une campagne d'adhésion. Pendant et à la suite de cette campagne des étudiant.e.s font le choix d'aller plus loin en s'engageant au sein de la structure à différentes échelles en fonction de leur temps. L'UNEF base sa communication sur le sujet des valeurs et causes défendues (exemple l'UNEF a gagné la parité femme-homme dans les conseils universitaires, engage-toi pour le droit des femmes, rejoins-nous). Une fois passé l'acte de l'engagement, nous organisons des journées de formation et de débat (exemple l'histoire de l'UNEF dans le mouvement étudiant).

Des partenariats comme moyens

Nous avons plusieurs types de partenaires ; des partenariats ponctuels pour une action ou une campagne. Nous avons aussi des partenariats ou encore sur des projets annuels tels que SOS Inscription.



UNL



Nom de l'organisation : Union nationale des lycéens (UNL)

Activité principale : Syndicat lycéen

Présidence : Mathieu DEVLAMINCK

Siège national : 13 Blvd Marguerite de Rochechouart, 75009 Paris

Sites internet : syndicat-unl.fr

Réseaux sociaux : Facebook : [UNLnational](#) Instagram : [@unlnational](#)

Twitter : [UNLnational](#) -YouTube : [UNL](#)

Bref historique : la création et les évolutions

L'Union Nationale Lycéenne a été créée en 1994 par les trois premiers élus lycéens au Conseil Supérieur de l'Éducation. Sa création résulte premièrement de l'absence d'organisation représentative des élèves dans les instances. De surcroît, l'UNL a connu son premier essor dans le cadre du mouvement contre le CIP puis contre la loi Fillon. Enfin, L'UNL est née de la volonté des lycéens de porter un projet d'éducation alternatif à celui porté par les pouvoirs publics.

L'UNL dispose de deux salariés : un comptable et un permanent. Elle fonctionne principalement via ses adhérents locaux et par l'action du Bureau National, composé aujourd'hui de deux postes statutaires (présidence et secrétariat général) ainsi que de quatre secrétaires nationaux.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

Le public cible reste le milieu lycéen.

Le projet soutenu et les actions conduites

Le projet de l'UNL est double : améliorer le quotidien des élèves par une aide apportée par nos militant.e.s aux élèves, et porter notre projet d'éducation auprès des décideurs politiques (lycée modulable et polyvalent, création d'un service public d'orientation, renforcement des leviers démocratiques pour les jeunes). La crise du covid a considérablement bouleversé nos modes d'actions : mettre en place des réunions sur les lycées est devenu plus difficile, notre communication via les outils numériques a dû se développer pour rester en lien avec les élèves.

Les principales actions sont les suivantes :

- Prévention contre le harcèlement scolaire
- Sensibilisation des élèves à toutes formes de discriminations (sexisme, LGBTphobie, grossophobie etc) ainsi qu'aux enjeux écologiques
- Mise en place de collectes face à la précarité matérielle (protection périodique, collecte alimentaire...)
- Accompagnement "administratif" (aide pour les conseils de discipline, formation des élus dans les différents conseils des lycées...)
- Information et suivi des élèves dans le cadre de leur parcours d'orientation via la plateforme sos-inscription

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La laïcité comme principe

L'UNL est opposée à la loi Debré visant à contractualiser les écoles privées. Il s'agit à notre sens d'une infraction au principe de laïcité, disposant de la séparation stricte des sphères privées et publiques. L'UNL s'oppose aussi au concordat d'Alsace-Moselle qui permet un financement public des cultes, particulièrement au sein d'écoles privées

Un projet sociétal comme ambition



L'UNL s'inscrit dans une démarche de transformation sociale. Cette démarche se transcrit dans le slogan "transformer l'éducation pour changer la société". Nous aspirons à une société plus juste, inclusive, et prenant réellement en considération la parole des jeunes.

S'inscrivant dans une démarche de transformation sociale, les actions sont toujours le résultat du projet global de l'UNL. Par exemple, la mise en place de collecte alimentaire s'accompagne également de propositions pour lutter contre la précarité des jeunes et mettre fin à cette situation. De même, la mise en place de protections périodiques gratuites au sein des lycées par les réseaux de solidarité que l'UNL crée se fait de pair avec des temps de préventions au sujet de la précarité menstruelle qui est subie par de nombreuses lycéennes. Dernier exemple, sos-inscription tend à mettre en lumière les injustices qui sont, selon nous, engendrées par la mise en place de la sélection à l'université.

L'UNL tend à appliquer les principes de l'éducation populaire au sein de ses formations internes ainsi que celles à destination des élèves. De surcroît, nous demandons qu'une réelle réflexion au sujet des méthodes pédagogiques employées en cours puisse avoir lieu pour mettre fin aux cours magistraux trop fréquents dans l'enseignement secondaire.

Des partenariats comme moyens

Les principaux partenaires de l'UNL sont les organisations représentatives des étudiants, professeurs et des parents d'élèves. Nous travaillons également avec les organisations de jeunesse, particulièrement dans le cadre du Forum Français de la Jeunesse dont l'UNL est à l'heure actuelle la seule structure membre du collège lycéen du FFJ. Nous développons également d'autres partenaires dans le cadre de campagnes ponctuelles (CRIPS-IDF dans le cadre des problématiques liées à la santé, associations locales de luttres contre les discriminations pour les campagnes à ce sujet par exemple)



UNSA Education



Nom de l'organisation : UNSA Education

Activité principale : Organisation syndicale

Secrétariat général : Frédéric MARCHAND

Siège national : 87 bis avenue Georges Gosnat - 94853 Ivry sur Seine cedex

Sites internet : <https://www.unsa-education.com/>

Réseaux sociaux Facebook : [@UnsaEducation](#) - **Twitter** : [@UNSA_Education](#) –

YouTube : [UnsaEducation](#)

Bref historique : la création et les évolutions

L'UNSA Éducation est la suite de la FEN, Fédération de l'éducation nationale après la scission de 1992. Son nom définitif est choisi en 2000 et l'organisation vise à rassembler tous les personnels de l'Éducation, de la recherche et de la culture.

Le public auquel s'adresse l'organisation. Les évolutions

1,5 million de collègues environ sur 6 ministères MEN (et JS), enseignement Supérieur et recherche (ESR), affaires étrangères, culture.

Critères : nombre d'adhérents annuels et votes aux élections professionnelles tous les 4 ans.

Le projet soutenu et les actions conduites

Être la fédération de tous les métiers de l'Éducation, de la recherche et de la culture.

Œuvre pour réduire les inégalités scolaires.

Faire de l'émancipation le cœur de la mission éducative.

Définition des actions en réunion de direction (16 collègues) et/ou en secrétariat national (8).

Validation en exécutif national avec nos syndicats (21 syndicats sur tous les champs de l'éducation, recherche et culture) et lors des bureaux nationaux avec syndicats et territoires.

Actions de notre organisation (les plus connues) :

- Baromètre UNSA Éducation de nos métiers (35 000 répondants) ;
- Coordination politique de nos syndicats auprès des ministères ;
- Appui aux territoires.

A travers 5 grands axes

- Virage écologique
- Intelligence collective
- Diversité
- Influenceur et partenaires
- Militantisme épanouissant

Une organisation de l'économie sociale et solidaire

La Laïcité comme principe



L'UNSA Éducation souhaite mettre au cœur de son projet l'avènement d'une société humaniste au sein de laquelle les valeurs de justice, de liberté, d'égalité, de laïcité permettent de mieux vivre ensemble. L'UNSA Éducation affirme que le service public est le mieux placé pour faire vivre la laïcité dans les champs de l'éducation, c'est pourquoi elle demande l'ouverture d'établissements publics dans les secteurs où seuls existent des établissements privés.

Un projet sociétal comme ambition

L'UNSA Éducation revendique ainsi une société solidaire, organisée autour du respect des libertés, d'une économie solidaire au service de l'Humain et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Elle soutient les démarches d'économie sociale et solidaire, les initiatives de développement local, la promotion des circuits courts, les processus éco-citoyens, les approches coopératives et collaboratives.

Recherche de circuits courts, virage écologique dans les pratiques militantes et le quotidien de la fédération, organisation de stages inter-métiers sur la thématique de la protection de l'environnement, aussi bien en tant que professionnels que dans les missions éducatives.

Des partenariats comme moyens

Unsa Education développe des relations avec nombre d'organisations : MGEN, ESPER, MAE, MAIF, CASDEN, ANATEEP, Centre Hubertine-Auclert, Fondation Jean-Jaurès.

D'autre part, elle privilégie les contacts avec les collègues de tous les métiers de l'Education, de plus l'UNSA Education et ses syndicats représentent la moitié des collègues Jeunesse et sports.

